



# PROFIL GENRE DE LA RCA



## TABLE DES MATIERES

REMERCIEMENTS.....	4
SIGLES ET ABREVIATIONS .....	5
RESUME ANALYTIQUE .....	7
I. INTRODUCTION.....	10
I.1. Contexte et justification.....	10
I.2. Objectifs et portée de l'étude .....	10
I.3. Approche et méthodologie retenue.....	11
I.4. Limites de l'étude .....	12
II. CONTEXTE NATIONAL .....	13
II.1. Environnement géopolitique .....	13
II.2. Contexte politique.....	14
II.3. Données sociodémographiques .....	15
II.4. Environnement socio-économique .....	16
II.5. Facteurs socioculturels et relations entre hommes et femmes.....	18
II.6. Situation de pauvreté et relations entre hommes et femmes .....	20
III. GENRE ET DROITS LEGAUX .....	22
III.1. Lois et documents juridiques pour le Genre.....	22
IV. GENRE, GOUVERNANCE ET CONSOLIDATION DE LA PAIX.....	25
IV.1. Genre et Accès à la justice .....	25
IV.2. Genre et participation à la consolidation de la paix .....	27
IV.3. Genre, Paix et Sécurité.....	28
IV.4. Genre et investissements publics .....	29
IV.5. Genre et Participation aux instances de décision publique.....	30
IV.6. Participation des femmes dans les fonctions politiques et nominatives .....	31
IV.7. Représentativité des femmes dans les collectivités territoriales.....	31
V. GENRE ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE.....	32
V.1. Genre et emploi .....	32
V.2. Genre et agriculture, élevage, pêche et sécurité alimentaire .....	35
V.3. Genre et production minière.....	38
V.4. Genre et accès à la terre.....	39

V.5.	Genre et accès aux infrastructures.....	40
VI.	GENRE ET DEVELOPPEMENT SOCIAL.....	43
VI.1.	Genre et éducation.....	43
VI.2.	Genre, santé et santé de la reproduction.....	53
VI.3.	Genre et VIH /SIDA .....	56
VI.4.	Violences basées sur le Genre.....	57
VI.5.	Genre, environnement et changements climatiques.....	58
VI.6.	Genre, Eau, Hygiène/Assainissement.....	60
VII.	AUTRES PILIERS IMPORTANTS DU RELEVEMENT .....	64
VII.1.	Transformation de l’agriculture et développement de l’industrie.....	64
VII.2.	Développement du secteur privé et de l’entrepreneuriat féminin.....	67
VIII.	CONCLUSIONS .....	69
IX.	RECOMMANDATIONS.....	69
X.	BIBLIOGRAPHIE.....	72
XI.	ANNEXES.....	76
	Annexe 1. Liste des personnes rencontrées.....	76
	Annexe 2 : Liste des tableaux.....	78
	Annexe 3 : Liste des graphiques.....	78

## REMERCIEMENTS

Initiée par le Ministère de la Promotion de la Femme, de la Famille et de la Protection de l'Enfant, cette étude a bénéficié de l'appui technique et les orientations du PNUD et ONUFEMMES en collaboration avec le Bureau du Coordonnateur Résident et l'Equipe Pays des Programmes des Nations Unies. L'équipe de rédaction saisit cette précieuse occasion pour adresser ses sincères remerciements aux responsables des institutions et organisations et toutes les personnes consulté-e-s pour l'élaboration de ce rapport.

### EQUIPE DE REDACTION DE L'ETUDE :

#### Supervision générale

**Aline Gisèle PANA**, Ministre de la Promotion de la Femme, de la Famille et de la Protection de l'Enfant

**Natalie BOUCLY**, Représentante Résidente du PNUD

**Salvator NKURUNZIZA**, Coordonnateur Pays de ONUFEMMES

#### Supervision technique

**Théodore KOINAM**, Directeur Général de la Promotion du Genre

**Kay SCHWENDINGER**, Chef du Bureau de la Coordonnatrice Résidente (Bureau UN DSRSG/RC/HC)

**Christine META MPINDA**, Spécialiste Genre et VBG du PNUD

**Ulrich Martial Bienvenu SANDY**, Chargé de Programme Elimination des violences faites aux femmes et autonomisation économique de ONUFEMMES

#### Comité de rédaction

**Pierre KAMTCHOING**, Consultant international Expert en développement, chargé d'études

**Jean BARKA**, Consultant national Spécialiste en éducation et genre

#### Comité de relecture

**Gilbert SELONKOUÉ** (Coordonnateur du Projet d'urgence d'appui à l'éducation de base, Ministère de l'Éducation), **Abdel KPAWILINA** (Chargé de missions responsable des politiques agricoles, Ministère de l'Agriculture), **Narcisse FOUKPIO** (1<sup>er</sup> Avocat Général du Procureur de la République), **Dominique Malo** (Spécialiste de Programme Gouvernance PNUD), **Edith ASSANI** (Chargée de Programme Environnement et développement durable PNUD), **Ginette MAGALE Petonzopa Siatemoko** (Assistante Genre et autonomisation économique PNUD), **Jean-Jacques Anderson N'GBARAMOU** (Spécialiste Suivi et évaluation Onufemmes), **Amandine ROCHE** (Spécialiste Genre et élections Onufemmes), **Martine FATIME** (Chargée de Programme Autonomisation Économique et Entrepreneuriat Féminin Onufemmes), **Léopold KOUANDONGUI** (Économiste au Bureau du Coordonnateur Résident du SNU), **Ayoo OSEN ODICOH** (Spécialiste de Programme Genre UNICEF), **Marie Justine MAMBA IBINGUI** (Chargée de Programme Genre, culture et droits humains UNFPA), **Noella MANDAKOMBO** (Point focal genre FAO), **Elisabeth MEKOUYOU OBAMA** (Coordonnatrice du Programme Genre IRC) ainsi que tous les autres membres du **Groupe de Travail Genre et Développement des Nations Unies (UNGTGD)**.

## SIGLES ET ABBREVIATIONS

<b>ACFPE</b>	Agence Centrafricaine pour la Formation Professionnelle et l'Emploi
<b>AGR</b>	Activités génératrices de Revenues
<b>APPR</b>	Accords Pour la Paix et la Réconciliation
<b>ARSEC</b>	Agence autonome de régulation du secteur de l'électricité en Centrafrique
<b>ARV</b>	Antirétroviraux
<b>ASF</b>	Avocat Sans Frontière
<b>BAD</b>	Banque Africaine de Développement
<b>CCA</b>	Analyse Intégrée de Pays
<b>CCNUCC</b>	Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
<b>CdP</b>	Conférence des Parties
<b>CEDEF</b>	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
<b>CENTRAPALM</b>	La Centrafricaine de l'Huile de Palme
<b>CERF</b>	Central Emergency Response Fund
<b>CETAC</b>	Compagnie Centrafricaine du Tabac
<b>CIRGL</b>	Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs
<b>CND</b>	Contributions Déterminées au niveau National
<b>CNLS</b>	Comité National de Lutte Contre le VIH-SIDA
<b>COVID 19</b>	Corona Virus Disease 2019 (maladie à coronavirus 2019)
<b>CPDN</b>	Contribution Prévue Déterminée au niveau National
<b>CPF</b>	Centre de Promotion de la Femme
<b>CPS</b>	Cour Pénale Spéciale
<b>CRT</b>	Cadre de Résultats Transitoires
<b>DDRR</b>	Désarmement, Démobilisation, Rapatriement et Réinsertion
<b>DH</b>	Droits de l'Homme
<b>EFSA</b>	Autorité Européenne de la Sécurité Alimentaire
<b>EGS</b>	Egalité des Sexes
<b>EHP</b>	Equipe Humanitaire Pays
<b>ENERCA</b>	Energie Centrafricaine
<b>ENSA</b>	Enquêtes Nationales sur la Sécurité Alimentaire
<b>ETP</b>	Enseignement Technique Professionnel
<b>FACA</b>	Forces Armées Centrafricaines
<b>FOSA</b>	Formation Sanitaire
<b>FSI</b>	Forces de Sécurité Intérieur
<b>HCT</b>	Equipe Humanitaire Pays
<b>HeRAMS</b>	Health Resources Availability Mapping System
<b>HNO</b>	Humanitarian Needs Overview (Aperçu des besoins humanitaires)
<b>HRC</b>	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
<b>ICASEES</b>	Institut Centrafricain de Statistiques et d'Etudes Economiques et Sociales
<b>IDG</b>	Indice de Développement du Genre
<b>IDH</b>	Indice de Développement Humain
<b>MAXQDA</b>	Mixed and Qualitative Data Analysis software
<b>MGF</b>	Mutilation Génitale Féminine
<b>MICS</b>	Enquête par grappes à Indicateurs multiples
<b>MPFFPE</b>	Le Ministère de la Promotion de la Femme, de la Famille et de la Protection de l'Enfant
<b>NTIC</b>	Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication

<b>ODD</b>	Objectifs de Développement Durable
<b>OMD</b>	Objectifs de Développement pour le millénaire
<b>ONG</b>	Organisation Non Gouvernementale
<b>ONU FEMMES</b>	Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
<b>PDDA</b>	Droits de Propriété et Développement du Diamant Artisanal
<b>PDI</b>	Personnes Déplacés Internes
<b>PF</b>	Planning Familial
<b>PFNL</b>	Produits Forestiers Non Ligneux
<b>PNUD</b>	Programme des Nations Unis pour le Développement
<b>RCA</b>	République centrafricaine
<b>RCPCA</b>	Plan de Relèvement et de Consolidation de la Paix en Centrafrique
<b>RCPCA</b>	Plan National de Relèvement et de Consolidation de la Paix en Centrafrique
<b>RDC</b>	République démocratique du Congo
<b>RELEFCA</b>	Réseau pour le Leadership des Femmes Centrafricaines
<b>RESEN</b>	Rapport d'État du Système National
<b>S&amp;E</b>	Suivi Evaluation
<b>SMN</b>	Santé Maternelle Néonatale
<b>SODECA</b>	Société de Distribution de l'Eau en Centrafrique
<b>SOP</b>	Standard Operating Procedures
<b>TBA</b>	Taux Brute d'Admission
<b>TBS</b>	Taux de Brut Scolarisation
<b>TIC</b>	Technologies de l'Information et de la Communication
<b>TNS</b>	Taux Net de Scolarisation
<b>UMIRR</b>	Unité Mixte d'Intervention Rapide et de Répression des Violences Sexuelles Faites Aux Femmes et Aux Enfants
<b>UNCT</b>	Equipe Pays des Nations Unies (United Nations Country Team)
<b>UNDAF</b>	Plan Cadre des Nations Unis pour l'Assistance au Développement
<b>UNEG</b>	United Nations Evaluation Group
<b>UNESCO</b>	United Nations Éducation, Science and Culture Organisation
<b>UNFPA</b>	United Nations Population Fund
<b>UNICEF</b>	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
<b>VBG</b>	Violence Basée sur le Genre
<b>VIH</b>	Virus d'Immuno- déficience Humaine
<b>VS</b>	Violence Sexuelle
<b>VSBG</b>	Violences Sexuelles Basées sur le Genre

## RESUME ANALYTIQUE

Depuis plus d'une décennie, la République centrafricaine s'est engagée sur la voie de la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. En dépit de sa situation de guerre civile permanente et de sécurité fragile, des avancées remarquables ont été obtenus dans la prise en compte du genre dans la vie politique, économique et socioculturelle du pays. Cependant, plusieurs défis restent à relever. En effet le pays a ratifié plusieurs conventions internationales en matière d'égalité et d'autonomisation des femmes notamment, celle relative à l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF). Sur le cadre formel, l'égalité est établie par la constitution de 2016 qui reconnaît l'égalité des droits et devoirs à tous les citoyens. La loi instituant la parité entre les hommes et les Femmes en RCA a été promulguée le 24 novembre 2016. Le cadre juridique est généralement favorable mais, certaines pratiques socio culturelles néfastes comme les mariages précoces, les mutilations génitales, le sororat<sup>1</sup> et le lévirat<sup>2</sup> viennent entraver cet élan entrepris par le gouvernement de la République.

### *Situation du Genre en RCA*

Depuis 2012, la RCA est plongée dans une crise politico-militaire ayant donné lieu à de nombreuses violations des droits humains. Cette situation a débouché sur une période de transition de deux ans au cours de laquelle pour la première fois, une femme<sup>3</sup> a présidé aux destinées du pays.

Alors que la situation sociopolitique semblait progressivement s'améliorer depuis la signature de l'accord de paix de Khartoum, le contexte général du Pays et celui post-électoral continue à être incertain en raison de l'occupation de la majeure partie du territoire national par des groupes armés. Cette situation a occasionné les violences intercommunautaires les plus meurtrières de l'histoire du pays, avec pour conséquences entre autres des déplacements massifs de populations tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, l'exacerbation de violences sexuelles et de la traite des êtres humains. Les femmes, les jeunes, les personnes âgées et celles vivant avec un handicap sont les composantes de la population qui ont, et qui continuent de payer le plus lourd tribut.

Sur le plan économique, l'évolution du PIB au cours des dernières décennies fait de ce pays est l'un des plus pauvres d'Afrique. Ce qui paraît paradoxal au regard des nombreuses richesses dont regorge le sous-sol centrafricain. Le taux de pauvreté a augmenté, passant de 70,5% en 2019 à 72,2% en 2020 et ce, en raison de la perte du pouvoir d'achat de la population, car le revenu par habitant a baissé de 1,3% en 2020. L'indice de développement humain qui était de 0,353 en 2016, largement inférieur à la moyenne régionale des pays d'Afrique subsaharienne qui est de 0,475, classe le pays au rang de 153<sup>ème</sup> sur 177 pays. Le secteur agricole à lui seul emploie 70% de la population active centrafricaine et produit plus de 75% de la production vivrière du pays. Les secteurs de l'agriculture et de l'élevage emploient 63% des ménages pauvres. Plus de 60% des chefs de ménage sont agriculteurs. La production dans les filières de vivrières est effectuée à 80% par les femmes rurales et représente plus de 65% de la production agricole<sup>4</sup>.

Dans le domaine de l'emploi, la République centrafricaine s'illustre par une participation de 64,4% des femmes à la force de travail contre 79,8% des hommes. En 2018, 64% de la population active était effectivement employée, 34,2% sous-employées (chômage) dont 35,7% en milieu urbain. Au cours de cette même période, le chômage a davantage affecté les femmes (42,1%) que les hommes (28,6%).

Au niveau de la participation des femmes dans les instances de prise de décision, le pourcentage de femmes Chefs de département ministériel s'élève seulement à 17,4%, celui de femmes Préfets à 12,5% (2 femmes sur 16 Préfets), 19% au sein des Forces de Sécurité Intérieures ; quotas très éloignés du minimum de 35% prévu par la Loi sur la parité.

---

<sup>1</sup> Lévirat signifie obligation pour un homme d'épouser la veuve de son frère mort (*Petit Larousse 2009*).

<sup>2</sup> Sororat signifie la sœur cadette de l'épouse décédée vient remplacer celle-ci auprès du mari (*Petit Larousse 2009*).

<sup>3</sup> Madame Catherine Samba Panza, Présidente de la Transition entre 2013 et 2015.

<sup>4</sup> Voir le rapport de suivi de la mise en œuvre des ODD publié par le PNUD en 2019.



Dans le domaine de la santé, la mortalité maternelle qui était estimée à 850 pour 100 000 naissances vivantes en 2010 s'est aggravée avec le conflit, passant à 880 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2018. Ce taux représente le 2<sup>ème</sup> taux le plus élevé au niveau mondial (UNICEF, 2018). A cause du conflit, l'accès aux services sanitaires a diminué dans les zones d'insécurité, augmentant ainsi les risques de décès pour les accouchements difficiles. En 2013, il y avait 890 décès pour 100 000 naissances vivantes, et dans les milieux ruraux seuls 36% des femmes enceintes étaient assistées par un personnel qualifié.

Le taux de couverture en contraceptifs était de 17,8% en 2018. 29 % des femmes ayant un niveau d'éducation secondaire et plus affirment utiliser une méthode moderne de planification familiale contre 14 % pour celles qui n'ont que le niveau primaire et à peine 7 % chez les femmes non scolarisées. En ce qui concerne la planification familiale, les données du rapport MICS6-RCA 2018-2019<sup>5</sup> indiquent que le taux d'utilisation est de 14,4% (25,7 % en milieu urbain et 8,7% en milieu rural) pour les méthodes modernes, contre 3,5% (3,1% en milieu urbain et 3,6% en milieu rural) pour les méthodes traditionnelles.

L'espérance de vie à la naissance est de 56 ans pour les hommes et de 57 ans pour les femmes. Le taux de mortalité infantile est de 69,7 pour 1000 naissances vivantes, celui des moins de 5 ans est de 108,7 pour 1000. Le taux de mortalité maternelle est de 400 pour 100.000. L'indice synthétique de fécondité est de 4,3 enfants par femme et seul 21 % des femmes utilisent des méthodes contraceptives.

La prévalence du VIH Sida dans la population âgée de 15 à 49 ans est estimée à 3,7 %. Elle est de 4,6 % chez les femmes et de 2,7 % chez les hommes. En 2018, la prévalence de l'infection au VIH était estimée à 4,2% chez les femmes de 15 à 49 ans et à 2,9% chez les hommes du même groupe d'âge. Chez les jeunes de 15 à 24 ans, la prévalence était de 0,6% plus élevée chez les jeunes filles que chez les garçons (1,68% contre 1,04%). En 2019, la prévalence de l'infection à VIH chez les femmes enceintes était de 5,0%.

Au niveau de l'éducation, entre 2012 et 2018, on a noté une amélioration considérable du TBS dans le primaire, passant de 87,81% en 2012 à 116% en 2018. Malheureusement, cette amélioration du Taux brut de scolarisation ne s'est pas traduite par une réduction de l'écart de scolarisation entre les filles et les garçons. Cet écart, qui était de 24,1% en 2012 est passé à 26% en 2018, indiquant une relative stagnation dans la période, en dépit de la progression constatée de la scolarisation des filles dans l'enseignement primaire. Dans l'Enseignement secondaire, en plus de la faible participation des filles par rapport aux garçons, on constate une tendance à la déscolarisation sur la période 2012–2016, où le TBS est passé de 17,39% en 2012 à 15,04% en 2016. Cette baisse de la scolarisation des adolescents dans le secondaire montre bien les effets de la guerre et de l'insécurité sur la scolarisation de cette tranche d'âge. La disparité de l'accès à la scolarisation entre Filles et Garçons s'observe également dans l'Enseignement supérieur, où l'indice de parité filles/garçons est de 0.36 en 2012.

En ce qui concerne l'accès aux services sociaux de base, le taux d'accès à l'eau potable est estimé à moins de 30% dont à 31,8 % en milieu urbain et 27,6% en milieu rural. Dans la ville de Bangui, le taux est de 36,5% et de 27% dans les zones rurales. Le taux de couverture national au service d'assainissement de base reste inférieur à 30 % en 2018. Cette situation ayant des conséquences sur le budget temps des femmes et filles dont les rôles sociaux leur attribuent la fourniture de l'eau dans les ménages.

L'accès à l'électricité des ménages centrafricains reste un défi majeur pour le gouvernement. En effet en 2019, 7,5% seulement des ménages centrafricains étaient connectés au réseau d'électricité dont 22,4% de la population urbaine et 0,5% de la population rurale.

Au niveau de l'accès aux infrastructures de télécommunication, 20,6% des femmes centrafricaines âgées de 15-49 ans possédaient un téléphone portable contre 36,9% des hommes en 2019. Bien qu'encourageant, cette performance est largement en deçà du taux de possession du téléphone portable par les femmes dans le monde qui est de 80%. Seules 10% des citoyennes centrafricaines possèdent un compte bancaire auprès d'un fournisseur de

---

<sup>5</sup> Ministère de l'Économie, du Plan et de la Coopération internationale, Enquête par grappe à indicateur multiples 2018-2019 : MICS-6 2019, (Rapport des résultats de l'enquête), Bangui, janvier 2021.



service mobile, une proportion bien moindre que la moyenne en Afrique subsaharienne, qui s'établit à 25%.

Dans le système bancaire national, 10% seulement des comptes présents dans les institutions financières centrafricaines appartenait aux femmes centrafricaines de plus de 15 ans et 7% étaient des comptes d'épargne en 2017.

La situation des violences basées sur le genre montre qu'au cours des dernières années, les acteurs signataires du Protocole de Partage des Informations (P.P.I) du Système de Gestion des Informations liées à la Violence Basée sur le Genre (GBV)<sup>6</sup>, ont enregistré une augmentation progressive des incidents relevant des VBG/VS en RCA (8321 incidents de VBG/ VS en 2017, 10 055 cas en 2018 et 13 028 cas en 2019). Cependant avec 9 216 cas, on a observé une diminution d'incidents de VBG/VS en 2020 par rapport à 2019. Ces incidents de VBG/VS concernent les violences sexuelles, 20% (Viol = 16% et Agression sexuelle = 4%) en 2018 ; 23% (viol = 19% et agression sexuelle = 4%) en 2019 et 24% (viol = 20% et agression sexuelle = 4%) en 2020), les mariages précoces (2% en 2018 et 2019 en 1% en 2020) et les autres types de violences (agression physique, violences psychologiques, déni de ressources) (74% en 2018, 75% en 2019 et 2020). Les victimes sont généralement des femmes et des filles (92% en 2018, 94% en 2019 et 93% en 2020) ou des garçons et des hommes (8% en 2018, 6% en 2019 et 7% en 2020). Si les cas de violences sexuelles ont augmenté de 43% entre 2017 et 2018, 49% entre 2018 et 2019, on a néanmoins noté une diminution de 25,3% entre 2019 et 2020.

Ces situations nous montrent l'ampleur de la survenance des incidents de VBG qui est en nette croissance dans le pays d'une année à l'autre. Malgré les actions engagées pour les combattre, les indicateurs y afférents appellent à redoubler d'efforts : les femmes elles-mêmes, allant jusqu'à 80% dans certaines régions, légitiment la violence faite à leur égard par leurs conjoints du fait des us et coutumes <sup>7</sup>.

---

<sup>6</sup> Rapport annuel des statistiques de VBG (Janvier-Décembre 2018-2019-2020). GBVIMS-RCA.

<sup>7</sup> Sur 17 discussions de groupe effectuées avec les femmes et les jeunes filles durant la période allant du 27 au 30 janvier 2021, il s'est dégagé un consensus sur la légitimation de la violence vécue dans 14 groupes, reconnaissant que lorsqu'une femme commet une faute, elle doit être punie par châtiment corporel par son mari.

## I. INTRODUCTION

### I.1. Contexte et justification

Malgré les multiples crises politico-militaires qui ont sérieusement détruit le tissu socio-économique de la RCA depuis 2012, affaiblissant les capacités de l'État à jouer son rôle de protection des populations et de leurs biens, ce pays a néanmoins entrepris plusieurs initiatives pour se remettre sur la voie du développement.

En effet, la RCA s'efforce de sortir d'un conflit qui a provoqué l'effondrement du pouvoir de l'État depuis 2013. Ces efforts qui bénéficient du soutien des Nations Unies ont été renforcés par la signature par le Gouvernement en février 2019, de l'accord Politique pour la Paix et la Réconciliation avec 14 groupes armés dans la capitale Bangui, et l'organisation récente des élections présidentielles et législatives créant ainsi une source d'espoir d'un retour à un climat de paix durable dans ce pays assiégé.

Pour aider la RCA à consolider sa stratégie de développement, le Système des Nations Unies a entrepris l'élaboration de l'Analyse Intégrée de Pays (CCA). Il s'agit d'un bilan commun mandaté par les organisations pour le développement des Nations Unies et dont la recherche de la pertinence nécessite la participation des pouvoirs publics, des autres partenaires nationaux et l'UNCT. Le CCA qui constitue un instrument utile pour contribuer à l'identification et à l'analyse des problèmes, comprend trois éléments : un référentiel de données et d'analyses, des études et rapports thématiques et un rapport de synthèse annuel du CCA. Une analyse de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes en RCA est ainsi l'un des documents analytiques de base requis pour le CCA.

Cependant, en ce qui concerne le Genre, force est de constater qu'il y a un manque de données ventilées par sexe dans tous les secteurs et domaines thématiques, même si certaines données sectorielles limitées sont actuellement disponibles. Il ne semble pas y avoir de données fiables et actuelles sur l'autonomisation économique des femmes.

Des données limitées sont néanmoins disponibles sur la violence sexuelle et sexiste, la participation politique des femmes, l'accès des femmes à la justice, les femmes dans l'agriculture, etc. Il en est de même pour des données humanitaires qui sont disponibles à partir d'évaluations humanitaires et d'un certain nombre d'évaluations effectuées dans le cadre des études de l'impact de la COVID-19. Des évaluations multisectorielles, telles que les MICs, les profils de zones et les préparatifs du prochain recensement, sont également disponibles.

Pourtant, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sont des facteurs essentiels qui influencent toutes les dimensions du développement politique et socio-économique et les progrès vers la réalisation de tous les objectifs de développement durable. Dans le contexte de la RCA, une urgence complexe avec une crise humanitaire chronique et des poches de conflit en cours, un profil et une analyse complets du genre sont nécessaires pour assurer une programmation efficace dans le nexus paix-humanitaire-développement.

Le présent rapport du Profil Genre de la RCA permet de fournir des données désagrégées dans différents secteurs permettant l'établissement d'une base de référence pour la mesure future des statistiques sur les femmes dans tous les domaines et de lancer une analyse multidimensionnelle des causes profondes et principaux obstacles à l'égalité des sexes et aux femmes en RCA.

### I.2. Objectifs et portée de l'étude

L'objectif de cette étude a consisté à réaliser le profil Genre de la RCA grâce à une analyse de la prise en compte du Genre dans les différents secteurs qui contribuent au développement du pays. Il s'est agi de réaliser un aperçu complet de la situation des femmes et des filles, ainsi que des hommes et des garçons au sein de la société centrafricaine, en vue de comprendre les inégalités de genre et leurs causes, comment elles s'entrecroisent avec d'autres inégalités, comment elles ont un impact sur les droits de l'homme ainsi que sur d'autres aspects du développement et les facteurs ayant un impact sur l'autonomisation des femmes en RCA.

Cela été possible grâce à la réalisation d'une analyse multidimensionnelle, précise et complexe des données disponibles, pour en dégager les causes profondes et les principaux obstacles à l'égalité des sexes en RCA, y compris les normes sociales, législatives, institutionnelles, politiques.

Les résultats de cette étude devraient permettre d'identifier les suggestions tangibles et pertinentes qui permettront de faciliter l'inclusion du genre dans les interventions actuelles et planifiées par les acteurs clés pour traiter les problèmes précédemment identifiés et mieux contribuer à la réalisation de la l'ODD 5 dans le contexte du développement national.

### I.3. Approche et méthodologie retenue

Cette étude s'est déroulée suivant une approche double. D'un côté, elle a été orientée vers la satisfaction des besoins en informations des différents acteurs impliqués et sous la supervision technique et administrative du PNUD et d'ONUFEMMES, en collaboration avec le BCR (Bureau du Coordinateur Résident) et l'UNCT (Equipe Pays des Nations Unies) à plusieurs niveaux : la PMT (équipe pays des programmes), le HCT (Equipe Humanitaire Pays), le GTGD<sup>8</sup> ; le MPFFPE (Ministère de la Promotion de la Femme, de la Famille et de la Protection de l'Enfant) et toutes les autres parties prenantes. Une telle approche connue en anglais sous le nom de « managers oriented evaluation approach », a reposé sur une analyse des 4 facteurs suivants : le Contexte, les Intrants, les Produits et les Processus. D'un autre côté, cette étude qui a été menée suivant les normes d'étude du PNUD, a permis de faciliter la participation d'un échantillon représentatif de la population centrafricaine.

Sur la base d'une version adaptée de l'approche d'analyse des relations de pouvoir entre les hommes et les femmes dans la société centrafricaine ainsi que les normes et stéréotypes qui régissent ces relations, cette étude a mis en exergue les points forts, les faiblesses en ce qui concerne l'intégration du genre dans les politiques, programmes et projets en RCA et les contraintes rencontrées au cours de l'élaboration des documents stratégiques relatifs au genre. Il en a été de même des défis et opportunités qu'il faudra prendre en compte afin d'informer et de faciliter les programmes, les projets et les stratégies efficaces tenant compte du genre et couvrant le nexus paix-humanitaire-développement en RCA, tout en s'appuyant sur les mécanismes existants et correspondants aux quatre facteurs déterminants de la couverture de besoins identifiés de la population cible : demande, offre, qualité et environnement propice.

Pour cela, cette étude s'est appuyée sur le partage des expériences vécues par les acteurs du terrain, y compris la population centrafricaine. La mise en œuvre de cette étude a reposé sur l'utilisation d'une combinaison de méthodes quantitatives et qualitatives dont les spécificités ont été prises en compte tout au long du processus, à partir de l'élaboration du cadre conceptuel jusqu'à la collecte et l'analyse de données, ainsi que la dissémination des résultats.

La revue documentaire conduite pendant la première phase de ce mandat et orientée par les directives des deux approches de cette étude, a contribué à l'identification des questions qui ont permis de mieux répondre aux soucis des commanditaires. Pour répondre d'une façon crédible et rigoureuse à chacune des questions d'évaluation, et dans un souci de triangulation, plusieurs méthodes ont été utilisées lors de la collecte de données, notamment :

- Les entretiens individuels avec 24 individus comprenant les personnes-ressources clés, provenant des Agences du Système des Nations Unies, des ONG Nationales et Internationales et de la Société civile, tous concernés par les questions liées à la problématique du Genre en RCA ;
- Les entretiens individuels avec les responsables des organisations communautaires, des leaders traditionnels et religieux, les élus locaux, etc. ;
- Les groupes de discussion (focus group) avec les hommes, femmes, filles et garçons appartenant aux

---

<sup>8</sup>Il s'agit du Groupe Thématique Genre et Développement dont les membres sont notamment les suivants : ONUFEMMES, PNUD, UNFPA, UNICEF et UNHCR. En tant que groupe technique de l'UNCT le GTD a joué un rôle important dans la méthodologie, spécifiquement pendant la conception, la collecte des données, l'appui technique, la Revu technique des peers, la relecture et validation des résultants.

- communautés retenues dans le cadre de l'élaboration de l'échantillon de l'étude ;
- L'analyse de données qualitatives a été conduite à l'aide du logiciel MAXQDA<sup>9</sup> alors celles des données quantitatives a été réalisée grâce aux logiciels SPSS<sup>10</sup> et/ou Excel.

Cette étude a également permis la contribution d'un échantillon de la population centrafricaine constituée de 618 individus provenant de différents groupes d'âges et des différentes couches socioculturelles du Pays, dont 300 hommes et 318 femmes. Cet échantillon était constitué des Chefs de ménage (en particulier les ménages dirigés par une femme), des Jeunes (garçons et filles) des Travailleurs migrants (déplacés internes ou non), etc. résidant dans les localités de Bangui, Bégoua et Bimbo ou arrivés dans ces zones du fait de la crise électorale et postélectorale de décembre 2020.

#### I.4. Limites de l'étude

La collecte de données a été limitée par un certain nombre de facteurs que l'équipe d'évaluation a essayé d'adresser autant que possible lors de la mission (Tableau 3).

**Tableau 3 : Réactivité de la mission par rapport aux défis rencontrés**

Défis rencontrés	Stratégies de mitigation
1) Accessibilité réduite de certaines zones ciblées par l'étude (principalement en raison de problèmes d'insécurité)	L'équipe de Consultants a sélectionné et formé 10 enquêteurs professionnels qui étaient des travailleurs sociaux agents du MPFFPE résidant dans les villes de Bangui, Bossangoa, Bangassou, pour réaliser la collecte des données à Bangui, Bégoua et Bimbo. L'équipe de Consultants n'a pas pu obtenir, comme prévu, l'implication du sous-cluster VBG et des groupes de travail préfectoraux en vue de la collecte des données dans l'arrière-pays à la suite de l'insécurité causé par la crise électorale en décembre 2020 et janvier 2021. A cet effet, le nombre d'acteurs enquêtés à Bangui, Bimbo et Bégoua a été renforcé pour prendre en compte les sensibilités ethniques des autres Préfectures. De même, l'équipe a fait un effort pour identifier et exploiter autant que possible les données secondaires existantes concernant ces zones et la prise en compte du Genre dans les politiques, programmes et projets.
2) Manque de disponibilité de certains informateurs clés au niveau de Bangui, Berbérati et Bouar.	L'équipe de Consultants s'est engagée dans un travail de suivi par téléphone avec les informateurs clés qui n'étaient pas joignables lors de la mission de collecte de données, notamment en ce qui concerne les entretiens individuels.
3) Absence d'une femme au sein de l'Équipe d'évaluation	A travers le recrutement de 5 femmes sur 10 dans l'équipe d'enquêteurs et grâce à une formation appropriée dispensée par l'équipe de consultants sur les principes fondamentaux de l'étude, ces dernières ont contribué activement à l'analyse et à l'interprétation des données collectées lors de la mission. Au final, l'étude a été réalisée grâce à l'implication active de 12 acteurs principaux (7 hommes et 5 femmes).

<sup>9</sup> MAXQDA est un logiciel conçu pour l'analyse assistée par ordinateur de données qualitatives et de méthodes mixtes, de textes et de multimédia dans les institutions universitaires, scientifiques et commerciales.

<sup>10</sup> SPSS est l'un des programmes les plus utilisés pour l'analyse statistique en sciences sociales. Il est utilisé par des sociétés d'enquête, des gouvernements, des organisations de marketing et de recherche pour prévoir les tendances futures qui aideraient à planifier les stratégies organisationnelles et les processus de fabrication.

## II. CONTEXTE NATIONAL

### II.1. Environnement géopolitique

Située au centre de l'Afrique, la République centrafricaine est entourée à l'Ouest par le Cameroun, au Nord par le Tchad, au sud par le Congo–Brazzaville et la République démocratique du Congo (RDC), et à l'Est par le Soudan du Sud. La RCA est un pays situé juste au nord de l'équateur. La capitale Bangui est localisée au sud du pays. La situation géographique du pays, ainsi implanté au centre de l'Afrique, rend difficile son accès à la mer. Depuis Bangui sa capitale, les voies les plus courtes vers l'océan passent par le Cameroun (voie routière) jusqu'au port de Douala (1.520 Km) ou les deux Congo (voie fluviale transéquatoriale) jusqu'aux ports de Pointe-Noire ou de Matadi (1.700 Km).

Aussi, la capitale Bangui étant au sud du pays, certaines régions lui sont très éloignées et même inaccessibles en raison d'un réseau routier en mauvais état dû à l'insuffisance des efforts de désenclavement et souvent en insécurité. Les saisons de pluie aggravent le plus souvent les conditions de circulation routière, et les régions les moins desservies sont obligées de se ravitailler dans les pays voisins plus proches qu'au niveau de la capitale Bangui. Ce phénomène a entraîné tout un brassage socioculturel des quatre coins du pays, avec des conséquences sociopolitiques telles que vécues aujourd'hui dans les différents conflits.

Le sous-sol centrafricain a un important potentiel minier : en effet, 470 indices miniers y ont été répertoriés, dont des diamants alluvionnaires de bonne qualité, de l'or, de l'uranium, du minerai de fer, du phosphate, du nickel, du cobalt, du cuivre, du coltan, de l'étain et du tungstène<sup>11</sup>.

Bien que relié à l'Océan Atlantique par l'Oubangui qui est un affluent du fleuve Congo, la RCA n'a pas un accès direct à la mer. C'est un pays enclavé dont la capitale Bangui est à 1450 km du port de Douala, 1475,4 km du port en eau profonde de Kribi<sup>12</sup>.

Le pays couvre une superficie de 623.000 Km<sup>2</sup> avec une faible densité démographique (8,1 habitants/Km<sup>2</sup>), variant de 1 habitant/km<sup>2</sup> dans certaines régions à 9 295 habitants au km<sup>2</sup> à Bangui, où est concentré 1/6 de la population centrafricaine (BAD, 2011). Avec une croissance démographique moyenne de 2,5% en 2003, la population de ce pays est estimée à 5 069 548 habitants (PNUD, 2018) dont 49,8% (2 524 635) d'hommes et 50,2% (2 544 913) de femmes.

L'enclavement du pays a toujours conduit à rechercher en premier lieu les minerais présentant un faible encombrement et une forte valeur marchande pour l'exportation. Ce potentiel minier économiquement fiable est resté inexploité en raison des effets combinés des risques politiques et du faible niveau des infrastructures (mauvais état des routes, insuffisance de l'électricité).

La RCA dispose également d'une forêt riche en espèces exploitables et d'importantes ressources pétrolières et hydroélectriques, auxquelles s'ajoutent des conditions climatiques variées favorables<sup>13</sup> à l'exploitation de cultures diversifiées (coton, arachide, palmier à huile, cacao, café, thé, etc.) et à la pratique de l'élevage, ainsi que d'un riche réseau hydrographique favorable à la pêche.

La crise politico-militaire qui a débuté en 2012 a provoqué un flux migratoire d'environ 922 000 personnes à l'intérieur de pays (OIM, 2014). A la migration de sécurité professionnelle de la population qui était de 14% en 2003<sup>14</sup>, s'est ajoutée celle causée par la crise sécuritaire liée au conflit. Cependant en septembre 2019, ce nombre

---

<sup>11</sup> Projet de Gouvernance des Ressources Naturelles (PGRN) pour les secteurs forestiers et miniers de la République centrafricaine. Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES). Rapport final. Décembre 2018).

<sup>12</sup> Le port de Kribi est situé sur la côte atlantique du Cameroun alors le port fluvial de Douala est relié à l'océan atlantique par le fleuve Wouri sur une distance de 50 km.

<sup>13</sup> Zones climatiques soudano sahélienne au Nord et équatoriale au Sud.

<sup>14</sup> Chiffre fourni par les résultats du recensement de la population de 2003.

avait fortement diminué d'environ 37% pour se retrouver à 581 000 personnes<sup>15</sup>, baisse que l'on a attribuée à la légère, quoique transitoire, amélioration de la situation en matière de sécurité. En décembre 2020, le nombre des déplacés internes est estimé à 682 000 personnes et 635 000 réfugiés centrafricains dans les pays limitrophes <sup>16</sup>

## II.2. Contexte politique

Sur le plan administratif, le pays est découpé en 7 régions, 20 préfectures, 73 sous-préfectures et 179 communes<sup>17</sup> et près de 9.000 villages ou quartiers. Cette organisation administrative est marquée à la fois par une forte centralisation et par une faible présence de l'État en dehors de Bangui au cours des dernières années.

Depuis l'indépendance du pays en 1960, les coups d'État militaires, les mutineries et rébellions armées se sont succédé. De décembre 2012 à mars 2013, une coalition de groupes rebelles, la Séléka, s'est emparée rapidement d'une grande partie du pays et a renversé le Gouvernement du Président François Bozizé. Il s'est ensuivi une série d'affrontements et de violences entre des groupes armés variés (Séléka, anti-Balaka et groupements d'autodéfense) qui a généré une crise humanitaire et économique sans précédent.

A l'initiative de l'Union Africaine et avec le soutien militaire de la France, une mission de maintien de la paix a été déployée à partir de décembre 2013 en RCA. Le président Michel DJOTODIA issu de la Séléka et son gouvernement ont démissionné peu après (janvier 2014). Madame Catherine SAMBA- PANZA est alors devenue chef de l'État de transition jusqu'à l'élection du Président Faustin-Archange TOUADERA en février 2016. Cette élection démocratique a été facilitée par le processus de réconciliation nationale lancé dès 2015.

Avec le soutien de la communauté internationale, la situation sécuritaire s'est sensiblement améliorée dans l'ensemble. Ainsi, on observe un frémissement quant à la résorption des fractures sociales, avec des effets positifs sur les différents secteurs. Mais la pauvreté reste endémique avec une très forte proportion de la population qui n'a pas accès aux services de base. Parmi les populations affectées, les femmes demeurent la catégorie la plus concernée. Dans les zones rurales, 81% de femmes vivent dans la pauvreté, contre 69% d'hommes.

L'insécurité qui continue de toucher le pays s'explique également par des conflits régionaux étendus impliquant le Soudan du Sud, le Tchad, la République démocratique du Congo (RDC) et l'Ouganda. Des mercenaires profitent de la faiblesse des structures étatiques et de la gouvernance pour traverser les frontières et se livrer au trafic illicite de ressources naturelles et d'armes<sup>18</sup>.

L'insécurité qui sévit depuis 2012 et les obstacles posés par les groupes armés au retour de l'état de droit et au redéploiement des fonctionnaires ont affaibli la présence de l'État. « Une étude réalisée au dernier trimestre 2018 a constaté que seuls 3.418 des 6.500 fonctionnaires affectés étaient présents à leurs postes » (BCAH, 2019). Le rétablissement progressif des institutions démocratiques et la baisse des affrontements directs entre groupes armés ont permis à la RCA de s'engager dans une stratégie de relèvement et de consolidation de la paix (RCPCA). La situation humanitaire reste cependant désastreuse. Selon la Sous-secrétaire générale aux affaires humanitaires de l'Organisation des Nations-Unies, Coordonnatrice adjointe des secours d'urgence, Ursula Mueller, en septembre 2019 « le nombre de personnes ayant besoin d'assistance humanitaire et de protection est passé de 2,5 millions à 2,9 millions, deux tiers de la population dépend de l'aide humanitaire pour survivre, plus de 70% de la population n'a pas accès à l'eau potable, et 1,8 million de Centrafricains souffrent d'insécurité alimentaire ».

La situation sécuritaire reste toujours préoccupante dans certaines zones du pays avec la persistance de combats entre certains groupes armés signataires de l'accord Politique pour la Paix et la Réconciliation<sup>19</sup>.

<sup>15</sup> Rapport UNHCR au 30/09/2009

<sup>16</sup> OCHA, Aperçu de mouvements des populations, décembre 2020

<sup>17</sup> PNUD (2018), « Rapport National sur le Développement Humain-République centrafricaine (NRDH 2018)».

<sup>18</sup> PNUD, Descriptif de programme de pays pour la République centrafricaine 2018-2021, Septembre 2017.

<sup>19</sup> Le nombre de victimes des combats directs entre groupes armés signataires de l'APPR est passé de 1 454 en 2018 à 548 en 2019.



À la suite des graves incidents qui continuent de se produire, comme dans les préfectures de l'Ouham- Pendé en mai 2019 et de la Vakaga (Bira) en septembre 2019, les groupes armés contrôlent toujours une importante partie du territoire.

Récemment, à l'issue des dernières élections présidentielles et législatives, les troubles ont encore repris davantage, occasionnant de nombreux déplacements des populations dans une majeure partie du territoire. Le scrutin du 27 décembre 2020, s'est déroulé dans un contexte sécuritaire particulièrement difficile, à la suite des attaques armées et troubles de l'ordre public orchestrés par des rebelles sous la Coalition des patriotes pour le changement (CPC), une coalition de groupes armés formée pour empêcher la tenue des élections.

L'analyse des risques synthétisée par l'indice INFORM 2020 fait apparaître que la RCA est le deuxième pays le plus risqué (8,6 sur 10), après la Somalie (8,9) et juste avant le Soudan du Sud et le Yémen (8.1).

### II.3. Données sociodémographiques

Le dernier recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) date de 2003 et avait estimé la population centrafricaine à 3,9 millions d'habitants. En attendant les résultats du nouveau recensement qui été prévu pour fin 2020, différentes projections basées sur le RGPH de 2003 ont été faites. Selon ces projections actuellement utilisées par l'ICASEES, la RCA compterait 5,144 millions d'habitants en 2019 et devrait atteindre 5,817 millions d'habitants en 2029. La population centrafricaine est jeune et l'espérance de vie à la naissance est estimée à 52 ans en 2018 (IDM<sup>20</sup>).

Malgré un potentiel naturel très important et une terre agricole très riche, la RCA demeure l'un des pays les plus pauvres du monde, classé en 2019<sup>21</sup> 188-ème sur 188 pays et du point de vue de l'Indice du Développement humain (IDH de 0,397 soit 0.351 pour les femmes, contre 0.438 pour les hommes), dans le groupe 5<sup>22</sup> selon l'indice de développement genre (IDG de 0.801). Le pays est également classé 50<sup>ème</sup> sur 54 pays, de l'Indice Ibrahim de la Gouvernance en Afrique (IIAG) en 2018 (avec un score de 29, 5)<sup>23</sup> et, 184<sup>ème</sup> sur 190 pays au classement du Doing Business 2020 établi par la Banque Mondiale (note de 35,6)<sup>24</sup>. Les différents conflits ont mis à mal la politique du pays en matière de lutte contre les VIH. Les viols commis ont contribué à l'augmentation des nouveaux cas d'infections. Néanmoins on peut noter que le taux de prévalence du VIH parmi les 15-49 ans a baissé de 7,5% en 1998 à 3,6% en 2018, tandis que le taux d'incidence (nouvelles infections) pour 1000 personnes de 15-49 ans non infectées a chuté de 14,3 en 1990 à 2 en 2018 (IDM). Un peu plus du tiers de la population vivant avec le VIH (36% en 2018) aurait accès à une thérapie antirétrovirale<sup>25</sup>.

Les graves crises humanitaires et socio-économiques des différentes issues des conflits militaro- politiques qui ont perduré depuis fin 2012 et l'insécurité qui en a résulté ont entraîné d'importants mouvements de populations à l'intérieur de la RCA (déplacés internes) et en dehors du pays (réfugiés), nécessitant d'importants besoins d'aide humanitaire d'urgence.

<sup>20</sup> Base des [Indicateurs du développement dans le monde \(IDM/WDI\)](#) de la *Banque Mondiale*, consultée en 10/2019.

<sup>21</sup> Rapport sur le développement humain 2020 : République centrafricaine. PNUD 2020.

<sup>22</sup> Les pays sont répartis en cinq groupes en fonction de l'écart absolu par rapport à la parité des sexes dans les valeurs de l'IDH. Le groupe 1 comprend les pays où le niveau d'égalité femmes-hommes dans l'IDH est élevé (écart absolu inférieur à 2,5 %), le groupe 2 comprend les pays où le niveau d'égalité femmes-hommes dans l'IDH va de moyen à élevé (écart absolu compris entre 2,5 et 5 %), le groupe 3 comprend les pays où le niveau d'égalité femmes-hommes dans l'IDH est moyen (écart absolu compris entre 5 et 7,5 %), le groupe 4 comprend les pays où le niveau d'égalité femmes-hommes dans l'IDH va de moyen à bas (écart absolu compris entre 7,5 et 10 %) et le groupe 5 comprend les pays où le niveau d'égalité femmes-hommes dans l'IDH est bas (écart absolu de la parité des sexes supérieur à 10 %).

<sup>23</sup> Fondation Ibrahim Mo, 2018.

<sup>24</sup> Banque Moniale « Doing Business 2020 » Données clés de l'Afrique Subsaharienne

<sup>25</sup> Les valeurs de ces trois indicateurs pour l'ensemble de l'Afrique sub-saharienne hors pays à hauts revenus sont, en 2018, respectivement de 3,9% (prévalence), 1,8 pour 1000 (incidence), et 63,5% (ARV).



**Tableau 4 : Personnes déplacées internes et réfugiés centrafricains (31 janvier 2021)**

Réfugiés	Nombre	% population de la RCA	% des PDI/réfugiés
CAMEROUN	316 017	12%	49,3%
RDC	173 731		27,1%
TCHAD	101 549		15,8%
SOUDAN	27 013		4,2%
REPUBLIQUE DU CONGO	20 700		3,2%
SUD SOUDAN	2 181		0,3%
<b>Personnes Déplacées Internes</b>	<b>641 377</b>		<b>49,3%</b>
<b>Sur sites</b>	<b>225 082</b>	<b>14%</b>	<b>31%</b>
<b>Hors sites (familles)</b>	<b>500 111</b>		<b>69%</b>
<b>Retournés et rapatriés spontanés</b>	<b>3 778</b>	<b>0,1%</b>	

Source : UNHCR–GOUVERNEMENT/ data2.unhcr.org

Les préfetures qui accueillait le plus de PDI en juillet 2019<sup>26</sup> étaient la Haute-Kotto (93.519 dont 45.392 sur des sites à Bria), Bangui (85.431, tous dans des familles d'accueil), la Ouaka (70.524 dont 37.161 sur des sites à Bambari) et la Basse-Kotto (53.003 dont 31.292 sur des sites à Alindao).

Le nombre de Personnes Déplacées Internes (PDI), selon les derniers chiffres du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR), était estimé à 641 377<sup>27</sup> en janvier 2021, soit plus de 12% de la population centrafricaine. Un tiers d'entre eux vivent sur des sites tandis que les deux autres tiers sont hébergés dans des familles d'accueil (ou, plus généralement, hors sites). Le nombre des réfugiés s'établissait à 641 191 en janvier 2021 (Cf, Tableau 4) soit l'équivalent de 12,6% de la population résidant en RCA en 2019. Près de la moitié des réfugiés étaient accueillis au Cameroun (316 017 soit 49,3%), plus du quart en RDC (173 731 soit 27,1%) et 15,8% au Tchad (101 549). D'autres réfugiés sont accueillis en République du Congo, au Soudan et au Soudan du Sud et aussi en dehors de l'Afrique. Environ 37% des réfugiés recensés sont des enfants de 5 à 17 ans. Du 1er janvier 2017 au 30 septembre 2019, moins de 8.000 réfugiés ont bénéficié d'un rapatriement facilité, tous dans la région de Bangui, mais environ 355.000 personnes seraient retournées dans leurs localités d'origine depuis le début des conflits.

#### II.4. Environnement socio-économique

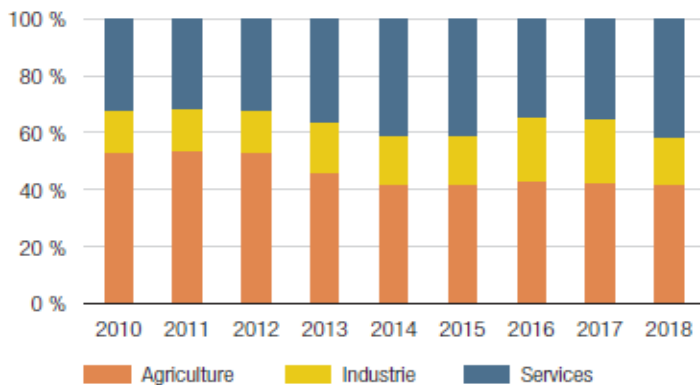
L'économie de la République centrafricaine est essentiellement dominée par le secteur primaire. En effet, d'après les données de la Banque Mondiale<sup>28</sup>, en 2016, ce secteur agricole qui refferme aussi l'élevage, la pêche, la foresterie et la chasse, a contribué pour environ 43,3% du PIB réel mais en 2017, la contribution de ce secteur a chuté pour ne représenter que 42,4% du PIB réel. Cette baisse a continué mais de manière plus modérée pour atteindre 41,7% en 2018. Le secteur industriel constitué principalement des produits manufacturés (y compris la transformation du bois) a vu sa part dans le PIB chuter de 22,7% environ en 2016 à 22,5% en 2017 et 16,8% en 2018. Le secteur dynamique des services qui représentait environ 35% du PIB réel en 2016 s'est maintenu en 2017 pour contribuer davantage à la croissance et atteindre 41% du PIB réel en 2018. La baisse de la part du PIB dans les secteurs de l'agriculture et de l'industrie s'explique par la montée de l'insécurité entre 2016 et 2018, qui a perturbé la production et les investissements dans l'agriculture ainsi que dans l'exploitation forestière et minière (Cf. Graphique 1).

<sup>26</sup> [Mis à jour le 31/07/2019](#) et [CMP Juillet 2019 Statistiques détaillées des PDI en RCA](#).

<sup>27</sup> UNHCR–GOUVERNEMENT/ data2.unhcr.org consulté le 16 février 2021.

<sup>28</sup> Banque Mondiale (2019), « Cahier Economique de la République centrafricaine : Renforcer la Mobilisation des Recettes Intérieures pour Soutenir la Croissance dans un Etat Fragile.

**Graphique 1 : Répartition de la valeur ajoutée par secteur d'activité au cours entre 2010 et 2018**

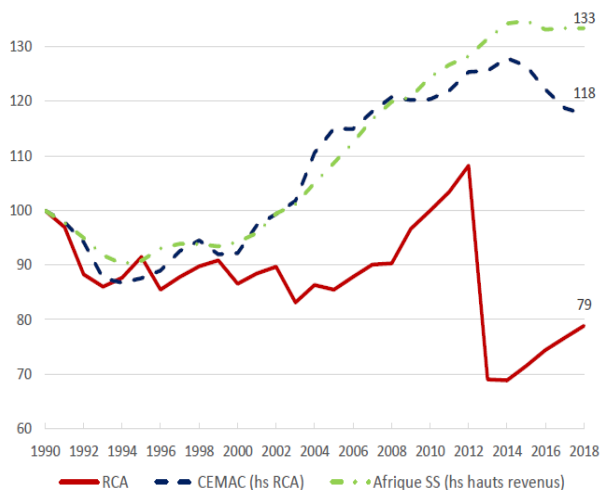


**Source :** Banque Mondiale 2019

Cette faiblesse de l'économie centrafricaine, combinée aux effets conjugués du contexte de crise, a fait baisser le niveau de vie de la population.

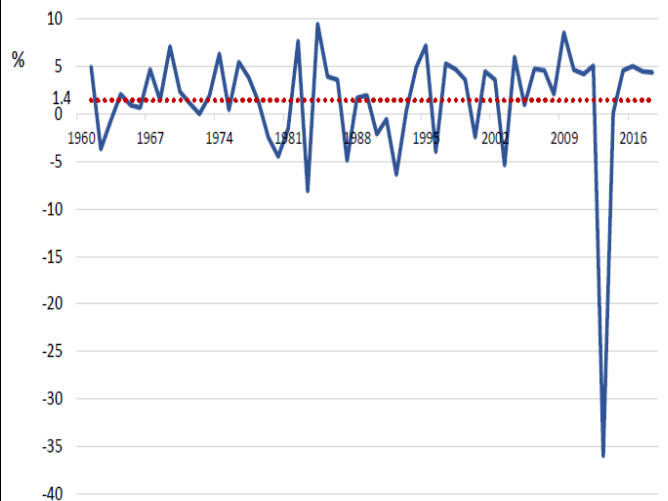
En effet, en 2018, le niveau de vie des Centrafricains était inférieur de 21 % à celui de 1990. Le PIB réel par habitant en parité de pouvoir d'achat (PPA) a baissé jusqu'en 2003 (83 % du niveau de 1990), puis est remonté jusqu'à un niveau élevé en 2012 (108 %), avant de connaître une chute dramatique en 2013 avec la prise de pouvoir des groupes rebelles de la Séléka. Sur la même période, le niveau de vie des habitants de la CEMAC et celui de l'ensemble de l'Afrique subsaharienne (en dehors des pays à haut revenu) se sont accrus respectivement de 18 % et 33 % (Cf. Graphique 2).

**Graphique 2 : PIB réel par habitant en PPA en RCA, CEMAC, ASS (base 100 en 1990)**



**Source :** Base des Indicateurs de Développement dans le Monde (WDI) ; 10/2019 de la RCA, 1960–2018

**Graphique 3 : Taux de croissance annuel du PIB réel**



**Source :** Base des Indicateurs de Développement dans le Monde (WDI) ; 10/2019

La récession la plus importante a eu lieu en 2013 où le PIB s'est contracté de plus d'un tiers (environ 36 %). Le taux de croissance s'est ensuite rapidement redressé, pour culminer à 5 % en 2016, puis a ralenti progressivement pour se situer à 4,6 % en 2017 et à 4,3 % en 2018<sup>29</sup>.

Le ralentissement de la croissance en 2018 reflète une forte baisse de la production officielle de diamants à la suite du départ de la dernière société d'achat, et une augmentation plus faible que prévu de la production de bois, en raison de l'arrêt temporaire de la production en novembre et décembre, en réaction à une hausse des taxes. Depuis 2015, la croissance économique de la RCA a été supérieure à celle des autres pays de la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) et à celle de l'ensemble de l'Afrique subsaharienne. Cependant, la RCA n'est pas encore parvenue à égaler le rythme de croissance de pays pairs structurels tels que le Burkina Faso et le Rwanda. Les pairs structurels de la RCA sont les pays qui présentent des similitudes pour les caractéristiques socio-économiques clés (exportation de produits de base, pays enclavé, nombre d'habitants, PIB réel par habitant au début de la période d'analyse) mais une évolution différente du taux de croissance économique (taux de croissance médian qui ne dépasse pas celui de la RCA de plus de 2 % sur une période initiale mais augmente ensuite beaucoup plus rapidement). Les pairs structurels de la RCA qui ont ainsi été identifiés sont le Burkina Faso, le Mali, le Malawi, le Niger, le Rwanda et l'Ouganda.

Bien que la reprise économique soit fragile, les perspectives économiques de la RCA seraient favorables en cas de rétablissement d'un climat de paix durable. C'est ainsi que les services du Fonds Monétaire International avaient estimé que la RCA devrait connaître une croissance de 4,5 % du PIB en 2019 et de 5 % pour la période 2020-2024<sup>30</sup>. L'économie de la RCA repose beaucoup sur le secteur agricole dont la contribution dans le PIB a été en moyenne de 46% au cours de la période 2010-2018, représentant environ 86% des emplois dont la majorité féminine. Sur la même période, la contribution au PIB du secteur industriel, qui comprend la transformation du bois, était seulement de 18% en moyenne, avec 7% de la population active occupée dont très peu de femmes.

## II.5. Facteurs socioculturels et relations entre hommes et femmes

Le contexte socioculturel de la RCA s'appuie sur des normes, us et coutumes essentiellement patriarcales, généralement défavorables à la femme. D'après la loi N097.013 portant Code de la famille (Art 254), l'homme est le chef de la famille, il exerce ce pouvoir dans l'intérêt commun du ménage et des enfants. C'est lui qui choisit la résidence de la famille et est tenu à assurer la sécurité physique et morale des autres membres de la famille. La société centrafricaine attribue à la femme le rôle de mère et femme au foyer et à l'homme le rôle de chef de famille. Ces deux positions ont une grande importance dans l'éducation communautaire des jeunes (filles et garçons) qui forge les relations de pouvoir entre les hommes et les femmes à travers la prise de décision, l'accès aux ressources et son contrôle.

La jeune fille est perçue par la société centrafricaine comme un individu qui est de passage dans sa famille biologique pour une autre famille qui sera celle de son mari<sup>31</sup>. De ce fait, elle doit être préparée par son éducation familiale et communautaire qui se focalise sur les savoirs locaux et ancestraux de la conduite du ménage, pour être à la hauteur dans son foyer qui est en réalité sa destination naturelle. Cette perception l'exclut au profit de ses frères du partage de l'héritage (terre, bétail, etc.) dans sa famille d'origine sous prétexte que les biens de la famille ne doivent pas aller dans une autre famille.

A l'opposé de la fille, le garçon est perçu comme le chef de famille, qui possède le pouvoir de diriger les autres membres de la famille (femmes et enfants), ainsi que d'assurer la continuité de la lignée familiale<sup>32</sup>.

Cette discrimination sexiste, profondément ancrée dans la société centrafricaine et reflétée dans les institutions patriarcales et les normes socioculturelles, cantonne les filles et les femmes à leur rôle consistant à effectuer des

<sup>29</sup>Rapport du Fonds Monétaire Internationale n°19/216, juillet 2019.

<sup>30</sup> Rapport du FMI No 19/216.

<sup>31</sup> Informations obtenus dans le cadre des groupes de discussion et des entretiens avec les leaders d'opinion au cours des mois de janvier et février 2021.

<sup>32</sup> Idem.

tâches domestiques non rémunérées, à avoir des enfants et à s'en occuper. Elle constitue l'une des causes profondes des pratiques néfastes à l'égard des filles et des femmes, En accordant une valeur importante à la virginité d'une fille et en développant des craintes quant à la sexualité féminine, elle apporte de manière diffuse, un soutien aux mariages précoces et forcés des filles vierges, considérées comme étant « pures » par rapport aux autres filles « impures » qui ont perdu leur virginité. C'est ainsi que de nombreux parents croient que le mariage précoce protège leurs filles des relations sexuelles avant le mariage et du harcèlement sexuel<sup>33</sup>.

Face à toutes ces croyances, les jeunes mères se sentent socialement peu disposées à décider des conditions et de la période du mariage de leurs filles, et laissent à leurs maris et aux autres membres de la famille et de leur communauté le pouvoir de prendre au nom des filles des décisions qui vont changer le cours de leur vie, perpétuant ainsi les inégalités de genre (UNICEF et UNFPA, 2018). Les pesanteurs socioculturelles imposent également aux parents d'éviter que leurs filles attrapent des grossesses hors mariage, ou qu'elles deviennent de vieilles filles non mariées et « impures », afin de ne pas exposer le reste de la famille aux critiques acerbes de la société.

Ces valeurs sociales traditionnellement justifiées par des croyances religieuses, encouragent ainsi le mariage dès la puberté, causes fondamentales des mariages précoces et/ou forcés, qui ont des conséquences fâcheuses sur la santé de la reproduction.

Des pratiques néfastes telles que les rites de veuvage, le lévirat, le sororat et l'excision perdurent malgré leur interdiction ou leur dénonciation. Quel que soit son rang, c'est le premier garçon qui est l'héritier de la famille, et ceci au détriment des filles qui ne possèdent rien ni dans leurs familles biologiques, ni dans leurs belles familles. Les veuves, malgré les dispositions favorables du Code de la famille, sont dépouillées de leurs biens, surtout en l'absence de mariage légal.

Sur le plan linguistique, la RCA est un pays plurilingue avec 72 langues utilisées<sup>34</sup>, dont deux langues officielles : le français et le Sango. Bien que n'étant pas la langue maternelle de la plupart des Centrafricains, le français est la langue de référence de l'administration et de l'éducation<sup>35</sup>. Cela est à l'origine de nombreux problèmes d'iniquité et d'inégalité de genre pour les populations non scolarisées qui sont en général les femmes et les filles. Le Sango, devenu langue officielle en 1991 est la langue maternelle d'environ 10% de la population et est utilisé comme langue véhiculaire par un grand nombre des Centrafricains<sup>36</sup>. Les récentes crises ont été alimentées par des fragmentations sociales au sein et entre les communautés, ainsi qu'entre les groupes ethniques, religieux et économiques. La dégradation des liens sociaux qui s'en est suivie a fortement alimenté le climat d'insécurité de nombreuses communautés.

En plus des pesanteurs socioculturelles, le contexte sécuritaire et les conséquences de la pandémie du COVID 19 ont rendu la population centrafricaine en général, les femmes et les filles en particulier (surtout les nombreuses Personnes Déplacées Internes) très vulnérables par rapport à l'instabilité dans laquelle se trouve le Pays depuis des décennies. Les femmes ont été le plus gravement affectées par la crise que les hommes, et le nombre de femmes chefs de foyer a augmenté. Le manque d'opportunités économiques s'est traduit dans les zones rurales par des taux de pauvreté atteignant 81% chez les femmes contre 69% chez les hommes<sup>37</sup>. Le faible niveau des indicateurs d'égalité du genre (0,648 en 2016 avec un classement de 149<sup>ème</sup> sur 159 pays), reflète l'ampleur des inégalités de genre au niveau national, contexte propice à la montée de différents types de violences à l'égard des femmes et des filles.

---

<sup>33</sup> Idem.

<sup>34</sup> SIL International, 2019. *Ethnologue: Languages of the World*, 22<sup>nd</sup> édition.

<sup>35</sup> L'usage du français « est limité à certains contextes : le milieu scolaire et scientifique, l'administration, les activités et discours politiques officiels et les médias. En réalité, même dans ces contextes, le français n'est utilisé comme support communicationnel qu'avec un interlocuteur non sängöphone. » (OIF, 2014 ; p.113-114).

<sup>36</sup> Près de 100% selon *Ethnologue* ; 93% selon l'enquête de 2012 dirigée par Robert Beyom (OIF, 2014).

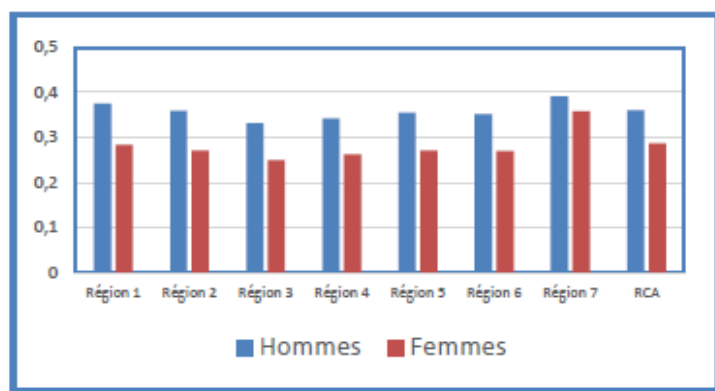
<sup>37</sup> Rapport final RCPCA, 2017.

## II.6. Situation de pauvreté et relations entre hommes et femmes

En RCA, toutes les politiques de développement qui ont été mises en place après l'indépendance n'ont pas permis de corriger les inégalités entre les régions<sup>38</sup> et les lieux de résidence d'une part et les sexes d'autre part. La gent féminine a toujours été victime de nombreuses disparités dont l'État s'est attelé à réduire. Ces disparités concernent l'accès aux services sociaux de base, aux crédits, aux facteurs de production, à la gestion de la cité, etc.<sup>39</sup> Les statistiques de la pauvreté et du développement de 2016 (Cf. Graphique 4) illustrent bien cette disparité, qui montre que quelle que soit la région, les femmes sont plus vulnérables que les hommes. D'après les données de la Banque mondiale (2018), on estime à plus de 75% la proportion de la population qui vit en dessous du seuil de pauvreté dans le pays en 2017, ce qui est largement supérieur aux 31% visés par l'Objectif 1 des OMD.

Les dernières estimations du Fonds Monétaire International<sup>40</sup> montrent que l'incidence de la pauvreté devrait passer de 70,5% en 2019 à 72,2% en 2020 et ce, en raison de la perte de pouvoir d'achat de la population car le revenu par habitant a baissé de 1,3% en 2020. L'insécurité alimentaire qui avait déjà atteint un niveau inquiétant en 2019, s'est encore aggravée sous l'effet de la pandémie du Corona Virus.

*Graphique 4 : Indicateur de l'IDH en 2016 selon la région et le sexe*



*Source : Rapport National volontaire de suivi de la mise en œuvre des ODD (2019)*

Malgré le fait que le taux de croissance économique annuelle du PIB réel par personne pourvu d'un emploi soit de 2%<sup>41</sup> en 2018, la rémunération reste faible. Elle est de 5 240 F CFA /jour pour le cadre moyen d'administration homme contre 4 638 F CFA /jour pour le cadre moyen d'administration femme. Bien qu'on observe une égalité de rémunération entre les hommes et les femmes dans les autres postes, elle reste très faible, soit 4 504 F CFA/jour pour l'ouvrier et de 1 000 F CFA/jour pour le manœuvre, ce qui met en exergue la faiblesse du revenu des ménages.

D'après le rapport de suivi de la mise en œuvre des ODD (2019) entre 2016 et 2018, l'analyse de l'évolution tendancielle du revenu des ménages centrafricains par intervalle révèle qu'une plus grande proportion de ménages dispose d'un revenu très faible.

Aussi, la proportion des ménages ayant des revenus entre 200 000 F.CFA et 300 000 F.CFA reste très faible. Ces tendances montrent qu'il y a effectivement un problème de répartition et de redistribution des richesses. En effet,

<sup>38</sup> Selon la publication Atlas Administratif de OCHA (2013), les régions de la RCA sont réparties de la manière suivante : région 1= région des plateaux, région 2 = région de l'Equateur, région 3 = région de Yadé, région 4 = région de Kagas, région 5 = région de Fertit, région 6 = région du Haut Oubangui et région 7 = région du Bas Oubangui.

<sup>39</sup> Voir le rapport de suivi de la mise en œuvre des ODD publié par le PNUD en 2019.

<sup>40</sup> Voir le Rapport national « impact socio économique de la COVID » en RCA en cours de publication (2021).

<sup>41</sup> Voir le rapport de suivi de la mise en œuvre des ODD publié par le PNUD en 2019.

l'analyse des données collectées révèle que les 10% des plus riches disposent de 46,2% des richesses tandis que les 10% des plus pauvres disposent de seulement 1,2% des richesses en 2018.

Cette inégalité en matière de revenu moyen des ménages centrafricains est perceptible tant au niveau global qu'au niveau de chaque région ou préfecture du pays, ainsi qu'au niveau des sexes et du secteur d'activité. Aussi, le niveau de l'Indice de Développement Humain en RCA (Cf. Tableau 5) montre bien non seulement cette disparité par région et par sexe mais aussi que les ménages les plus vulnérables sur le plan social sont ceux des pauvres.

De plus, les ménages dont le chef travaille dans l'agriculture sont parmi les plus pauvres car, ces ménages qui ont une taille moyenne de 8 à 10 personnes et sont dirigés à plus de 21,8%<sup>42</sup> par les femmes chefs de famille représentent plus de 60% de la population.

En plus du fait que la proportion de chômeurs est théoriquement faible (moins de 2 personnes actives sur 10), le Ministère du travail mesure le taux de chômage par l'estimation du taux de sous-emploi. Ainsi, de 2015 à 2018, le taux de sous-emploi (chômage) était de 34,5% en moyenne. Il était légèrement plus accentué en milieu urbain (36%) qu'en milieu rural (30%) et touchait davantage les femmes (42,1%) que les hommes (28,6%). Cette situation permet de donner un justificatif à la position de la RCA qui se trouve au rang de 188<sup>ème</sup> sur 189 pays en 2020 en ce qui concerne l'IDH. L'Indicateur sexospécifique de Développement Humain (ISDH) place la RCA au rang de 153-ème sur 177 pays en 2016<sup>43</sup>, confirmant ainsi la forte corrélation qui existe entre les inégalités de genre et la pauvreté.

**Tableau 5 : Indicateur IDH et IDG (Indice de développement du genre) en RCA en 2016**

Région	Pays	IDG
<b>1. Plateaux (Ombella-M'Poko, Lobaye)</b>	0,360	0,758
<b>2. Equateur (Nana-Mambere, Mambere-Kadei, Sangha-Mambere)</b>	0,360	0,755
<b>3. Yadé (Ouham, Ouham-Pende)</b>	0,317	0,753
<b>4. Kagas (Ouaka, Kemo, Nana-Gribizi)</b>	0,331	0,767
<b>5. Fertit (Bamingui-Bangoran, Vakaga, Haute-Kotto)</b>	0,347	0,763
<b>6. Haut-Oubangui (Basse-Kotto, Mboumou, Haut-Mboumou)</b>	0,335	0,767
<b>7. Bangui</b>	0,391	0,916
<b>Total</b>	0,353	0,796

*Source : Rapport National volontaire de suivi de la mise en œuvre des ODD (2019)*

<sup>42</sup> Résultat de l'enquête centrafricaine pour le suivi évaluation du Bien-être (ECASEB 2008, ICASEE).

<sup>43</sup> Rapport de l'examen stratégique national faim zéro en République centrafricaine, FAO 2018.

### III. GENRE ET DROITS LEGAUX

#### III.1. Lois et documents juridiques pour le Genre

##### *III.1.1. Instruments juridiques internationaux pour la promotion de l'égalité des sexes et l'équité ratifiés par la RCA*

La République centrafricaine a manifesté la volonté de s'inscrire dans la dynamique adoptée par le Système des Nations Unies pour la promotion de l'égalité des sexes et de l'équité entre l'homme et la femme en vue de réduire la pauvreté, tout d'abord en inscrivant dans sa constitution adoptée par voie référendaire le 13 décembre 2015, qu'elle « réaffirme son adhésion à toutes Conventions internationales dûment ratifiées, notamment celles relatives à l'interdiction de toute forme de discrimination à l'égard des femmes » (Préambule, paragraphe 18), puis en ratifiant plusieurs instruments juridiques internationaux en la matière, notamment :

- La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme du 10 décembre 1948 ;
- La Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'Égard des Femmes (CEDEF) du 18 décembre 1979 ;
- La Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples du 18 juin 1981 ;
- La Convention relative aux Droits de l'Enfant (CDE) de novembre 1989 ;
- La Déclaration et le Programme d'action issus de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement du Caire de 1994 ;
- La Plateforme d'Action de Dakar sur les femmes de 1994 ;
- La Déclaration et la Plateforme d'action de Beijing sur les femmes de 1995 ;
- La Résolution 1325 (2000), 1820 (2008), 1888 (2009), 1889 (2009), 1960 (2010), 2106 (2013), 2242 (2015), 2467 (23 avril 2019), 2493 (29 octobre 2019) sur les femmes, la paix et la sécurité ;
- Les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) (New-York, 2000) ;
- Le Protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples relatif aux Droits des femmes en Afrique (2003) ;
- Le Plan d'action de l'Afrique pour accélérer la mise en œuvre des Plateformes de Dakar et de Beijing sur les femmes (Addis-Abeba, 2004) ;
- La Déclaration solennelle sur l'égalité des sexes (2004) ;
- Le Pacte de Sécurité, de Stabilité et de Développement de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs (2008) ;
- Les Objectifs pour le Développement Durable (ODD) (New-York, 2015).

La RCA s'est aussi fortement appuyée sur les résultats de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (CIPD) qui s'est tenu au Caire en 1994, ainsi que la Conférence Mondiale sur les Femmes de Beijing en 1995 pour bâtir une politique de réduction des inégalités et de l'équité. Aussi, plusieurs lois et règlements ont été mis en place pour mettre en œuvre cette politique. Grâce à l'adoption d'une politique Genre en 2005 qui a d'ailleurs été revue et adoptée en 2019, suivie du plan d'action en 2007. La RCA s'est inscrite dans une perspective de réduction des inégalités pour favoriser l'accès équitable des hommes et des femmes au développement.

Le Plan de relèvement et de consolidation de la paix pour la République centrafricaine (RCPCA 2017-2021) a orienté son action sur 3 piliers principaux notamment : (i) le Soutenir la paix, la sécurité et la réconciliation ; (ii) le renouvellement du contrat social entre l'État et la société ; et (iii) le relèvement économique et la relance des secteurs productifs.

L'UNDAF (2018-2021) a repris les préoccupations de l'agenda 2030 qui est centré sur la nécessité de « réaliser les droits humains pour tous et d'arriver l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes et filles ». Aussi, l'UNDAF 2018-2021 de la RCA s'est approprié 6 recommandations à savoir : (i) soutenir l'alignement des



politiques et législations nationales sur les standards internationaux des droits de l'homme et du droit international humanitaire, y compris les systèmes d'élaboration des rapports prévus pour les ODD et les droits humains ; (ii) travailler à l'élimination de toutes formes de discrimination à travers un système de collecte des données à travers un système désagrégé et sexospécifique qui prend en compte des formes de violences et de discriminations apparentes ; (iii) travailler à l'élimination de toutes les formes de violence et de discrimination, particulièrement les violences sexuelles basées sur le genre ; (iv) promouvoir la participation des acteurs à tous les niveaux dans les processus de décisions publiques; (v) appliquer la diligence requise (Due diligence) qui offre des solutions judiciaires et parajudiciaires y compris une assistance effective aux victimes de crimes et délits en rapport avec les droits humains, conformément aux principes des Nations Unies sur les affaires et les droits humains dans les partenariats publics privés ; et (vi) réduire les inégalités de genre par une autonomisation des femmes et des jeunes filles.

Les différents Plans de Réponse Humanitaires qui ont été élaborés annuellement par les acteurs humanitaires depuis la crise humanitaire en RCA, ont tenté avec beaucoup de succès d'apporter des réponses immédiates aux besoins parfois primaires de la population en détresse. Ces différents plans ont toujours mis l'accent sur la situation des plus vulnérables particulièrement les femmes, les filles et les enfants, en apportant une réponse contextuelle aux difficultés à couvrir les besoins de ces derniers.

L'accord Politique pour la Paix et la Réconciliation signé entre le Gouvernement et les 14 groupes armés, le 6 février 2019, est le huitième accord de paix en RCA depuis le déclenchement de la crise en 2013. C'est le seul qui prévoit un mécanisme de mise en œuvre dont au nombre desquels le Comité exécutif de suivi (CES), le Secrétariat technique du CES, le Comité de mise en œuvre national (CMON), le Comité de mise en œuvre préfectoral (CMOP) et le Comité technique de suivi (CTS), prévoient que les femmes soient présentes dans tous ces organes. Même s'il est encore à signaler que leur présence reste minoritaire dans tous ces mécanismes.

En plus des lois et règlements concernant les droits humains en général, la RCA a adopté une panoplie de textes nationaux concernant les droits de la femme et en particulier celle qui se focalisent sur ses droits civiques, son statut juridique et sa santé dont l'une des plus en vue est la loi instituant la parité entre les hommes et femme dont le manque du décret d'application et les mesures de suivi de l'application plombent son efficacité.

### *III.1.2. Droits civiques et statut juridique de la femme centrafricaine*

Certains instruments juridiques de la RCA ont repris plusieurs dispositions internationales en matière de droits civiques et de statut juridique de la femme centrafricaine. Cependant, bien que cette reprise ne soit pas systématique, ces instruments juridiques prônent en général l'égalité entre l'homme et la femme. En effet dans le Code de la famille adopté en novembre 1997 et entré en vigueur en novembre 1998, on note le retour de la polygamie et de la dot, ce qui expose la femme à la discrimination, alors que ces deux éléments avaient déjà été interdits par une ordonnance présidentielle datant de 1966.

De la même manière, certaines dispositions discriminatoires de ce Code ont été amendées et attendent d'être adoptées par l'Assemblée nationale. Par exemple, l'article 254 qui confère au mari l'exclusivité du pouvoir de gestion de la famille a été revu dans le sens d'une gestion collégiale de ce pouvoir par les deux époux.

En plus de la Constitution de la République centrafricaine du 27 décembre 2004 qui reconnaît que tous les citoyens hommes comme femmes sont égaux en droits et devoirs, les différentes lois, ordonnances et décrets ci-dessous confirment l'égalité entre l'homme et la femme en matière d'emploi, de salaire et de responsabilité pénale.

- Loi N°10.001 du 6 janvier 2010 Portant Code Pénal Centrafricain ;
- Loi N°10.002 du 6 janvier 2010 Portant Code de Procédure Pénal Centrafricain ;
- Loi N°09.004 du 29 janvier 2009 Portant Code du Travail de la République centrafricaine ;
- Loi N°99.016 du 16 juillet 1999, Portant Statut Général de la Fonction Publique ;
- Loi N°91.016 du 27 décembre 1991 Portant Code de Procédure Civile Centrafricain.

La Loi n°10.001 du 6 janvier 2010 portant Code Pénal Centrafricain a pris des dispositions contre les auteurs des violences faites sur les femmes et particulièrement celles motivées par les traditions et qui sont faites aux veuves telles que la privation de repas, la confiscation de leurs biens par la belle-famille, etc.

La RCA fait également partie du Protocole sur la prévention et la répression de la violence sexuelle à l'égard des femmes et des enfants de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL). De même, la RCA a souscrit aux deux pactes internationaux de 1996, l'un relatif aux droits civils et politiques, l'autre relatif aux droits économiques et sociaux qui consacrent la norme générale de non-discrimination.

Toutefois, l'efficacité de ce type de cadre juridique est limitée par les dispositions contradictoires du droit coutumier, qui font que des disparités de genre demeurent notoires en RCA.

En sus des contradictions de certaines dispositions des textes nationaux (ex : Code de la famille) et internationaux, les différentes crises et conflits en Centrafrique ont largement entraîné la dégradation des conditions de vie et de sécurité des femmes, déjà précaires tant en milieu urbain qu'en milieu rural.

Les conclusions des consultations populaires à la base et du rapport New deal sur la fragilité de la RCA réalisé en septembre 2015, attestent de la paupérisation et de la vulnérabilité des populations, en particulier des femmes, du fait de l'insécurité et des déplacements continus des populations.

Les indicateurs genre soulignent les inégalités entre les hommes et les femmes en RCA. Par exemple sur l'échelle du HDR (2019) la RCA est classée au et 159<sup>ème</sup> sur 162 pays, avec un indice d'Inégalité de genre (IIG) de 0,680.

Les réponses nationales à la situation de conflits et de post-conflits se sont traduites par l'élaboration et la mise en œuvre de projets avec l'appui des partenaires au développement.

### *III.1.3. Lois sur la santé de la reproduction.*

Plusieurs résolutions ont été prises par le gouvernement centrafricain pour arrimer les conventions internationales à la législation du pays en matière de santé de la reproduction de la femme. Aussi, la Loi n°09.004 du 29 janvier 2009 portant Code du Travail de la République centrafricaine protège de façon spécifique dans son chapitre, le droit de procréer pour une femme active, ce qui la protège de toutes les tracasseries observées en milieu du travail en cas de grossesse, surtout en cas d'absences liées aux soins du bébé.

La sexualité et la fécondité sont encadrées par la Loi Bangayassi n°06/005 du 20 juin 2006 relative à la santé de la reproduction. Cette loi reconnaît également à toute personne atteinte d'une infection sexuellement transmissible (IST) et du VIH/SIDA, de jouir, sans discrimination de tous ses droits civils, politiques, économiques et sociaux et de bénéficier d'une assistance particulière, de soins de base, de traitement et d'une garantie de confidentialité dans ses rapports avec le personnel socio-sanitaire. Elle réprime conformément à la législation en vigueur, tous les actes pouvant porter atteinte aux droits de la santé sexuelle et reproductive notamment : les mutilations génitales féminines et la pédophilie, la transmission volontaire du VIH/SIDA, le mariage forcé et l'exploitation sous toutes ses formes de la prostitution forcée des femmes et des enfants. Cependant un fort ancrage de la population dans les us et coutumes du pays, grâce à des normes sociales qui préconisent une natalité précoce et favorisent des mariages avant l'âge surtout en milieu rural, ne permet pas à cette Loi de jouer pleinement son rôle.

**Art 8 :** Tous les individus sont égaux en droit et en dignité en matière de la reproduction. Ce droit est universel et fondamental. Il est garanti à tout être humain, tout au long de sa vie, en toute situation et en tout lieu.

Aucun individu ne peut être privé de ce droit dont il bénéficie sans aucune discrimination fondée sur l'âge, le sexe, la fortune, la religion, l'ethnie, la situation matrimoniale et sans la moindre coercition ou la violence.

**Art 9 :** Tout individu ou tout couple a le droit de décider librement et avec discernement, de la taille de sa famille dans le respect des lois en vigueur, de l'ordre public et de bonnes mœurs.

Certaines inégalités font l'objet de textes spécifiques, telles que les violences à l'égard des femmes et la contamination volontaire par des Infections Sexuellement Transmissibles (IST) qui sont régies respectivement par la Loi n° 06.032 du 27 décembre 2006, portant Protection de la Femme contre les violences en République

centrafricaine, la Loi n° 06.030 du 12 septembre 2006, fixant les Droits et Obligations des Personnes vivant avec le VIH/SIDA et la Loi n° 2.00.05 du 14 janvier 2020 portant organisation de l'aide légale en République centrafricaine qui s'étend aussi aux personnes vulnérables<sup>44</sup> et fixe les conditions nécessaires pour que les personnes qui remplissent les conditions requises puissent bénéficier d'une aide juridique et d'une assistance judiciaire.

## IV. GENRE, GOUVERNANCE ET CONSOLIDATION DE LA PAIX

### IV.1. Genre et Accès à la justice

L'accès à la justice des citoyens centrafricains est garanti par la constitution de 2016 qui leur accorde une égalité devant la Loi. Si nous prenons le cas du Code pénal, il n'y a pas de différence entre homme et femme. Dans le cas du partage de l'héritage, le Code de la famille accorde les mêmes droits aux membres de la lignée d'une même famille sans aucune considération de sexe.

Cependant dans la situation actuelle, il est difficile de s'assurer que les Lois soient respectées pour tous les citoyens à cause de l'insécurité qui règne dans le pays ces dernières années, de l'influence du politique sur la justice<sup>45</sup>, de la vénalité des juges, de l'insuffisance et de l'inadéquation de la formation des magistrats, de la misère financière et documentaire des tribunaux, de l'excessive lenteur juridique des règles et procédures, de l'éloignement de l'appareil judiciaire par rapport aux populations, du poids des us et coutumes qui influencent aussi les décisions de justice, etc.

La RCA ne dispose pas encore d'un quota de représentativité des femmes au plus haut niveau du système judiciaire. Cependant la Loi sur la parité qui prévoit un quota de 35% des femmes sur la base de leurs compétences, dans les instances de prise de décisions à caractère nominatif et électif, tant dans les structures étatiques que privées s'étend aussi au système judiciaire. Mais dans la pratique, l'application de cette loi dans le système judiciaire ne suit pas. Le corps des magistrats ne possède que 9,8% des femmes alors que l'on retrouve 35,5% de femmes dans le corps des greffiers, 5% seulement de femmes dans le corps des avocats, 33,3% de femmes dans le corps des notaires (9 notaires dont 3 femmes et 6 hommes) et 44,4% de femmes à la Cour constitutionnelle, ce qui fait que le quota des femmes dans l'administration judiciaire reste faible (Cf. Tableau 6). Selon ASF (2018), trois ou quatre avocats seulement sont de confession musulmane, ce qui ne représente qu'environ 3% du corps des avocats. La majorité de ce personnel est concentrée à Bangui et doit se déporter dans d'autres régions en cas de nécessité, mais la situation d'insécurité qui y règne et leur occupation par les groupes armés réduisent grandement l'efficacité de l'administration judiciaire dans l'arrière-pays.

Bien qu'il existe une Inspection Générale des Services Judiciaires (IGSJ) qui est chargée de vérifier sur toute l'étendue de la République centrafricaine l'observation des lois, ordonnances, règlements et instructions, le fonctionnement des juridictions, des services judiciaires et des établissements pénitentiaires, le pays ne dispose pas d'organes judiciaires distincts pour surveiller la mise en œuvre des droits humains et des dispositions relatives à l'égalité des sexes. Cependant, il existe une association des femmes juges et magistrat qui vient de voir le jour. Actuellement, elle se limite à la gestion du social dans le milieu des magistrats. Cependant, elle compte à terme

---

<sup>44</sup> Dans l'esprit de cette loi, sont considérés comme personnes vulnérables : les mineurs âgés de moins de (dix-huit (18) ans au pénal et moins de vingt-un(21) ans au civil ; les personnes victimes des agressions sexuelles ; les personnes victimes des agressions sexuelles ; les victimes et enfants orphelins du Sida ; les personnes victimes des actes de tortures ; les déficients mentaux ; les personnes poursuivies et/ou détenues préventivement dont l'insuffisance des ressources est constatée par tous les moyens ; les étrangers en situation d'irrégularité et dépourvu de toutes ressources ; les réfugiés et rapatriés.

<sup>45</sup> Le politique à tendance à s'immiscer dans les décisions de justice. Le niveau d'indépendance est faible, les magistrats et juges continuent à être désignés, nommés aux postes de responsabilité par le pouvoir exécutif dans la mesure où le Président de la République demeure le Président des organes de gestion des différentes carrières... Les juges, magistrats devraient être élus par leur pair aux postes de responsabilité. L'indépendance de la magistrature est vidée de sa substance par l'influence des hommes politiques.

s'intéresser aussi aux questions liées à la prise de décision des femmes juges et magistrats et suivre l'application des décisions liées aux dispositions relatives à l'égalité des sexes et aux droits humains.

Nous avons également l'Association des Femmes Juristes de la Centrafrique (AFJC) qui intervient dans la promotion l'application des droits humains et la lutte contre l'impunité des auteurs de violences humaines en RCA, en facilitant l'accès à la justice aux rescapés des violences dont beaucoup sont des femmes et en leur apportant des services de conseil psychologique et social. Cependant, la Loi n° 2.00.05 du 14 janvier 2020 portant organisation de l'aide légale en République centrafricaine qui établit le cadre légal de cette assistance est une opportunité pour les victimes de violences en RCA d'avoir accès à la justice de façon légitime, obligatoire et sans frais. En dépit de l'existence de la stratégie centrafricaine d'Aide légale 2017-2022, cette loi reste peu connue des populations<sup>46</sup>.

**Tableau 6 :** Représentation des femmes dans le secteur de la justice en 2018

Corps	Femmes	Hommes	Total	% des femmes
Magistrats	21	193	214	9,8
Greffiers	108	196	304	35,5
Notaires	3	6	9	33,3
Avocats	6	124	130	5
Régisseurs				
Cour constitutionnelle	4	5	9	44,4

Source : Ministère de la justice, ILAC (2017) et ASF (2018)

Pour rendre justice aux victimes et établir une paix durable, la Cour Pénale Spéciale (CPS) a été créée par la loi organique n° 15-003 du 03 juin 2015. Elle représente une occasion importante de mettre fin à l'impunité généralisée à laquelle les victimes des cycles de violence en République centrafricaine ont été confrontées depuis 2003. La CPS offre une chance d'accroître l'écho des procès auprès des victimes et autres personnes les plus touchées par les crimes, notamment les femmes, et de renforcer la maîtrise et la capacité nationales à rendre la justice pour les crimes atroces et mettre fin aux violations des droits humains.

Cependant la représentativité des femmes dans cette Cour est une fois de plus très faible, surtout en ce qui concerne les cadres nationaux (Cf. Tableau 7). La présence des femmes parmi les membres de cette Cour n'est que de 27% pour les magistrats dont 0% pour les cadres nationaux, 0% pour les greffiers, 9,3% pour les avocats nationaux et 20% pour les officiers de police judiciaire, ce qui est encore très peu.

En ce qui concerne les magistrats nationaux, en dépit de l'action menée pour promouvoir les candidatures de femmes, seule 1 candidate a postulé au dernier appel à candidature<sup>47</sup>. Les critères de sélection peuvent être mis en cause, et notamment l'exigence de 10 ans de carrière professionnelle continue, ce qui se révèle le plus souvent impossible dans la mesure où peu de femmes dans la magistrature ont une carrière continue puisqu'elles sont souvent sollicitées pour des postes liés à l'implication des femmes dans la politique ou le développement.

<sup>46</sup> La réalisation de la Stratégie centrafricaine d'Aide Légale 2017-2022 s'est appuyé sur le projet de loi portant facilitation de l'accès à la justice et au droit par l'aide juridique qui a été rédigé au cours de l'année 2012 ; mais les bouleversements politico-militaires n'ont pas permis sa finalisation, ce n'est qu'en janvier 2020 que cette loi a été promulguée.

<sup>47</sup> Rapport d'évaluation à mi-parcours du Projet Conjoint d'Appui à la Cour Pénale Spéciale (CPS) en République centrafricaine.

**Tableau 7 : Représentation des femmes à la Cour pénale Spéciale (CPS)**

Corps	Femmes	Hommes	Total	% des femmes
Procureurs et Substituts Juges	1	5	6	16,6
	3	8	11	27
Greffiers	0	10	10	0
Avocats nationaux	3	29	32	9,3
OPJ	4	16	20	20

Source: [www.cps-rca.cf](http://www.cps-rca.cf) (2021)

Bien que le manque de volonté politique constitue un frein au respect de quota pour une présence significative des femmes dans le système judiciaire de la RCA, il est aussi nécessaire de signaler que le manque d'adéquation entre les compétences qui sont actuellement réunies au sein du ministère de la Justice, Garde des Sceaux, et celles requises pour effectuer les tâches quotidiennes reliées aux fonctions qui sont dévolues au Ministère de la Justice et aux juridictions. Pour les femmes en particulier, le niveau d'éducation et de compétence est non seulement un frein à leur présence aux postes de décision, mais aussi à leur entrée suffisant dans le corps judiciaire<sup>48</sup>, en nombre suffisant avec respect du quota de 35%.

#### IV.2. Genre et participation à la consolidation de la paix

La contribution de la femme centrafricaine à la recherche et la consolidation de paix est essentielle pour la création d'une société pacifiée et jouissant d'une paix durable, surtout pour un pays marqué par des décennies de guerre civile. Ces dernières sont actrices de l'éducation non seulement à la base dans les familles, mais aussi dans les communautés toutes entières où elles interviennent à travers la formation, la sensibilisation et la conscientisation, mais aussi grâce la médiation et le plaidoyer. L'engagement des femmes centrafricaines au processus de stabilisation de la RCA est motivé par la ratification par ce pays de la résolution 1325 "Femmes, Paix et Sécurité" du Conseil de sécurité de l'ONU qui est première résolution à reconnaître et vouloir renforcer le rôle des femmes comme agents de paix. Il s'inscrit aussi dans le cadre de l'atteinte des ODD, notamment l'ODD 16. La contribution de ces dernières peut être appréciée aussi bien du point de vue stratégique dans les instances de prise de décision, qu'à la base en milieu communautaire urbain et rural.

Au niveau stratégique, les femmes centrafricaines se battent pour intégrer davantage le processus de paix en cours, ainsi que la vie politique et citoyenne. Cette lutte a abouti à leur participation aux négociations de l'accord de paix et de réconciliation de Khartoum en 2019, où 8% des signataires étaient des femmes. La mobilisation des femmes a abouti au respect du quota de 35% de femmes (4 femmes sur 11 membres) dans la Commission Vérité, Justice, Réparation et Réconciliation<sup>49</sup> (CVJRR). Ces dernières ont également plaidé pour leur implication dans les mécanismes de mise en œuvre et de suivi de l'APPR où elles représentent 23% des membres des différents organes de ces mécanismes<sup>50</sup>.

Depuis, l'on note une faible avancée, les femmes ne sont pas consultées dans le cadre du processus de négociation de paix en cours. L'argument souvent avancé par le gouvernement pour justifier cette situation est qu'il n'y a pas assez de femmes intellectuelles en RCA, la majorité n'est pas instruite ou formée. De plus, l'insuffisance des politiques et stratégies efficaces<sup>51</sup> pour renforcer leur participation aux affaires publiques, malgré un cadre

<sup>48</sup> Si nous prenons par exemple le concours d'entrée à la division Magistrature de l'ENAM, il serait difficile d'avoir un quota de 35% de femmes parmi les étudiants qui répondent à l'appel à candidature et encore moins parmi ceux qui ont obtenu la moyenne requise pour être admis.

<sup>49</sup> L'objectif stratégique de cette commission est de parvenir à une refondation de la mémoire collective de la RCA par l'établissement de la Vérité des faits entre "bourreaux et victimes", de rendre une Justice globale et équitable, de prendre en compte les dommages subis par les victimes et de les réparer, et enfin de réconcilier tous les Centrafricains.

<sup>50</sup> Voir [minusca.unmissions.org](http://minusca.unmissions.org).

<sup>51</sup> Les alliances politiques de sortie de crise sont défavorables aux femmes car les principaux acteurs sont des hommes.



juridique favorable, est aussi à l'origine de leur marginalisation. Par conséquent, elles ne peuvent être associées à la gestion de la vie publique, surtout dans des grandes négociations comme le processus de paix. Les femmes centrafricaines se sont regroupées en un réseau de femmes leaders de Centrafrique avec pour ambition d'être des actrices efficaces de la consolidation de la paix. D'un autre côté, l'on note une plus grande motivation des associations de femmes pour des positionnements individuels au détriment de la mobilisation commune pour faire porter la voix des femmes auprès du gouvernement.

Cependant bien que les femmes centrafricaines aient l'impression de ne pas être écoutées par le gouvernement car, exclus de tous les fora où se discutent les accords de paix, les initiatives locales les placent au cœur de la construction de la paix. En effet, elles jouent un rôle primordial dans le plaidoyer, la prévention, la sensibilisation et la médiation pour la paix, au niveau local et communautaire. Dans certaines localités du pays, elles ont exercé des actions sur les belligérants afin que ces derniers déposent les armes grâce à leur statut de mères, épouses ou sœurs, à des actions de sensibilisation et de médiation. La contribution des femmes aux chances de réussite de la recherche et la consolidation de paix a été reconnue par le Forum de Bangui<sup>52</sup> qui a recommandé une forte implication des femmes dans les mécanismes de consolidation de la paix au niveau local et national.

### IV.3. Genre, Paix et Sécurité

Au cours des dix dernières années, les différents conflits armés qui ont affecté la situation socio politique, économique et sécuritaire de la RCA ont fait prendre conscience aux différents acteurs concernés par la stabilisation du pays, des différentes façons dont les conflits violents et la consolidation de la paix touchent les Centrafricains hommes et femmes ainsi que de la compréhension croissante des rôles, identités et relations qui influencent leur mode d'implication dans ces processus. En effet, la crise politico-militaire qui a débuté en 2012 a empêché la RCA d'atteindre les objectifs du millénaire pour le développement (OMD) dont le bilan est largement mitigé. En matière d'élaboration et de mise en œuvre de certaines politiques sectorielles de développement et des deux Documents de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP 1&2) axés sur les OMD, aucun des huit (8) objectifs n'a été atteint à la fin de l'année 2015<sup>53</sup>. Consciente des enjeux de pacification et de stabilisation, la RCA s'est engagée dès le lendemain du retour à l'ordre constitutionnel, à opérationnaliser le programme de développement durable à l'horizon 2030. Quatre raisons principales ont plaidé en faveur de l'intégration du genre dans le processus de consolidation de la paix et du renforcement de l'État de droit en RCA<sup>54</sup> : Premièrement, l'égalité des sexes et les droits des femmes sont des objectifs importants en soi, car ils ont récemment été articulés dans l'objectif 5 des Objectifs de développement durable (ODD). La consolidation de la paix et le renforcement de l'État sont des opportunités permettant de soutenir et de faire avancer les droits des femmes et l'égalité des sexes, en particulier au regard de la fluidité des espaces post-conflit et des possibilités qu'ils présentent de renégocier et restructurer les relations de force et de genre. Découlant de ce dernier, l'objectif ODD 16 sur la promotion de sociétés pacifiques et inclusives a des liens particulièrement forts avec l'objectif ODD 5.

Pour ce faire, un ensemble d'initiatives a été engagé par le nouveau gouvernement centrafricain avec l'appui des partenaires au développement et a abouti au Plan National de Relèvement et de Consolidation de la Paix en Centrafrique (RCPCA 2017-2021) qui est le cadre de référence pour la promotion du relèvement et de la consolidation de la paix, afin d'accroître le bien-être et la prospérité des populations centrafricaines. Ce plan met un accent particulier sur la promotion de l'égalité des genres dans la réforme de la défense et la sécurité, l'accès à la justice, l'accès aux services essentiels de qualité, l'exploitation durable des ressources naturelles, l'inclusion des jeunes, etc. ainsi que sur l'appui à la participation des femmes dans la prévention des conflits et à la cohésion sociale aux niveaux communautaire et national.

Plusieurs actions pourraient être mises à l'actif de ce plan et des stratégies sectorielles d'intégration du genre notamment :

---

<sup>52</sup> <https://jfakiblog.com/2016/05/23/le-forum-national-de-bangui-en-documents-enfin-ca-memories/>

<sup>53</sup> Voir le rapport de suivi de la mise en œuvre des ODD publié par le PNUD en 2019.

<sup>54</sup> CORAID (2016), « Manuel sur le Genre, la Consolidation de la Paix et le Renforcement de l'Etat »

- L'appui au développement du réseau des femmes leaders ;
- La promulgation de Loi n° 20.005 portant organisation de l'aide légale en RCA ;
- La mise en place la Stratégie centrafricaine d'aide légale ;
- La mise en route du processus d'élaboration du plan ministériel d'intégration de la dimension genre à la réforme de la police et de la gendarmerie dans le cadre de la réforme du secteur de la sécurité (RSS) ;
- Le renforcement des capacités des forces de sécurité et défense dans la prise en charge des victimes de VBG ;
- L'intégration des femmes dans le corps des agents de police judiciaire chargé des enquêtes au sein du CPS ;
- L'implication des femmes dans le processus de paix notamment la signature des accords de Khartoum, etc.

Depuis le déclenchement de la crise politico-militaire en 2012, la femme centrafricaine a grandement contribué au processus de réconciliation et à la diffusion de la culture de la paix. Dans le cadre des pourparlers inter-centrafricains de Khartoum en 2016, 8 % des signataires<sup>55</sup> de l'accord de paix étaient des femmes, marquant ainsi une première dans la mise en application de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies en RCA. Ces dernières ont permis de prendre en considération la préoccupation des femmes dans la négociation de paix de Khartoum, notamment celle des femmes soldats, des femmes accompagnatrices des ex-combattants et des organisations féminines. Cette inclusion des femmes dans la résolution de la crise s'exprime également à l'intérieur du pays par leur mobilisation à travers le réseau des femmes leaders<sup>56</sup> pour faire entendre leurs voix auprès du gouvernement et des partenaires internationaux.

Pour ce qui est de l'intégration du Genre à la réforme de la Police et la Gendarmerie, un état des lieux préliminaire a été réalisé en prélude à l'élaboration du plan ministériel d'intégration du Genre dans les Forces de Sécurité Intérieure. Cette étude a permis de mettre en exergue l'écart important qui semble se dégager entre les politiques conçues au niveau stratégique et leur mise en œuvre sur le terrain. Cela est particulièrement perceptible par les stéréotypes qui sont attribués aux femmes par les hommes et les femmes des Forces de Sécurité Intérieure elles-mêmes. Elle a aussi permis de noter le changement de mentalité qui commence à transparaître à tous les niveaux avec la réforme des FSI. En 2020, 351 femmes sur un total de 2650 sont présentes au sein de la Gendarmerie (soit 13,2%) et 597 femmes sur un total de 2255 au sein de la Police (soit 26,4%).

En conclusion, la longue période de crise politico-militaire en RCA a conduit à une dégradation de l'ensemble des indicateurs sociaux et à un recul dans la plupart des indicateurs socio-économiques, ce qui n'a pas permis d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) en 2015. Malgré les élections présidentielles de 2016 et 2020, ainsi que les accords de Khartoum en 2019, le pays est resté dans une situation d'insécurité, avec les trois quarts du territoire occupés par les groupes armés, empêchant ainsi la restauration de l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire national. L'impact de cette crise sur les indicateurs de suivi des Objectifs de Développement Durables (ODD)<sup>57</sup> qui ont une incidence sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes rend leur atteinte peu probable.

#### IV.4. Genre et investissements publics

La RCA est dans sa troisième année de mise en œuvre du Plan de Relèvement et de Consolidation de la Paix (RCPCA), qui constitue la base de toutes les politiques économiques et sociales. Le RCPCA met en œuvre les programmes et projets de développement inscrits dans le cadre de la programmation budgétaire à moyen terme

<sup>55</sup> Il s'agit des quatre femmes sur les 49 membres des parties centrafricaines qui discutaient directement afin de parvenir à un accord de paix en Centrafrique : trois dans l'équipe de négociations du Gouvernement et une parmi les groupes armés.

<sup>56</sup> Il s'agit de la plateforme des organisations féminines de la RCA qui regroupe l'Organisation des Femmes de Centrafrique (OFCA), le Réseau pour le leadership de la Femme en Centrafrique (RELEFCA) et le Réseau des Femmes Africaines Ministres et Parlementaires (REFAMP).

<sup>57</sup> Il s'agit notamment des ODD de 1 à 10 et 16.



(2017-2021) et du Programme Triennal d'Investissements (PTI) glissant. Si l'évaluation du CRT et du RCPCA a montré une parfaite cohérence de ses objectifs stratégiques avec la majorité des cibles des ODD<sup>58</sup>, celle de l'ODD 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles reste mitigé pour ce qui est du Budget national d'investissement à travers les programmes d'investissement dans les secteurs prioritaires.

En effet, une analyse genre des plans, programmes et projets d'investissement sectoriel permet de les classer en 3 catégories. La première catégorie concerne ceux provenant des secteurs prioritaires de la santé, l'éducation et l'agriculture (exemple : plan sectoriel de l'éducation de la RCA 2020-2022, dossier d'investissement pour la réduction de la mortalité maternelle, néonatale et infanto-juvénile, et pour l'amélioration de la santé des adolescents 2020-2022, etc.) qui sont sensibles au genre au niveau de la planification, notamment les objectifs, les cibles et les indicateurs de résultats. Si ces programmes et projets présentent des données désagrégées par sexe au niveau de la planification, l'on constate cependant que cette logique disparaît lorsqu'il s'agit du budget dont les dépenses ne présentent pas la part qui revient aux femmes et aux hommes, aux filles et aux garçons. La seconde catégorie correspond aux plans, programmes et projets peu sensibles au genre qui présentent peu d'objectifs sensibles au genre, des données très peu ou pas du tout désagrégées par sexe et aucune trace de genre dans les budgets et sont généralement retrouvés dans les investissements d'infrastructures (exemple : le plan triennal d'investissement de la SODECA). Enfin nous avons la troisième catégorie qui concerne les plans, programme et projets d'investissement qui ne sont pas du tout sensibles au genre car ne faisant aucune allusion au genre dans la planification et le budget et sont également retrouvés dans les investissements d'infrastructures (exemple : le programme d'investissement 2016 –2030 d'ENERCA).

#### IV.5. Genre et Participation aux instances de décision publique

En dépit de la mise en place de la résolution 1325 qui a permis à la RCA de disposer d'un cadre normatif favorable à la prise en compte des mesures de prévention et de protection des femmes afin de mettre en place des mécanismes pour la protection des droits des femmes et des filles, ces dernières restent marginalisées. A titre d'exemple, le gouvernement actuel ne compte que 5 femmes ministres sur 39. Dans les régions, on compte 12,5% des préfectures dirigées par les femmes (2 femmes sur 16), 11,3% de sous-préfectures ayant à leur tête une femme (8 femmes sur 63), quota encore très éloigné du minimum de 35% prévu par la Loi sur la parité.

**Tableau 8 :** Représentation féminine dans les instances publiques de décision.

Responsabilité	Femmes	Hommes	Total	% de femmes
Cabinet présidentiel	84	262	346	24,2
Primature	30	100	130	23
Ministres	5	34	39	12
Haut conseil de la Communication	8	23	31	25,8
Haute Autorité chargée de la bonne Gouvernance	3	9	12	25
Conseil économique et social	2	5	9	22,2
Assemblée nationale - Députés	12	128	140	8,6
Préfets	4	12	16	25 (*)
Secrétaires Généraux de Préfectures	2	14	16	12,5 (***)
Sous-préfets	8	63	71	11,3 (****)
Secrétaires de Sous-préfectures	12	59	71	16,9 (**)
Commission Vérité, Justice, Réparation et Réconciliation	4	7	11	36,4

<sup>58</sup> Voir rapport de suivi des ODD

Autorité Nationale des élections	15	34	49	30,6
----------------------------------	----	----	----	------

Source : Direction de Système et Méthodes (2021) et Mapping des partis politiques(2018)<sup>59</sup>

(\*) Décret N°20.046 et 20.119 portant nomination ou confirmation des Préfets.

(\*\*) Décret N°20. 275 portant nomination ou confirmation des Secrétaires de Sous-préfectures.

(\*\*\*) Décret N°20.047 portant nomination ou confirmation des Secrétaires Généraux de Préfectures (\*\*\*\*) Décret N°20.048 et 20.120 portant nomination ou confirmation des Sous-préfets.

#### IV.5.1. Participation des femmes dans les fonctions politiques et nominatives

La faible participation des femmes dans les fonctions politiques et nominatives en RCA s'explique par le mode de désignation des élus au niveau des instances politiques et administratives. A cela, s'ajoute le niveau d'éducation et d'engagement des femmes, l'organisation des élections qui se passe souvent dans un contexte d'insécurité généralement préjudiciable aux femmes, etc. Par exemple pour les élections législatives 2020-2021, les partis politiques n'ont pas toujours été capables de retenir un quota de 35% dans les listes de candidature présentées à l'Autorité Nationale des élections. En effet, on a observé une résistance de la majorité des partis politiques à faciliter et favoriser l'investiture des femmes conformément à la loi sur la parité. De plus les listes de candidature non conforme à la loi sur la parité qui avaient présenté la Cour constitutionnelle ont été entérinées. Il convient aussi d'ajouter que l'article 281 du Code électoral n'établit pas de mesures contraignantes à l'égard des partis politiques et de la Cour constitutionnelle pour faire respecter les 35% de représentations féminines sur les listes électorales.

#### IV.5.2. Représentativité des femmes dans les collectivités territoriales

Bien qu'elle représente 50.2% de la population, les femmes centrafricaines sont très peu visibles sur la scène politique et aux postes nominatifs. De ce fait, leur présence dans les postes électifs au niveau du parlement ou des collectivités locales reste très faible (Cf. Tableau 9). Au sein de l'Assemblée nationale, elles ne représentent que 8,57% (12 sur 140) des parlementaires. Cette observation peut également être effectuée au niveau des collectivités locales où 10% (20 sur 179) seulement de postes de maires dans les communes sont occupés par les femmes. Cependant l'on note la présence de 15 femmes sur 49 parmi les membres nommés à la tête de l'Autorité Nationale des Elections (ANE), soit une représentativité de 30,6% qui se rapproche des 35%.

**Tableau 9** : Représentation féminine dans les délégations spéciales des Communes et dans l'administration locale.

Responsabilité	Femmes	Hommes	Total	% Femmes
Président	6	66	72	8,3
1 <sup>er</sup> Vice-président	8	64	72	11,1
2 <sup>ème</sup> Vice-président	4	33	37	10,8
Membres	44	181	225	19,5

Source : Décrets N° 20.284 et 20.322 modifiant et complétant les dispositions du Décret 20. N°20.040 portant nomination ou confirmation des membres des Délégations spéciales auprès des communes et publié en 2018

<sup>59</sup> Publié par ONU FEMMES dans le cadre du Programme pour la promotion du leadership et la participation des femmes dans la vie politique et publique en République centrafricaine (RCA) 2017-2021 en 2018.

## V. GENRE ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

### V.1. Genre et emploi

La problématique de l'emploi reste sans conteste un défi majeur pour la majorité des pays en voie de développement, aussi les questions d'accès à l'emploi restent au centre des préoccupations des Nations Unies. L'accès à l'emploi a d'ailleurs été retenu parmi les Objectifs de Développement Durable (ODD), notamment l'ODD 8 qui vise à « Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, génératrice d'un plein-emploi productif et d'un travail décent pour tous ». Marquée par des années de conflits qui ont détruit son tissu socio-économique, réduisant fortement les facteurs de production industrielle, la République centrafricaine s'illustre par la participation de 64,4% des femmes à la force de travail, contre 79,8% de participation des hommes<sup>60</sup>. En 2018, 64% de la population active était effectivement employée<sup>61</sup>, 34,2% sous-employées (chômage<sup>62</sup>) dont 35,7% en milieu urbain. Au cours de cette même période, le chômage a davantage affecté les femmes (42,1%) que les hommes (28,6%).

#### V.1.1. Genre et emploi dans le secteur public

Le secteur public centrafricain continue à être dominé par les hommes. Sur les trente-deux Départements ministériels que compte la RCA, les femmes représentaient en avril 2020 environ 25,8% des effectifs de l'administration publique, soit 4 579 individus<sup>63</sup>. Elles étaient le plus représentées aux affaires sociales (46% de l'effectif), la santé (42% de l'effectif), la fonction publique (38% de l'effectif) et finance et budget (31% de l'effectif) (Cf. Tableau 10).

**Tableau 10** : Représentativité des hommes et des femmes dans la fonction publique.

Ministères	Homme	Femmes	Total	% de femmes
Éducation nationale –Enseignement Supérieur-Recherche Scientifique	5415	1512	6927	22
Santé	1056	768	1824	42
Finances et budget	1060	477	1537	31
Intérieur-Sécurité publique	1221	336	1557	22
Affaires sociales et réconciliation nationale	204	175	379	46
Justice et Droits de l'homme	386	116	502	23
Fonction Publique- Travail-Protection Sociale	201	121	322	38
Affaires étrangères- Intégration africaine	312	102	414	25
Autres	3330	972	4302	23
Total	13185	4579	17764	26

Source : Direction du système et méthodes, Ministère de la Fonction Publique (2021)

La différence de traitement salarial dans la fonction publique entre les hommes et les femmes est en moyenne de 244,97 FCFA /h, ce qui représente un écart de 40,6%<sup>64</sup>. Dans le secteur de la santé cet écart est en moyenne de

<sup>60</sup> Gender Inequality Index, 2020.

<sup>61</sup> Voir le rapport de suivi de la mise en œuvre des ODD publié par le PNUD en 2019.

<sup>62</sup> Selon le Ministère du travail, le taux de chômage est mesuré par le taux de sous-emplois. Il est renseigné par le cadre de suivi des politiques mais non désagrégé selon le sexe, l'âge et le type de handicap.

<sup>63</sup> Direction des systèmes et méthodes du Ministère de la fonction publique.

<sup>64</sup> D'après le rapport de suivi de la mise en œuvre des ODD publié par le PNUD en 2019, le salaire moyen dans l'administration publique est estimé à 567,16 FCFA. Il est plus élevé pour les hommes (602,63 FCFA/h) que pour les femmes (357,66 FCFA/h).

28% (Cf. Tableau 11). Cette discrimination va à l'encontre de la loi portant sur le Code du travail, qui demande une égalité de salaire entre les femmes et les hommes. Aussi, l'amélioration de la participation des femmes constitue un défi majeur à relever dans le secteur public en vue de rendre meilleures les conditions de vie des populations en RCA.

**Tableau 11 : Répartition du salaire du personnel soignant par sexe en 2020**

Poste	Homme	Femme	Sal Moy H	Sal Moy F	Ecart M	% Ecart M
Médecins spécialistes	38	10	353 900	333 200	20 700	6%
Médecins généralistes	236	62	298 100	280 860	17 240	6%
Pharmaciens	3	4	203 570	338 400	-134 830	-66%
Technicien sup santé	107	29	149 550	134 550	15 000	10%
Infirmier Diplômé d'État	181	73	133 900	127 800	6 100	5%
Sages femmes diplômées d'État	16	236	111 490	133 500	-22010	-20%
Infirmiers accoucheurs diplômés d'État	39	4	134 100	126 800	7 300	5%
Assistant de Santé	73	56	88 279	79 660	8 619	10%
Assistantes Accoucheuses	13	115	78 135	82 300	-4 165	-5%
Assistants Assainissement diplômés d'État	55	6	134 815	120 750	14 065	10%
Assistant d'hygiène	20	21	82625	77 840	4 785	6%
Aides soignants	29	38	69165	67 400	1 765	3%
Autres	109	15	140 285	110 200	30 085	21%
<b>Total</b>	<b>891</b>	<b>697</b>	<b>179 510</b>	<b>129 230</b>	<b>50 280</b>	<b>28%</b>

Source : Auteurs et Impact COVID-19 (2021)

### V.1.2. Genre et emploi dans le secteur privé

Les femmes centrafricaines sont présentes dans toutes les branches de l'activité économique. D'après les estimations du BIT en 2019, les femmes actives de la RCA se retrouvent majoritairement dans le secteur agricole (81,3%) et dans celui des services (16%) alors que dans le secteur industriel, elles sont peu présentes (2,7%). Malgré le fait que les hommes soient aussi majoritaires dans le secteur agricole, leur représentativité est inférieure à celle des femmes (74%). En revanche ils sont plus nombreux que les femmes dans le secteur tertiaire (des services, 18,3%) et dans le secteur industriel (7,7%). Le taux de chômage chez les femmes (3,6%) est légèrement inférieur à celui des hommes (3,8%). 47,5% des femmes centrafricaines actives contribuent au travail familial contre 28,2% seulement chez les hommes. En matière d'emploi, seulement 16,5% des femmes sont salariées dans le secteur non agricole.

**Tableau 12 : Contribution des hommes et des femmes et par secteur d'activité à la force de travail en RCA (2019)**

Indicateurs	%Femmes	% Hommes
Emploi dans l'agriculture	81,3	74
Emploi dans l'industrie	2,7	7,7
Emploi dans les services	16	18,3
Sous- emploi	3,6	3,8
Contribution au travail familial	47,5	28,2

Source: BIT (2019), Gender data portal /World Bank

Dans le secteur privé, les femmes salariées représentent 17,8% du personnel recruté en 2019. Elles étaient plus nombreuses dans la santé humaine et dans l'action sociale (8%), les activités artistiques, sportives, récréatives (1,8%), les activités spécialisées, scientifiques et techniques (1,3%).

**Tableau 13 :** Représentativité des femmes parmi le personnel salarié recruté en 2018

Branche d'activité	Femme	Homme	Total
Agriculture, sylviculture, pêche	3	3	6
Activités extractives	7	64	71
Activité de fabrication	1	7	8
Construction	6	8	14
Commerce	3	39	42
Transport et entreposage	4	8	12
Hébergement et restauration	0	2	2
Information et communication	5	19	24
Activités financières et d'assurance	12	26	38
Activités immobilières	6	8	14
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	18	29	47
Activité de service de soutien et de bureau	40	492	532
Activités d'administration publique	2	6	8
Enseignement	0	4	4
Activités pour la santé humaine et l'action sociale	115	413	528
Activités artistiques, sportives et récréatives	26	35	61
Autres activités de services n.c.a	8	15	23
Activités spéciales des ménages	0	1	1
Total	256	1179	1435

Source : Données ACPFE, 2021

Par catégorie professionnelle, les femmes ne représentaient que 1,9% des cadres recrutés en 2019, 5,6% d'agents de maîtrise et 10,4% d'employés/ouvriers.

**Tableau 14 :** Représentativité des femmes par catégorie professionnelle (personnel recruté en 2019)

Catégorie professionnelle	Femme	Homme	Total	% Femme
Cadres	27	123	150	1,9
Agents de maîtrise	80	208	288	5,6
Employés/Ouvriers	149	848	997	10,4
Total	256	1179	1435	17,8%

Source : Données ACPFE, 2021

Plusieurs obstacles sont à prendre en compte pour une bonne participation des femmes au marché du travail, notamment : les pesanteurs socioculturelles, le faible niveau d'étude et les problèmes économiques dus au très faible niveau de revenu. On peut également noter la quasi-absence des femmes dans les syndicats pour mieux défendre leurs droits. Ces dernières accordent très peu d'intérêts aux actions syndicales. En effet sur 25 syndicats existants en RCA, les femmes ne sont présentes qu'à la tête d'un seul syndicat<sup>65</sup>.

### **V.1.3. Genre et emploi dans le secteur informel**

Le secteur informel en RCA absorbe environ 99%<sup>66</sup> de la population active. Plus de 80%<sup>67</sup> des femmes œuvrent dans le secteur informel notamment l'économie rurale, le petit commerce. Bien que les femmes centrafricaines aient juridiquement le même droit à l'emploi que les hommes, leur faible niveau d'instruction et de qualification ne leur permet pas d'avoir le même accès que les hommes au marché du travail et à certains emplois. En effet, les informations collectées auprès de l'ACFPE sur les demandeurs d'emploi immatriculés en 2019<sup>68</sup> montrent que les personnes de sexe féminin représentent 17,8% tandis que les personnes de sexe masculin représentent 82,2%. Cet écart traduit un déséquilibre en termes de genre dans les emplois salariés ; car les profils recherchés sont les diplômés, qui ont effectué des formations dans les filières porteuses dont les plus demandées sont : les sciences sociales (15,44%), les logisticiens (9,44%), gestionnaires comptables (8,78%), les infirmiers (6,40%), les statisticiens/démographes (4,60%), les diplômés en génie civil, les diplômés en agronomie/agriculture (3,94%), les médecins (3,37%). Le secteur informel reste donc pour ses dernières un refuge où, il n'existe aucune barrière à l'accès liée au niveau d'éducation.

Les femmes employées dans le secteur informel interviennent en majorité dans l'agriculture et l'élevage, surtout en milieu rural où elles occupent une place importante dans les chaînes de valeurs de plusieurs produits agricoles (manioc, maïs, arachide, sésame, banana plantain, etc.) depuis la production, jusqu'à la commercialisation, avec un impact socio-économique considérable, au vu des emplois et des revenus engrangés. Elles s'illustrent également dans la transformation des produits agricoles grâce à des technologies traditionnelles selon un savoir et un savoir-faire endogène transmis de génération en génération. Les femmes interviennent aussi dans la distribution au détail des produits manufacturés qu'elles achètent et revendent au détail sur les marchés des villes et villages du pays et bien d'autres services (coiffure, couture, etc.) qu'elles vendent à la population. Cependant, ces dernières ont difficilement accès aux sources de financement à cause du manque de garantie capable de couvrir l'emprunt. En effet il n'existe pas sur le territoire centrafricain une institution bancaire spécialisée dans le financement des AGR effectuées par les femmes. Le travail et l'entreprenariat des femmes semblent être acceptés par les hommes, mais sont confrontés de temps en temps à la réalité des exigences et mentalités masculines ainsi qu'au manque de confiance des femmes elles-mêmes en leurs capacités.

## **V.2. Genre, agriculture, élevage, pêche et sécurité alimentaire**

La RCA dispose d'abondantes ressources naturelles et des conditions climatiques favorables à l'agriculture et l'élevage. On y rencontre des unités de sols très variées qui se répartissent entre les sols ferrallitiques, ferrugineux et les vertisols. Globalement, ces sols ont des valeurs agronomiques allant de bonne à médiocre. Le potentiel est estimé à 15 millions d'hectares dont 0,7 million seulement exploité annuellement<sup>69</sup> et une superficie totale de terres de pâturage et de parcours estimée à 16 millions d'hectares dont seulement 9 millions sont exploités par un cheptel d'environ 4 millions de têtes de bovins. On note aussi une abondance de ressources en eau, grâce à un important réseau hydrographique<sup>70</sup>.

---

<sup>65</sup> Entretien avec l'Inspecteur Principal du Travail, chargé de la Protection sociale (2021).

<sup>66</sup> Voir le rapport de suivi de la mise en œuvre des ODD publié par le PNUD en 2019.

<sup>67</sup> Idem.

<sup>68</sup> Informations obtenues auprès de l'Inspection Principal du Travail, chargé de la Protection sociale (Janvier 2021).

<sup>69</sup> Voir Henri Ouikon, 2003.

<sup>70</sup> Plan National de Relèvement et de Consolidation de la Paix 2017-2021, Rapport technique, République centrafricaine.

L'agriculture emploie 70% de la population active centrafricaine et produit plus de 75% de la production vivrière du pays. Les secteurs de l'agriculture et de l'élevage emploient 63% des ménages pauvres. Plus de 60% des chefs de ménage sont agriculteurs. La production dans les filières de vivrières est effectuée à 80% par les femmes rurales et représente plus de 65% de la production agricole<sup>71</sup>.

La production agricole en RCA est structurée autour des exploitations de très petites tailles (0,5 à 1,5 ha), avec moins de 3 actifs agricoles, utilisant des moyens de travail très rudimentaires<sup>72</sup>. Souvent la fertilisation des cultures est inexistante. Les pratiques culturales sont fortement extensives sur brûlis et utilisent très peu d'engrais, ce qui rend la fertilisation des cultures inexistante et les rendements très faibles. Cependant ces dernières années, la culture attelée a été introduite dans les différents bassins de production par l'État avec l'appui des partenaires au développement. A cet effet, des kits de traction animale sont progressivement mis à la disposition des agriculteurs.

Ces exploitations agricoles sont essentiellement familiales et fortement dominées par des pratiques itinérantes qui ne permettent pas de mieux valoriser la force de travail. Cette situation est aggravée le surpâturage en période de transhumance, la dégradation avancée des pistes rurales et l'insécurité généralisée dans les zones de production, l'enclavement des exploitations par rapport aux routes et l'insuffisance de l'encadrement des producteurs, ce qui rend difficile l'accès aux marchés. Ces problèmes expliquent le faible niveau de revenu des agriculteurs centrafricain et justifient les 73,4% du niveau de pauvreté en zone rurale.

Cette agriculture familiale est fortement influencée par le patriarcat de la société centrafricaine, où l'homme est détenteur du pouvoir décisionnel, tant au sein du ménage que dans la société. Il est le chef de famille, son guide et protecteur, c'est lui qui possède le pouvoir de décision, alors que la femme partage son temps entre appuyer son mari dans ses activités productives et les fonctions reproductives dont elle est responsable (travail domestique, tenue du ménage et gestion des enfants). Ces rôles bien définis et stricts ne sont presque pas interchangeables, notamment à cause du risque de violence basée sur le genre et notamment de violence conjugale auxquelles font face les femmes, mais également à cause du sentiment d'infériorité qui leur a été inculqué dès la naissance les faisant se sentir incapables de prendre part à des rôles traditionnellement masculins<sup>73</sup>.

Une division du travail selon le sexe est observée dans la main-d'œuvre familiale. Les cultures de rentes (café, coton, etc.) sont essentiellement produites par les hommes alors que les femmes agricultrices produisent essentiellement les cultures vivrières (manioc, arachide, maïs, mil et sorgho, etc.) sur les lopins de terre attribués par les hommes. En ce qui concerne la répartition des tâches entre l'homme et la femme dans les travaux champêtres, les hommes s'occupent prioritairement des tâches de préparation de la plantation (défrichage, dessouchage, labour et du sarclage). Les travaux de semis, de récolte et de post-récolte sont spécifiquement dévolus aux femmes.

Les hommes dédient la majorité de leur journée aux fonctions productives, notamment autour de la production agricole, la chasse et de la pêche, le reste de leur journée étant consacré aux activités de la communauté et aux loisirs. Les femmes, partagent leurs journées entre le travail des champs de cultures vivrières, ou appui aux hommes dans les plantations de cultures de rente, et les tâches reproductives, soit les tâches domestiques telles que le ménage, la préparation des repas et les soins aux enfants.

Les ressources sont contrôlées par les hommes y compris la terre et les revenus provenant de la vente des produits agricoles. Ces derniers détiennent le monopole sur les décisions à prendre dans le cadre de la gestion des ressources du ménage. Cependant, le fait que les besoins de la famille soient considérés du point de vue de l'homme, et que la femme n'ait aucun contrôle sur la terre, le revenu et l'allocation des bénéfices, la met dans une situation de dépendance et de précarité extrême.

L'élevage est pratiqué par plus de 80% de la population rurale, mais c'est le petit élevage traditionnel qui

---

<sup>71</sup> Voir le rapport de suivi de la mise en œuvre des ODD publié par le PNUD en 2019.

<sup>72</sup> Henri Ouikon (2003)

<sup>73</sup> Action Contre la Faim (2019).



prédomine. L'aviculture est présente dans 67% des exploitations, et l'élevage porcin dans 74%. Les animaux appartiennent en général aux hommes (grand bétail, petits ruminants, cobayes), tandis que la volaille appartient en général aux femmes. Cependant les femmes sont généralement responsables de la production laitière et même des produits laitiers malgré cela, le travail des femmes reste invisible, sous la tutelle des hommes. L'élevage bovin a été fortement affecté par le conflit : les couloirs de transhumance restent contrôlés par les groupes armés, les conflits entre éleveurs<sup>74</sup> et agriculteurs se sont exacerbés, les pillages des animaux ont augmenté ou les animaux ont dû être abandonnés pour fuir le conflit, et les services vétérinaires ne sont plus accessibles<sup>75</sup>. Cette situation a eu un impact sur les familles d'éleveurs qui ont souvent tout perdu, poussant certaines à se sédentariser pour pratiquer l'agriculture.

La pêche en RCA est traditionnelle et artisanale et est effectuée par des familles qui sont par tradition des pêcheurs. Les hommes s'occupent de la capture alors les femmes assurent de la transformation des produits de pêche par séchage ou fumage, et de leur vente sur les marchés locaux, à l'état frais ou transformé. Cependant bien que les femmes assurent la distribution et la vente sur les marchés locaux, cela ne signifie pas pour autant qu'elles sont propriétaires des revenus issus de la vente. C'est l'homme qui contrôle ces revenus et les utilise pour les besoins du ménage. La situation d'insécurité que connaît le pays depuis 2012 a fortement réduit les activités de pêche, l'aquaculture et la pêche au filet ont été abandonnées dans certaines zones. Certains centres de production piscicoles ont été pillés ou ont dû être abandonnés<sup>76</sup> affectant par la même occasion le niveau de revenu de tous les acteurs de la filière.

La situation socio politique tumultueuse dont fait face la RCA depuis deux décennies et qui s'est aggravée en 2012 par une crise politico-militaire, a mis plus de la moitié de la population en insécurité alimentaire. Elle s'est illustrée par des tensions intercommunautaires et une insécurité généralisée qui ont perturbé l'accès aux besoins primaires et la perte des moyens de subsistance. Cette situation a contribué à dégrader les conditions de vie des ménages, laissant en insécurité alimentaire un ménage sur deux<sup>77</sup>. La toute dernière ENSA (2019)<sup>78</sup> indique que 6% de la population se trouve dans une situation d'insécurité alimentaire sévère de 11% qu'elle l'était en 2015.

Les ménages monoparentaux dirigés par les femmes sont particulièrement touchés par l'insécurité alimentaire, ils ont tendance à avoir un niveau de pauvreté plus élevé que ceux dirigés par les hommes. Avant le conflit, ces ménages représentaient le 21,8%<sup>79</sup> des ménages centrafricains, mais cette proportion a subi une augmentation de 3,6% pour passer à 25,4%<sup>80</sup> durant le conflit, car plus d'hommes ont pris les armes, sont décédés ou ont dû fuir pour échapper aux affres de la guerre. L'EFSA (2015)<sup>81</sup> montre que la part de ménages dirigés par une femme en insécurité alimentaire modérée et sévère est plus élevée que celle des ménages dirigés par un homme (écart de près de 10%). Ces ménages disposent souvent de moins de moyens pour se protéger et pour garantir ses besoins alimentaires que les ménages comptant avec un homme, sont souvent en mesure d'assurer uniquement un repas par jour à leur famille, et font plus recours pour se nourrir aux stratégies de crise et d'urgence.

---

<sup>74</sup> La majorité des éleveurs du gros bétail se recrutent parmi la communauté peulh (Bororo) qui est musulmane alors que les agriculteurs sont en majorité des autres tribus de religion chrétienne ou animistes. Les conflits entre éleveurs et agriculteurs impactent grandement sur la crise sécuritaire et la constitution des groupes armés.

<sup>75</sup> OCHA, 2016.

<sup>76</sup> Idem.

<sup>77</sup> Voir le rapport de suivi de la mise en œuvre des ODD publié par le PNUD en 2019.

<sup>78</sup> Rapport ENSA 2015, 2016, 2018 et 2019.

<sup>79</sup> BAD, 2012. Profil Genre de la République centrafricaine.

<sup>80</sup> Voir le rapport de suivi de la mise en œuvre des ODD publié par le PNUD en 2019.

<sup>81</sup> MISC6, 2021.

### V.3. Genre et production minière

La RCA dispose d'un potentiel minier important parmi lesquels le diamant et l'or sont actuellement exploités et sont presque exclusivement extraits par des moyens artisanaux. En RCA, le secteur de diamant et or, emploie presque 10% de la population active et ne contribue que faiblement à la croissance économique (3%)<sup>82</sup>. Il s'agit d'une opportunité d'emploi intéressante et de revenus de subsistance dans les zones rurales où vivent les populations pauvres. En effet, l'exploitation du diamant et de l'or ne requiert guère de capitaux, ou encore de haute technologie. Cette exploitation nécessite également une forte main-d'œuvre parmi laquelle les hommes, les femmes et les enfants qui interviennent à tous les niveaux du cycle de production. On estime que le secteur minier artisanal emploie 80 000 à 100 000 mineurs ; 600 000 personnes – 13 % de la population du pays – dépendent au moins partiellement du secteur pour leurs revenus<sup>83</sup>. Malgré l'absence des statistiques sur l'emploi des femmes dans ce secteur et que le Code minier ne fait aucune distinction liée au sexe entre les ouvriers miniers et les autres intervenants dans le secteur, les sources du terrain<sup>84</sup> nous permettent d'estimer la présence de 20 à 30% de femmes dans les emplois miniers en RCA.

L'engagement des femmes dans les sites miniers de production d'or et de Diamant varie selon les régions et les villages. Il serait plus élevé dans les régions traditionnelles d'exploitation de Diamant et d'or comme Boda, Berbérati, Bouar, Bambari, N'zako, etc. Dans les chantiers diamantifères et aurifères, les femmes interviennent dans tout le cycle de production qui comprend : le creusage des trous, le puisage de l'eau, le transport<sup>85</sup>, la transformation dans le cas de l'or le lavage et le contrôle de la production.

Très souvent, les femmes et les jeunes filles sont contraintes d'effectuer le travail auxiliaire mal payé incluant le transport manuel, le broyage du minerai, le tri et en particulier le lavage. Après extraction de diamant dans les chantiers diamantifères les femmes utilisent le reste de matériau pour l'extraction de l'or. Dans certain chantier, les femmes ne sont utilisées que dans le traitement des résidus d'exploitations abandonnées ou provenant des premières transformations et lavages à la batée effectués par les hommes. Sur d'autres sites, elles ne travaillent qu'une partie de la journée pour améliorer les recettes de leurs maris. Globalement, elles sont souvent payées par pourcentage lié à la production. Cependant, elles sont toujours fortement discriminées, encore qu'elles ne maîtrisent pas toujours le processus de commercialisation des minerais. Lorsque l'exploitation est familiale, la femme n'a généralement qu'une somme forfaitaire très faible dans laquelle elle doit retirer la part destinée à la ration alimentaire de la famille, l'achat des vêtements et même la couverture des soins de santé. Cette utilisation de la femme dans des activités sous-payées est liée à la perception culturelle et aux croyances traditionnelles qu'ont les hommes sur leur travail par rapport à celui de la femme qui est souvent réduit à un statut inférieur. Par rapport aux hommes, les femmes ont beaucoup plus de difficultés à se faire engager dans la mine artisanale formalisée.

Parmi les chefs de chantiers qui détiennent les droits de propriété sur les mines<sup>86</sup> artisanales exploitées, il existe très peu de femmes qui sont cheffes chantier<sup>87</sup>. La majorité n'a pas de patrimoine, pas de terres, et par conséquent pas accès au crédit pour acheter des outils. Cette situation qui est également vécue dans l'agriculture, l'élevage et la pêche est propre aux régions rurales de la RCA où les femmes, avec un niveau de revenu très bas sont

---

<sup>82</sup>EFSA, 2015

<sup>83</sup> Ken Matthysen & Iain Clarkson, 2013.

<sup>84</sup> Entretien avec M. Jean François Thalo, président de l'ONG Action de Partenariat pour le Développement Communautaire (APDC) le 12/01/2021.

<sup>85</sup> Il s'agit du transport du matériau diamantifère et de l'eau pour le lavage (séparation du minerai du reste du matériau extrait).

<sup>86</sup> Le Code Minier utilise le mot « mine » pour définir la notion de chantier comme suit « *tout lieu, tout excavation ou tout chantier sur le quel ou à l'intérieur duquel se déroulent des opérations minières* ». Le chef chantier peut gérer un ou plusieurs trous.

<sup>87</sup> Dans le cadre de l'étude Socio démographique des exploitants de diamant artisanal dans les zones pilotes (Boulaye 1 et 2, Bossoui et Ngotto) du DPDDA en 2007, sur 310 chefs chantiers répertoriés, il n'y avait que 16 femmes, soit une représentativité de 6%.

particulièrement très pauvres et bénéficient faiblement des bienfaits du microcrédit.

Dans plusieurs sites miniers d'exploitation artisanale, les femmes et les jeunes filles effectuent de nombreuses autres activités qui tournent autour de la production minière. Les principales activités auxquelles elles s'adonnent concernent le petit commerce notamment la vente de biens produits localement (par exemple, les femmes font du petit commerce de nourriture, de boissons, de bois, etc.).

Malheureusement de nombreuses jeunes femmes qui trouvent difficile de subvenir à leurs besoins se lancent dans l'industrie du sexe pour suppléer à leurs revenus.

Pendant la période liée à la pandémie de COVID 19, la chaîne d'achat a été bloquée à la suite de la fermeture des frontières non seulement en RCA, mais aussi à travers le monde où viennent les acheteurs. Les hommes n'ayant plus d'argent pour financer la production d'or et diamant, c'est le petit commerce des femmes qui a continué à faire vivre les familles des artisans miniers, entraînant souvent une inversion des rôles en ce qui concerne l'accès aux ressources financières et aux dépenses de la famille.

#### V.4. Genre et accès à la terre

En RCA, il existe plusieurs modes d'acquisition de la terre qui se fondent sur le Code foncier garant du droit formel ou sur le droit coutumier. L'acquisition des terres par voie coutumière se retrouve le plus en milieu rural alors que celle se faisant en suivant le Code foncier se retrouve le plus en milieu urbain, même si le mode d'acquisition par voie coutumière y est également pratiqué.

Selon de droit coutumier la terre est acquise par héritage, de père en fils à cause du fort ancrage de la société centrafricaine dans le patriarcat. C'est le garçon qui hérite de la terre « La terre doit rester dans la famille », alors que les filles sont confinées dans leur rôle de reproductrice : « les filles sont faites pour le mariage ». Le garçon a le droit de rester dans la concession paternelle même après son mariage et pérenniser la lignée ancestrale. La femme cultive une portion de terre qui lui ait attribué par son mari dans la concession familiale mais, n'en est pas propriétaire. De même la maison familiale appartient au mari et elle ne peut en bénéficier en cas de divorce.

En milieu rural, ce sont les chefs de village qui sont propriétaires de la terre qu'ils distribuent aux représentants hommes des familles qui constituent la communauté. Les femmes sont généralement exclues de cette distribution qui s'appuie sur l'oralité et dans la majorité des cas, n'est pas formalisée<sup>88</sup> par des écrits. Une fois la terre obtenue par une famille, elle sera désormais cédée par héritage.

Avec l'augmentation du décès des hommes dans le conflit, les veuves et par conséquent les ménages dirigés par les femmes se retrouvent parfois sans accès aux terres agricoles et sans moyens de subsistance car dépossédée par leur belle-famille de la propriété de leur défunt mari qui leur est légalement due par le canal du lévirat ou du sororat<sup>89</sup>. Même si légalement certaines pratiques sociales contre les veuves sont punies par la loi, il serait difficile de les appliquer dans les cas du lévirat ou du sororat car, car socialement ancrés dans les us et coutumes.

Cependant dans certains villages agricoles, on observe une évolution, dans le mode d'acquisition de propriété foncière, même si la mise en application est timide. Non seulement la cession de la terre est de plus en plus matérialisée par des écrits mais les femmes peuvent accéder à la propriété foncière par donation ou achat<sup>90</sup>.

---

<sup>88</sup> Informations obtenues au cours des discussions de groupe effectuées avec les hommes ou les femmes enquêtés au cours de la période allant du 26 au 29 janvier dans les localités de Banagui, Bégoua et Bimbo.

<sup>89</sup> Informations obtenues à la suite des entretiens individuels effectués avec les personnes-ressources clés au cours de la période allant du 12 au 22 janvier 2021.

<sup>90</sup> Les discussions de groupe ont montré que même si la possession des terres par les femmes est encore très faible en milieu rural, elles peuvent aussi obtenir des terrains par donation de leur père ou de leur époux. On a également quelques agricultrices plus nanties qui étaient propriétaires de leurs plantations après achat des terrains.

L'achat de la terre semble être le mode d'acquisition qui pourrait libérer la femme du poids des us et coutumes mais, leur faible niveau de revenu et leur illettrisme constituent un véritable frein à l'aboutissement du processus en empruntant cette voie. En effet, elles peuvent trouver plus difficile d'obtenir de l'aide financière, juridique, ou technique pour accéder à la propriété foncière.

Dans ce secteur, quatre modes d'acquisition de la propriété ont été identifiés. Il s'agit notamment de l'acquisition par la découverte du foncier minier<sup>91</sup>, par héritage à la suite du décès du propriétaire, par achat et donation. La proportion de femme détentrice de titre de propriété foncière dans les sites d'exploitation minière artisanale est très faible car incapable de pouvoir bénéficier de ses quatre modes d'acquisitions d'une part à cause du poids des us et coutumes lié au patriarcat, d'autre part à cause de son faible niveau de revenu. Cependant pour les femmes propriétaires de chantiers miniers, le mode d'acquisition de la propriété est généralement l'héritage de leur père ou leur défunt mari<sup>92</sup>.

En milieu rural l'on note une superposition entre le droit formel et le droit coutumier. Mais c'est l'acquisition de la terre par les canaux légaux qui prime, surtout à Bangui. Cependant, l'on constate qu'au fur et à mesure que l'on s'éloigne du centre vers les périphéries, le droit coutumier entre en jeu et s'applique en synergie avec le droit formel. Dans cet environnement, la majorité de femmes reste exclue de l'accès à la propriété foncière car ayant très peu de moyens financiers et intellectuels pour acheter un terrain.

En conclusion, si en milieu urbain de nombreuses femmes font toujours face à des obstacles financiers, juridique, ou technique pour accéder à la propriété de terrains, d'autres sont freinées dans leur élan par des obstacles traditionnels et religieux (illettrisme, connaissances techniques insuffisantes, relations oppressives entre les hommes et les femmes, vues patriarcales, tabous sociaux et responsabilités familiales) pour affirmer leurs droits absolus, et cette discrimination en vertu du droit coutumier contribue à féminiser la misère dans les régions rurales.

Dans le cadre du processus de réforme foncière qui a démarré en 2011, le législateur centrafricain devrait avoir pour préoccupation constante, la protection des droits des femmes par rapport aux droits coutumiers préexistants, afin de faciliter l'acquisition de titres fonciers qui constitue une sécurité juridique pour ces dernières. Cette préoccupation est pertinente pour la révision des lois relatives au foncier, mais aussi pour diverses lois sectorielles et leurs textes d'application, notamment aux secteurs agricoles, forestiers, miniers, à la protection de l'environnement et de la biodiversité. Par conséquent, l'élaboration d'une loi-cadre qui garantisse les droits fondamentaux de tous les citoyens et qui prend en compte les problèmes rencontrés par les femmes et les autres communautés autochtones est l'une des étapes importantes du processus de réforme foncière, et devrait servir de référence pour toute autre réforme politique ou légale.

## V.5. Genre et accès aux infrastructures

La crise militaro politique qui sévit en RCA a fortement détruit le peu d'infrastructure de base qui existait déjà mais était mal entretenu. L'ensemble du réseau routier dont 80% étaient déjà impraticables en saison de pluie a été abandonné. Les routes en terre ont été sévèrement dégradées, rendant difficile tout déplacement dans l'arrière-pays. Sur un total de 25 000 km, les 692 km de bitume qui existaient avant la crise ont été délaissés, faute d'entretien. Les 4000 km de route nationales n'ont pas été épargnés par la crise et se trouvent actuellement dans un état de dégradation avancé. Le corridor Douala-Bangui qui déjà n'était pas entièrement bitumé fait constamment l'objet d'occupation par les groupes armés, rendant impossible toute possibilité d'entretien. Ce réseau routier est inégalement réparti sur le territoire national, il se concentre autour de Bangui et dans les régions

<sup>91</sup> Le mode d'appropriation par la découverte reste le mode d'accès dominant historiquement établi et partagé par l'ensemble de la communauté des artisans miniers. Les pionniers procèdent à l'aide des sondes en fer à des prospections empiriques dans endroits supposés recouvrir du diamant le long des cours d'eau.

<sup>92</sup> L'étude Socio démographique des exploitants de diamant artisanal dans les zones pilotes (Boulaye 1 et 2, Bossoui et Ngotto) du DPDDA en 2007, a montré que les femmes détentrices d'un titre de propriété dans les sites miniers artisanaux avaient toutes hérité de leur père ou leur défunt mari.

de l'Ouest, du Sud-Ouest et du Sud-Est. Les préfectures du Bamingui-Bangoran (Nord-Ouest), de la Vakaga (Nord) et du Haut Mbomou (Est) sont les plus enclavées du pays.

Très peu développé, le transport fluvial s'effectue de façon saisonnière sur un réseau de 2 600 km environ, sur l'Oubangui, la Sangha, et dans une moindre mesure, la Lobaye. Ce réseau n'est praticable qu'en saison de pluie (de juillet à novembre) car, très dépendant du niveau des eaux.

Toutes ces difficultés de déplacement liées à l'impraticabilité du réseau routier et l'insécurité sur les routes liées aux actions des groupes armés et des coupeurs de route<sup>93</sup> nuisent grandement aux activités des femmes qui sont les principales animatrices des chaînes de valeur agricoles en milieu rural. L'insécurité, l'impraticabilité des routes, et la violence entravent donc l'accessibilité et la disponibilité des biens de base pour les femmes rurales, qui sont obligées de travailler davantage dans les villages, en réduisant les activités et déplacements à caractère économiques (transformation, commercialisation, activités génératrices de revenu, etc.). De plus les femmes qui vivent en milieu urbain de petits commerces des produits manufacturés et des services trouvent difficilement les matières premières qui sont de plus en plus rares, ce qui entraîne un ralentissement ou un arrêt total de leur activité.

Dans le domaine de l'énergie, à l'instar de la situation internationale où plus d'un quart de la population mondiale n'a accès à l'électricité,<sup>94</sup> la situation en RCA est nettement préoccupante. En effet, le Pays ne dispose pas encore d'infrastructures énergétiques permettant de couvrir les besoins nationaux, et la majorité de la population fait actuellement recours aux sources traditionnelles d'énergie, essentiellement constituées de bois de chauffe.

Sur une population d'environ 5.154.000 habitants en 2017, l'ENERCA, unique entreprise nationale de production électrique ne dispose que de 33.733 abonnés, indiquant ainsi un faible taux de couverture au niveau national, essentiellement concentré au niveau de Bangui<sup>95</sup>.

La production énergétique est essentiellement constituée de bois de chauffe à 98%, d'électricité à 1% et de charbon de bois à 1%. La consommation finale d'énergie est satisfaite à plus de 96% par le bois de chauffe, le charbon de bois et les résidus agricoles, à 3% par les produits pétroliers et gaz naturel importés et à moins de 1% par l'électricité.

Le secteur domestique (ménages) est le plus gros consommateur d'électricité avec 53%, suivi du secteur des services (27%) et de l'industrie (20%)<sup>96</sup>. La consommation annuelle d'électricité par habitant est de 28 kWh (Energy Information Report, 2016), plus de vingt fois inférieure à la moyenne africaine (579 kWh) et à la moyenne mondiale (2 777 kWh).

Ce contexte de faible production d'électricité n'est pas favorable à la relance des activités économiques de grande envergure telle que l'implantation d'unités de production de ciment et/ou de transformation de produits agricoles, indispensable à la reconstruction du tissu industriel actuellement quasi inexistant, pour l'amélioration des conditions de vie des populations.

En conséquence, la quasi-totalité des ménages centrafricains se servent de combustibles solides pour la cuisine (99,4%)<sup>97</sup>. Cette situation augmente les risques de maladie respiratoire aiguë, la pneumonie, la maladie pulmonaire obstructive chronique, le cancer et éventuellement la tuberculose, l'insuffisance pondérale à la naissance, la cataracte et l'asthme.

En outre, la responsabilité de la collecte de ces combustibles solides revient essentiellement aux femmes

---

<sup>93</sup> Bandits de grand chemin qui agressent les voyageurs sur les routes, les dépouillant de tous leurs biens.

<sup>94</sup> Rapport diagnostic du secteur énergétique de la République centrafricaine, PNUD – Janvier 2017.

<sup>95</sup> Aucune des 16 provinces ne dispose de source secondaire de production fiable d'électricité.

<sup>96</sup> Rapport de diagnostic du secteur énergétique de la République centrafricaine, PNUD – 2017.

<sup>97</sup> Rapport final MICS4 - UNICEF, Février 2012.

(notamment rurales) dans le cadre de leurs activités agricoles et domestiques.

En raison de l'insécurité ambiante, la collecte du bois qui amène souvent les femmes à se déplacer dans des endroits relativement éloignés de leurs lieux d'habitation, les expose souvent à des risques d'enlèvement, de violences sexuelles ou d'agressions.

C'est ainsi que le PNUD, dans le cadre de sa principale mission d'appui au développement, a lancé en juillet 2018 le programme de promotion de microcentrales hydroélectriques en zones rurales. Ce programme, dont la fin est prévue pour juin 2023, aidera le Gouvernement centrafricain à améliorer le taux d'accès à l'électricité au niveau national à travers la promotion de microcentrales hydroélectriques dotées de mini-réseaux de distribution. Les villes devant accueillir les quatre microcentrales hydroélectriques sont Mbaïki et Boda dans la préfecture de la Lobaye, Gamboula dans la Mambéré Kadéï, et Bambari dans la Ouaka. Le projet est conçu pour garantir la fourniture de services énergétiques modernes à plus de 1000 ménages modernes, soit environ 6000 habitants des zones rurales. A travers ce projet, il y aura plus de 500 emplois créés, dont au moins 40% réservés aux femmes. Les leçons apprises de la mise en œuvre de ce projet seront documentées et partagées, afin de mobiliser d'autres investisseurs dans la multiplication de cette initiative sur d'autres sites, permettant ainsi un passage à l'échelle de cette expérience pilote de production énergétique à faible impact sur le climat.

Ce dispositif permettra de renforcer progressivement les capacités de la Direction Générale de l'Energie, de l'ARSEC, de l'ACER et d'autres départements ministériels concernés pour la promotion du système national d'électrification rurale, grâce à un partenariat public privé, basé sur l'exploitation des nombreuses potentialités hydrologiques nationales.

Cette approche est conforme aux trois objectifs de l'initiative « Energie durable pour Tous », à savoir :

- assurer l'accès universel aux services énergétiques modernes ;
- doubler le taux d'amélioration de l'efficacité énergétique ; et
- multiplier par deux la part des énergies renouvelables dans le mix-énergétique d'ici 2030.

La validation de la Politique Nationale d'Electrification rurale en octobre 2019 est une étape importante pour la mise en œuvre effective de cette approche car, l'accès à l'électricité des ménages centrafricains reste un défi majeur pour le gouvernement. En effet en 2019, 7,5% seulement des ménages centrafricains étaient connectés au réseau d'électricité dont 22,4% de la population urbaine et 0,5% de la population rurale<sup>98</sup>. A cela, il faudrait ajouter les difficultés de disponibilité de l'énergie électrique caractérisée par des coupures intempestives, surtout dans la ville de Bangui.

Les batteries électriques sont devenues les principales ressources pour l'éclairage dans le pays : 70,4 % des ménages utilisent des lampes à batteries dont 59,7 % en milieu urbain et 80,6 % en milieu rural<sup>99</sup>. Cependant, l'on note l'utilisation par certains ménages des batteries électriques rechargeables à partir du soleil (3,4%) ou d'autres sources d'énergie (24,5%), alors que les autres qui représentent la majorité utilisent des batteries électriques non rechargeables (45,2%).

Bien que pénible pour toute la population, cette quasi-absence d'énergie électrique impacte grandement sur les femmes non seulement au niveau de la pénibilité du travail domestique, mais aussi dans leurs activités économiques, notamment la transformation agroalimentaire (entre-autres).

Le développement des TICs a permis aux femmes centrafricaines de multiplier les échanges et développer les activités commerciales, grâce à l'utilisation de la téléphonie mobile. Malgré la guerre et l'insécurité, la possession d'un téléphone portable par les femmes a considérablement augmenté dans les pays ses dernières années. En 2019, 20,6% de femmes centrafricaines âgées de 15-49 ans possédaient un téléphone portable contre 36,9%

---

<sup>98</sup> ICASEES, 2021.

<sup>99</sup> Idem, 2021.



d'hommes<sup>100</sup>. Bien qu'encourageant, cette performance est largement en deçà du taux de possession du téléphone portable par les femmes dans le monde qui est de 80%<sup>101</sup>. Au cours de la même période, seulement 1,2% de femmes centrafricaines âgées de 15-49 ans ont utilisé internet contre 5,2% pour les hommes. Ces valeurs montrent bien que la pénétration d'internet mobile est encore très faible en RCA et comme dans le reste du monde, les femmes centrafricaines utilisent moins internet que les hommes.

L'expansion de la microfinance a facilité l'accès des plus pauvres aux services financiers, gages d'une croissance économique viable, soutenable et durable pour les populations à faible revenus, notamment les femmes. Seulement, la population de la RCA ne profite pas suffisamment de cette opportunité. En effet entre 2018 et 2019<sup>102</sup>, 6,1% de la population centrafricaine possède un compte bancaire dont 17,4% de la population urbaine et 0,8% de la population rurale. En 2017, 10% seulement de comptes présents dans les institutions financières centrafricaines appartenaient aux femmes centrafricaines de plus de 15 ans et 7% étaient des comptes d'épargne. Seules 10% des citoyennes centrafricaines possèdent un compte bancaire auprès d'un fournisseur de service mobile, une proportion bien moindre que la moyenne en Afrique subsaharienne, qui s'établit à 25%<sup>103</sup>. Plusieurs barrières empêchent la femme centrafricaine à accéder aux crédits octroyés par les banques et les Institutions de micro finance du pays parmi lesquels les taux d'intérêt élevés et les garanties exigées. Elles ne possèdent pas les éléments de patrimoine requis comme garanties par les institutions financières. La précarité du droit foncier centrafricain réduit la capacité des femmes à donner un terrain en garantie. Le rationnement du crédit par des taux d'intérêt élevés dissuade proportionnellement plus d'entrepreneures que d'entrepreneurs de demander des prêts. Cette situation traduit non seulement l'état de pauvreté dans laquelle les femmes se trouvent mais aussi les difficultés qu'elles éprouvent pour obtenir un crédit auprès d'une banque.

## VI. GENRE ET DEVELOPPEMENT SOCIAL

### VI.1. Genre et éducation

Dans sa politique de lutte contre la pauvreté, le Gouvernement centrafricain a consenti beaucoup d'efforts publics pour relancer le système éducatif, en promouvant l'accès équitable de tous à une éducation de qualité comme l'un des droits humains, soutenu par de nombreux instruments juridiques entre autres :

- La Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 (articles 2 et 26) ;
- La quatrième convention de Genève de 1949 (articles 3, 24 et 50) et son texte additionnel II de 1977 (article 4.3 (a)) ;
- La Convention relative au statut des réfugiés de 1951 (articles 3 et 22) ;
- Le Pacte international relatif aux droits civils et politiques de 1966 ;
- Le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels de 1966 (articles 2, 13 et 14) ;
- La Convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes de 1979 (article 10) ;
- La Convention relative aux droits de l'enfant de 1989 (articles 2, 22, 28, 29, 30, 38 et 39) ;
- Le Statut de Rome, de la Cour Pénale Internationale de 1998 (articles 2. 2b et 8.2.2) ;
- La Convention relative aux droits des personnes handicapées de 2006 (article 24) ;
- La Résolution 64/290 de l'Assemblée Générale des Nations Unies sur le droit à l'éducation dans la situation d'urgence de 2010 ;
- La Résolution 1998 du Conseil de Sécurité des Nations Unies sur la surveillance des attaques contre les écoles, 2011.
- Les Objectifs du Millénaire pour le développement (de 2000) qui ont été renforcés par les Objectifs de Développement Durable de 2015, notamment l'ODD4 (concernant l'Éducation de qualité) et l'ODD5

<sup>100</sup> Idem, 2021.

<sup>101</sup> GMSA (2019), « Connect Women : Rapport 2019 sur les inégalités entre hommes et femmes dans la téléphonie mobile ».

<sup>102</sup> ICASEES, 2021

<sup>103</sup> HNO, 2020

(concernant l'égalité entre les sexes).

Des textes à caractère législatif et/ou stratégique, en vigueur ont aussi servi de références pour l'élaboration de la politique nationale de l'éducation, notamment la Constitution centrafricaine de 2016, qui en ses articles 6 et 7 fait de l'éducation un droit inaliénable pour tout citoyen.

Les nombreuses crises politico-militaires qui secouent la RCA depuis 2012 ont été l'origine de la déstabilisation de son système éducatif déjà fragilisé par plusieurs années d'instabilité, avec des conséquences sur le développement du système éducatif et les dynamiques de scolarisation, surtout dans les milieux ruraux et périurbains. Sur la période allant de 2013 à 2016, l'on a noté une diminution de l'offre et la demande éducatives dans les zones géographiques touchées par les conflits qui ont été perturbées et les inégalités d'accès et de qualité se sont renforcées en raison d'une réduction des capacités d'accueil des écoles et de l'offre éducative de manière générale<sup>104</sup>. Cette crise a eu pour conséquence le pillage et l'occupation des infrastructures éducatives et la fermeture de plus de 320 écoles (10% sur le territoire national). Il résulte de la crise une absence notable des enseignants contraints d'abandonner leurs postes (49% des cas), le déplacement des populations (31%), la destruction des locaux (21%) et l'insécurité (26%)<sup>105</sup>. Selon les données disponibles, le système éducatif centrafricain est, en référence aux critères de l'Unesco, l'un des plus faibles du monde en termes d'efficacité, d'égalité et de performance<sup>106</sup>. Entre 2012 et 2018, on a noté une amélioration considérable du TBS dans le primaire, il est passé de 87,81% en 2012 à 116% en 2018. Cependant cette amélioration s'est aussi répercutée au niveau de la scolarisation des filles et des garçons, l'on note que l'écart entre eux qui était de 24,1% en 2012 est passé à 26% en 2018, ce qui montre une progression de la scolarisation des filles dans le primaire, traduisant la volonté du Gouvernement à favoriser l'inscription des filles à l'école.

Dans le secondaire, on observe une diminution du TBS entre 2012 et 2016. On est passé d'un TBS de 17,39% en 2012 à 15,04% en 2016. Cette décroissance de la présence des adolescents dans le secondaire montre bien les effets de la guerre et l'insécurité sur la scolarisation de cette tranche d'âge. Cependant bien que la discrimination de l'accès à l'école entre Fille et Garçon ait été maintenue l'indice de parité filles/garçons qui était de 0,52 en 2012 est passé à 0,64 en 2016 ce qui montre comment le conflit et l'insécurité ont affecté la présence des garçons à l'école dans le secondaire au cours de cette période. Cette disparité de l'accès à la scolarisation entre filles et garçons s'observe également dans le supérieur, où l'indice de parité filles/garçons est de 0.36 en 2012. Ces données montrent qu'il y a encore beaucoup d'effort à faire pour réduire significativement l'écart de scolarisation entre filles et garçons en RCA.

Les troubles successifs qui ont ébranlé le pays ont mis à mal les efforts de relance du système éducatif déjà fragile, caractérisé par la stagnation des scolarisations, des défis de qualité de l'apprentissage et un manque de ressources allouées au système éducatif. Ces crises socio-politiques ont eu des conséquences négatives sur l'essor du secteur de l'Éducation et de la Formation avec de nombreuses infrastructures scolaires et installations sanitaires détruites, occupées par des groupes armés et/ou pillées.

En juillet 2014, plus de 65% des écoles étaient fermées<sup>107</sup>. La crise de 2013, a en particulier fortement impacté de manière négative le système éducatif qui se remettait des conséquences des crises entre 1996 et 2003. Les perturbations ainsi engendrées entre autres par l'insécurité, n'ont épargné aucune région, ni aucun sous-secteur. En 2010 déjà, l'enquête MICS relevait que 30% des enfants de 6 à 11 ans n'avaient jamais eu accès à l'école et que plus de 600.000 jeunes âgés de 15 à 24 ans (soit 65% de la tranche d'âge) étaient analphabètes.

---

<sup>104</sup> Helena Murseli, 2019.

<sup>105</sup> ICASEES, 2021.

<sup>106</sup> Unesco, 2011.

<sup>107</sup> Cluster Éducation, Un saut dans l'inconnu : Etat de l'Éducation en RCA, Février 2014.

En 2013, seulement 33% de filles parvenaient à achever leur scolarisation primaire, contre 53% de garçons<sup>108</sup>. Il était estimé que 48% de jeunes filles et 28% jeunes garçons entre 15 et 24 ans sont analphabètes en Centrafrique<sup>109</sup>. Mais avec les crises, plusieurs indicateurs ont enregistré des contreperformances préoccupantes.

Des enseignants ont abandonné leur poste faute d'avoir été payés. A cela s'est ajouté le tassement du recrutement et de la formation des enseignants. Tout ceci a eu des répercussions sur l'allongement de la scolarité des milliers d'enfants dont les écoles ont été fermées, pillées et/ou détruites.

La période 2018-2019 a aussi marqué le début d'une période post-conflit, avec une forte nécessité de renforcer et de consolider les acquis, en vue de leur pérennisation. La période est également marquée par l'adoption de nouveaux cadres de référence pour l'éducation que sont i) les Objectifs du Développement durable, en particulier ceux portant sur l'Éducation, et ii) l'Agenda 2063 de l'Union africaine.

Les ODD pour 2030 s'inscrivent dans une dynamique de mobilisation de l'ensemble de la communauté internationale « ... en faveur d'un agenda pour l'éducation unique et renouvelée qui soit holistique, ambitieux et mobilisateur, qui ne laisse personne de côté ». De manière plus spécifique, l'ODD4, avec sa dizaine de cibles, vise à « Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et à promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie. Cette volonté est « inspirée par une vision humaniste de l'éducation et du développement fondée sur les droits de l'homme et la dignité, la justice sociale, l'inclusion, la protection, la diversité culturelle, linguistique et ethnique, ainsi que sur une responsabilité et une redevabilité partagées ».

En juin 2016 en Éthiopie, « l'Agenda 2063 de l'Union Africaine » est adopté en vue d'une « Afrique intégrée, prospère et pacifique, dirigée par ses propres citoyens, et représentant une force dynamique sur la scène internationale ». Il ambitionne, de promouvoir le développement des sciences, de la technologie, de la recherche et de l'innovation en vue de disposer des compétences critiques pour la construction de sociétés et d'économies africaines du savoir.

L'Agenda 2063 a retenu entre autres conclusions et recommandations de tout mettre en œuvre pour « Une éducation équitable, inclusive et de qualité, qui fasse la promotion de la cohésion sociale, la résilience et la paix en Afrique [qui devra] :

- intégrer l'analyse des conflits et des risques dans les politiques éducatives et les processus de planification sectorielle ;
- développer et mettre en œuvre des programmes éducatifs sensibles aux conflits, au genre, et aux risques;
- reconnaître le rôle central des enseignants pour l'atteinte des objectifs d'apprentissage et pour la promotion de la cohésion sociale ».

Comme dérivée de cet Agenda, la « Stratégie Continentale d'Éducation pour l'Afrique 2016 - 2025 » (SCEA) a adopté pour l'atteinte de douze objectifs stratégiques, entre autres principes directeurs :

- la mobilisation d'un capital humain compétent ;
- une éducation holistique, inclusive et équitable ;
- un apprentissage continu tout au long de la vie ;
- la bonne gouvernance, le leadership et la responsabilité mutuelle ;
- la mobilité intra-africaine et l'intégration académique.

La prise en compte du genre qui est garantie dans ces différents cadres et directives de travail en matière d'éducation et l'opportunité d'un apprentissage continu tout au long de la vie, permet aux filles qui décrochent souvent très tôt à cause des maternités précoces ou mariages précoces de se rattraper par le biais de diverses formations professionnelles.

---

<sup>108</sup> Banque Mondiale, The little data book on gender, 2013

<sup>109</sup> Idem.

Le renforcement du contexte sécuritaire du pays et du cadre d'intervention du système éducatif grâce à la prise en compte des différents cadres juridiques cités ci-haut a permis une évolution globale significative des différents taux de scolarisations ces quatre dernières années, même si les filles demeurent toujours moins scolarisées que les garçons à tous les niveaux d'enseignement.

En dépit des efforts consentis, l'accès à l'école primaire reste inégal pour les filles et les garçons, en partie à cause des mariages précoces. En outre, plus de la moitié des femmes mentionnent ne pas avoir fréquenté l'école ou terminé le niveau primaire (58%), alors qu'un tiers des hommes reportent la même chose (33%). Au niveau de l'enseignement supérieur, 9% des femmes disent avoir un niveau d'instruction supérieur au secondaire, contre 18% des hommes<sup>110</sup>.

**Tableau 15 : Enseignement Fondamental 1 (Public + Privé)**

INSPECTION D'ACADEMIE	CIRCONSCRIPTION	Nombre écoles	ELEVES PAR SEXE			ENSEIGNANTS PAR SEXE		
			Filles	Garçons	% Filles	Enseignants	Enseignants	% Enseignantes
Inspection d'Académie de Bangui (IAB)	Bangui 1	66	34 227	34 573	50%	339	392	46%
	Bangui 2	48	17 203	16 857	51%	217	260	45%
	Bangui 3	59	23 523	24 356	49%	296	327	48%
	Bangui Application	14	7 982	8 103	50%	109	83	57%
<b>Total Inspection d'Académie de Bangui (IAB)</b>		<b>187</b>	<b>82 935</b>	<b>83 889</b>	<b>50%</b>	<b>961</b>	<b>1 062</b>	<b>48%</b>
Inspection d'Académie du Centre (IAC)	Kémo	103	18 508	22 963	45%	49	439	10%
	Nana Gribizzi	85	15 679	23 107	40%	45	356	11%
<b>Total Inspection d'Académie du Centre (IAC)</b>		<b>188</b>	<b>34 187</b>	<b>46 070</b>	<b>43%</b>	<b>94</b>	<b>795</b>	<b>11%</b>
Inspection d'Académie du Centre Est (IACE)	Bambari Application	35	5 694	6 009	49%	28	104	21%
	Haute Kotto	81	11 886	14 508	45%	11	204	5%
	Ouaka	194	24 523	34 954	41%	65	619	10%
<b>Total Inspection d'Académie du Centre Est (IACE)</b>		<b>310</b>	<b>42 103</b>	<b>55 471</b>	<b>43%</b>	<b>104</b>	<b>927</b>	<b>10%</b>
Inspection d'Académie du Centre Sud (IACS)	Lobaye	212	36 410	46 252	44%	136	721	16%
	Ombella Mpoko	295	54 903	65 161	46%	291	930	24%
<b>Total Inspection d'Académie du Centre sud (IACS)</b>		<b>507</b>	<b>91 313</b>	<b>111 413</b>	<b>45%</b>	<b>427</b>	<b>1 651</b>	<b>21%</b>
Inspection d'Académie du Nord (IAN)	Ouham	382	54 469	79 047	41%	65	1 309	5%
	Ouham Péné	361	49 085	73 157	40%	96	1 123	8%
<b>Total Inspection d'Académie du Nord (IAN)</b>		<b>743</b>	<b>103 554</b>	<b>152 204</b>	<b>40%</b>	<b>161</b>	<b>2 432</b>	<b>6%</b>
Inspection d'Académie du Nord Est (IANE)	Bamingui Bangoran	65	8 070	9 735	45%	9	164	5%
	Vakaga	50	5 439	7 451	42%	-	101	0%
<b>Total Inspection d'Académie du Nord Est (IANE)</b>		<b>115</b>	<b>13 509</b>	<b>17 186</b>	<b>44%</b>	<b>9</b>	<b>265</b>	<b>3%</b>
	Mambéré Kadéi	266	41 582	53 098	44%	150	753	17%

<sup>110</sup> Etude de perception HHI Genre – PNUD/MINUSCA/HHI, Octobre 2018.

Inspection d'Académie de l'Ouest (IAO)	Nana Mambéré	188	26 772	32 943	45%	170	445	28%
	Sangha Mbaéré	93	12 096	15 556	44%	39	260	13%
<b>Total Inspection d'Académie de l'Ouest (IAO)</b>		<b>547</b>	<b>80 450</b>	<b>101 597</b>	<b>44%</b>	<b>359</b>	<b>1 458</b>	<b>20%</b>
Inspection d'Académie du Sud Est (IASE)	Basse Kotto	211	16 433	30 940	35%	28	579	5%
	Haut Mbomou	31	3 615	3 953	48%	17	126	12%
	Mbomou	134	16 903	20 251	45%	52	386	12%
<b>Total Inspection d'Académie du Sud Est (IASE)</b>		<b>376</b>	<b>36 951</b>	<b>55 144</b>	<b>40%</b>	<b>97</b>	<b>1 091</b>	<b>8%</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>2 973</b>	<b>485 002</b>	<b>622 974</b>	<b>44%</b>	<b>2 212</b>	<b>9 681</b>	<b>19%</b>

Source : Annuaire Statistique 2018 - 2019, MEPS.

On constate, par ordre de grandeur, que les Inspections d'Académie qui encadrent le plus grand nombre d'élèves sont celle du Nord (Ouham et Ouham - Péné avec 23% du total des effectifs-élèves du Pays), suivie de l'Inspection d'Académie du Centre – Sud (Lobaye et Ombella – Mpoko avec 18% des effectifs), de l'Inspection d'Académie de l'Ouest (Mambéré-Kadéï, Nana-Mambéré et Sangha- Mbaéré avec 16% des effectifs) et de l'Inspection d'Académie de Bangui avec 15% des effectifs.

En ce qui concerne la parité Filles/Garçons, on constate que le nombre de filles est relativement inférieur à celui des garçons dans toutes les Inspections d'Académie, sauf dans l'Inspection d'Académie de Bangui où on constate une relative parité (50% de filles).

Des efforts doivent se faire pour l'amélioration des ratios élèves/salle de classe, élèves/enseignant et pour la promotion des écoles de proximité, devant garantir un accès sécurisé des filles à l'école.

Tableau 16 : Evolution du nombre d'établissements

Niveaux d'enseignement	Statut	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	Evolution 2017/18 et 2018/19
Précolaire	Public	34	73	90	110	22%
	Privé	89	168	196	212	8%
<b>Total Précolaire</b>		<b>123</b>	<b>241</b>	<b>286</b>	<b>322</b>	<b>13%</b>
Ens. Fondamental 1	Public	1 876	2 287	2 451	2 639	8%
	Privé	344	443	475	511	8%
<b>Total Ens. Fondamental 1</b>		<b>2 220</b>	<b>2 730</b>	<b>2 926</b>	<b>3 150</b>	<b>8%</b>
Ens. Fondamental 2 et Secondaire General	Public	81	89	94	100	6%
	Privé	67	102	109	118	8%
<b>Total Ens. Fondamental 2 et Secondaire General</b>		<b>148</b>	<b>191</b>	<b>203</b>	<b>218</b>	<b>7%</b>
Ens. Technique et Professionnel	Public	6	7	7	9	29%
	Privé	5	9	10	12	20%
<b>Total Ens. Technique et Professionnel</b>		<b>11</b>	<b>16</b>	<b>17</b>	<b>21</b>	<b>24%</b>
Alphabétisation	Public		184	211	260	23%
	Privé		154	137	91	-34%
<b>Total Alphabétisation</b>			<b>338</b>	<b>348</b>	<b>351</b>	<b>1%</b>
<b>Total général</b>		<b>2 502</b>	<b>3 516</b>	<b>3 780</b>	<b>4 062</b>	<b>7%</b>

Le nombre d'établissements scolaires est en hausse continue sur la période 2015-2019. Cependant, les besoins en infrastructures scolaires demeurent très importants. D'une manière générale, des efforts doivent se faire pour améliorer les conditions d'accueil et d'apprentissage des élèves à travers l'amélioration des ratios élèves par salle de classe, élèves par enseignant, ainsi que pour la promotion des écoles de proximité qui offriront aux filles un accès sécurisé à l'école.

**Tableau 17 : Établissements universitaires et étudiants**

STATUT	Nb établissements	FILLES	GARCONS	TOTAL	% Filles
Public	10	3 766	7 765	<b>11 531</b>	48%
% Public	36%	69%	81%	77%	
Privé	18	1 702	1 830	<b>3 532</b>	48%
% Privé	64%	31%	19%	23%	
<b>Total général</b>	<b>28</b>	<b>5 468</b>	<b>9 595</b>	<b>15 063</b>	<b>36%</b>

Le nombre de filles qui accèdent à l'enseignement supérieur est encore très faible par rapport à celui des garçons.

En outre, les filles fréquentent plus les établissements privés que les établissements publics. Dans l'enseignement supérieur, les entretiens ont relevés que certains parents préfèrent envoyer leurs filles étudier dans l'enseignement privé ou à l'étranger, en réaction à la prédominance du harcèlement sexuel qui prévaut à l'Université de Bangui<sup>111</sup>.

**Tableau 18 : Taux de couverture au Préscolaire**

Sexe	Années			
	2016	2017	2018	2019
<b>Garçons</b>	3%	6%	8%	8%
<b>Filles</b>	3%	7%	8%	9%
<b>Ensemble RCA</b>	<b>3%</b>	<b>7%</b>	<b>8%</b>	<b>8%</b>

L'encadrement de la petite enfance demeure très faible : seulement 8% des enfants de 3 - 5 ans sont inscrits dans des établissements d'enseignement préscolaire, révélant ainsi d'énormes besoins pour une meilleure préparation de la majorité des petits enfants centrafricains à l'accès à l'enseignement Fondamental 1.

<sup>111</sup>Au cours des discussions de groupe effectuées à Bangui, Bimbo et Bégoua dans le cadre de l'étude, 35 individus (13 femmes et 22 hommes) sur environ 300 interrogés ont fait ressortir les raisons pour lesquels ils préféreraient envoyer leurs filles étudier dans les universités privées ou à l'étranger de peur qu'elles ne subissent de harcèlement sexuel de la part des enseignants à l'université de Bangui.



**Tableau 19 : Taux Brut et Taux Net d'Admission /Taux brut et Taux net de scolarisation au Fondamental 1**

Sexe	Taux Brut et Taux Net d'Admission				Taux brut et Taux net de scolarisation				
	Années				Sexe	Années			
	2016	2017	2018	2019		2016	2017	2018	2019
TBA Garçons	119%	155%	145%	146%	TBS Garçons	108%	124%	129%	136%
TBA Filles	99%	131%	124%	122%	TBS Filles	84%	96%	103%	108%
<b>TBA RCA</b>	<b>109%</b>	<b>143%</b>	<b>135%</b>	<b>134%</b>	<b>TBS RCA</b>	<b>96%</b>	<b>110%</b>	<b>116%</b>	<b>122%</b>
TNA Garçons	58%	84%	63%	65%	TNS Garçons	79%	94%	100%	112%
TNA Filles	51%	67%	54%	54%	TNS Filles	65%	74%	85%	90%
<b>TNA RCA</b>	<b>55%</b>	<b>76%</b>	<b>60%</b>	<b>61%</b>	<b>TNS RCA</b>	<b>72%</b>	<b>84%</b>	<b>95%</b>	<b>100%</b>

Le Taux brut d'admission en première année du Fondamental 1 (134% en 2018), est apparemment bon. Cependant, comparé au Taux net d'admission qui se situe à 61%, cet indicateur pourrait révéler de nombreux cas d'admissions tardives par rapport à l'âge légal d'admission qui est de 6 ans.

Ces admissions tardives en première année sont des facteurs limitatifs de la poursuite de la scolarité pour de nombreux enfants qui seront exclus en raison de la limite d'âges, surtout pour les filles qui seront en plus exposées aux risques de harcèlement sexuel, de mariages et de grossesses précoces.

Des efforts devront être faits afin de réduire l'ampleur des admissions tardives afin de permettre à la majorité des enfants, particulièrement des filles, de pouvoir poursuivre le plus longtemps possible leur scolarité. Ces efforts concernent entre autres des actions de sensibilisation des parents à l'inscription des enfants dès l'âge légal de 6 ans, mais aussi pour l'établissement des actes de naissance ou de jugements supplétifs permettant de compléter les dossiers scolaires des enfants et de mieux suivre leur progression scolaire.

Le Taux de scolarisation au Fondamental 1 a fortement progressé pour atteindre respectivement 122% et 100% pour le TBS et le TNS en 2019. Des efforts soutenus devront encore être déployés, notamment en ce qui concerne les disparités entre Filles et Garçons et les disparités régionales, pour permettre à la RCA de réaliser très prochainement la scolarité primaire universelle.

**Tableau 20 : Taux d'achèvement du Fondamental 1**

Sexe	Années			
	2016	2017	2018	2019
<b>Garçons</b>	54%	58%	59%	63%
<b>Filles</b>	40%	40%	42%	47%
<b>Ensemble RCA</b>	<b>48%</b>	<b>49%</b>	<b>50%</b>	<b>55%</b>

**Tableau 21 : Taux brut d'Admission en première année du Fondamental 2**

Sexe	Années			
	2016	2017	2018	2019
Garçons	21%	27%	36%	40%
Filles	14%	16%	22%	19%
Ensemble RCA	18%	22%	29%	29%

**Tableau 22 : Taux Brut de Scolarisation et Taux d'Achèvement au Fondamental 2 et ETP cycle court**

Sexe	Taux Brut de Scolarisation				Taux d'Achèvement du Fondamental			
	Années				Année			
	2016	2017	2018	2019	2016	2017	2018	2019
Garçons	22%	21%	31%	30%	11%	14%	18%	16%
Filles	15%	12%	18%	18%	7%	8%	10%	8%
Ensemble RCA	18%	17%	24%	24%	9%	11%	14%	12%

**Tableau 23 : Taux Brut d'Admission au Secondaire Général et ETP cycle long**

Sexe	Années			
	2016	2017	2018	2019
Garçons	9%	10%	11%	12%
Filles	6%	6%	7%	7%
Ensemble RCA	7%	8%	9%	10%

**Tableau 24 : Taux Brut de Scolarisation et Taux d'achèvement au Secondaire Général et ETP cycle long**

Sexe	Taux Brut de Scolarisation				Taux d'Achèvement du Secondaire			
	Années				Années			
	2016	2017	2018	2019	2016	2017	2018	2019
Garçons	11%	11%	13%	13%	6%	8%	10%	9%
Filles	6%	6%	8%	8%	3%	4%	6%	5%
Ensemble RCA	8%	9%	10%	11%	4%	6%	8%	7%

Des recherches sont en cours pour la mise en place d'une « Éducation alternative », pouvant offrir des opportunités de formation et d'insertion socioprofessionnelle à plusieurs catégories d'enfants qui n'ont pas pu accéder au système classique ou y achever une scolarité normale.

On a constaté que la durée moyenne de scolarisation des femmes est de 2,8 années contre 5,7 pour les hommes et que la déperdition scolaire s'aggrave au fur et à mesure que les filles atteignent l'âge de la puberté. Cependant, pour les jeunes filles et garçons qui ont commencé à s'investir dans des activités génératrices de revenu, qui se sont mariés et/ou ont eu des enfants pendant cette période de déscolarisation, le rattrapage et leur réintégration dans le système formel s'avère difficile. Il est donc important d'offrir des modèles d'éducation alternatifs incluant la formation professionnelle et l'alphabétisation.

Une « Éducation alternative » devrait permettre tant aux garçons qu'aux filles de rattraper leurs scolarités, grâce entre autres à :

- une diversification des parcours éducatifs ;
- la mise en place de passerelles entre d'une part l'enseignement général et l'enseignement technique et professionnel, d'autre part, entre le formel et le non formel.

### *Exigences et défis majeurs du système éducatif*

De nos jours, l'éducation est considérée comme un droit humain inaliénable. Les défis du secteur et surtout ceux relatifs à la promotion du genre découlent de plusieurs situations qu'il importe d'adresser et parmi lesquelles on peut noter :

- un taux de scolarisation encore faible dans plusieurs zones défavorisées, en particulier pour les filles et pour les minorités ;
- un taux d'achèvement encore insuffisant en particulier chez les filles ;
- une quasi-absence de conception et de mise en œuvre de dispositifs d'anticipation et de gestion des décrochages ainsi que l'insuffisance de la stratégie de lutte contre les violences basées sur le genre en milieu scolaire ;
- un fort taux d'analphabétisme, en particulier pour les 15-24 ans (65% de cette tranche d'âge) ;
- un faible taux de scolarisation des filles au supérieur et dans les disciplines scientifiques en particulier.

**Tableau 25 : Taux brut et taux net de scolarisation en 2012, 2016, 2017 et 2018**

Cycle de formation	Année	Taux brut de scolarisation (%)			Taux net de scolarisation (%)		
		Filles	Garçon	Total	Filles	Garçon	Total
Primaire (Fondamental 1)	2012	75,71	99,82	87,81	59	73,6	63,3
	2016	89,37	114,56	102,02	ND	ND	ND
	2017	96	124	110	ND	ND	ND
	2018	103	129	116	ND	ND	
Secondaire (Fondamental 2)	2012	11,92	22,86	17,39	ND	ND	ND
	2016	11,84	18,23	15,04	13,78	20,48	17,14
Supérieur	2012	1,6	4,4	3			

*Source : UIS UNESCO, 2021 et annuaires statistiques 2016-2017, 2017-2018*

Une observation du phénomène d'abandon scolaire montre qu'il est très élevé en RCA. En effet sur 1,4 million d'enfants scolarisables, 49% seulement ont achevé le cycle du primaire en 2017 et 50% en 2018<sup>112</sup> et de faibles taux d'achèvement ont été observés au niveau du Fondamental 1 et du secondaire (11% et 6%) alors que les enfants de 13-18 ans constituent environ 20% de la population totale du pays. La plupart des enseignants non rémunérés ont abandonné leurs postes. Le système éducatif national est composé de 55% de maitres-parents<sup>113</sup>.

De plus, le rôle central des femmes dans la tenue des ménages et le relèvement du pays ne leur assure pas un accès équitable aux opportunités éducatives : Alors que 68% des garçons passe du primaire au collège, cela ne concerne 46% de filles, soit un indice de 0,68 (c'est-à-dire que moins de 7 Filles achèveraient le fondamental 1 pour 10 Garçons)<sup>114</sup>. Plusieurs facteurs sont responsables de cette disparité entre filles et garçons notamment, les rôles et normes traditionnels qui encouragent les mariages et grossesses précoces (parmi les plus élevés d'Afrique), l'ignorance des lois favorisant l'accès obligatoire pour tous à l'école, la violence à l'école ou sur le chemin de l'école.

Les inégalités entre filles et garçons persistent à tous les niveaux de l'enseignement, mais l'écart est encore plus grand au niveau de l'enseignement supérieur. Bien qu'il existe une volonté politique d'améliorer la disponibilité et la qualité de l'accès à l'école, l'insuffisance des infrastructures scolaires et l'abandon massif en cours de cycle compromet l'atteinte de l'ODD 4 : Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie, notamment les cibles 1 à 3. Les analyses montrent que cette inégalité d'accès à l'éducation entre filles et garçons en RCA augmente avec le niveau d'étude.

Le taux élevé d'analphabétisme est une autre facette de l'inégalité d'accès à l'éducation entre Hommes et Femmes. Selon l'enquête MICS6-RCA 2018-2019, le taux d'analphabétisme est de 75,1 % chez la femme et 52,6% chez l'homme, ce qui signifie que 8 femmes chefs de ménage sur 10 sont analphabètes. Si l'on compare ces données de MICS6-RCA obtenues en 2019 avec celles produites par MICS3 obtenues en 2006, on constate une augmentation de 8,4% de femmes et 17,2% d'hommes analphabètes. En revanche, une comparaison des données obtenues par MICS6-RCA 2018-2019, et les estimations de l'UNESCO effectuée en 2018 repris dans le Plan Sectoriel de l'éducation 2020-2029 montre un écart dans le taux d'analphabétisme entre les deux modèles de 1,1% chez les femmes et 2,6% chez les hommes<sup>115</sup>. Cela montre que l'analphabétisme est en augmentation dans le pays, cela peut aussi s'expliquer par l'inadéquation entre la croissance démographique et l'augmentation du personnel enseignant qualifié d'une part et des infrastructures scolaires viables, auquel on peut ajouter la destruction par les conflits armés et l'insécurité d'une partie des infrastructures scolaires existants. Cette situation a un impact négatif sur les conditions de vie des femmes, et sur la scolarisation de leurs filles, puisque l'on évoque, à juste titre, la disparité de genre « intergénérationnelle ».

Deux axes d'intervention peuvent être dégagés, si l'on veut réduire les inégalités de genre dans l'éducation en RCA, ou, au moins, atteindre l'ODD n° 4 : améliorer le taux d'accès des filles à l'école, et lutter contre leur abandon scolaire. En matière d'accès à l'école, plusieurs défis s'imposent désormais la société centrafricaine. Aux parents d'élèves, le défi serait de les convaincre de donner les mêmes droits d'accès à l'école aux filles et aux garçons en abandonnant toutes les pratiques néfastes à l'épanouissement de la jeune fille, en payant leurs frais de scolarités et en mettant à leurs dispositions, tout le matériel nécessaire à l'apprentissage. L'État centrafricain a beaucoup de défis à relever pour réduire significativement les abandons scolaires. Le premier est d'ordre infrastructurel, c'est-à-dire la construction des écoles viables, capables de respecter la dignité humaine. Le second défi est lié à la qualité de la main-d'œuvre enseignante. Il s'agit de recruter une main-d'œuvre qualifiée, capable de relever les défis liés à l'amélioration de la qualité de l'éducation. Le troisième défi serait de faire respecter la loi sur le caractère obligatoire de l'école au primaire pour les garçons et fille quel que soit l'âge. Le quatrième défi serait de remettre l'école à sa place de catalyseur d'ascension social par la lutte contre la pauvreté et l'accès à

<sup>112</sup> Annuaire statistiques 2016-2017, 2017-2018.

<sup>113</sup> Stratégie Cluster éducation, République centrafricaine, 2017-2021.

<sup>114</sup> RESEN, 2018.

<sup>115</sup> Le taux d'analphabétisme calculé par l'UNESCO en 2018 à partir des données de l'*Enquête à indicateurs multiples* de 2010 est beaucoup plus élevé pour les femmes (74 %) que pour les hommes (50 %).

l'emploi décent.

Les charges domestiques constituent un frein pour l'accès équitable des filles à l'éducation. Elles sont très exposées aux redoublements et décrochent plus tôt à cause de mariages ou grossesses précoces. La mise en œuvre de ce projet offrira une opportunité de réinsertion scolaire à ce groupe qu'on désigne communément de filles-mères. Le problème qui demeure est la mise en échelle de cette stratégie au niveau nationale en vue de faire bénéficier les acquis du projet à tous les enfants centrafricains.

Les besoins en construction de latrines séparées par sexe pour les élèves et les enseignants se traduisent bien au travers les résultats ci-dessous de l'enquête menée auprès de quelques écoles de sept régions dans le cadre de ce travail.

**Tableau 26 :** Proportion d'écoles disposant de latrines séparées Filles/Garçons ; Enseignants/Enseignantes

REGIONS	Ecoles disposant de latrines séparées Filles/Garçons.			Ecoles disposant de latrines séparées Enseignants/Enseignantes		
	Oui	Non	Total	Oui	Non	Total
REGION 1	50%	50%	100%	75%	25%	100%
REGION 2	50%	50%	100%			
REGION 3	0%	100%	100%	100%	0%	100%
REGION 4	0%	100%	100%			
REGION 5	0%	100%	100%	100%	0%	100%
REGION 7	100%	0%	100%			
<b>ENSEMBLE</b>	35,7%	64,3%	100%	100%	0%	100%

Source : Etude PGP 2019

## VI.2. Genre, santé et santé de la reproduction

### VI.2.1. L'organisation du système de santé.

L'organisation du système de santé en République centrafricaine est de type pyramidal à trois niveaux : central, intermédiaire et périphérique suivant l'architecture adoptée par le 35<sup>ème</sup> comité régional de l'OMS pour l'Afrique à Lusaka en 1985<sup>116</sup>.

Le niveau central est chargé de concevoir, élaborer et faire appliquer la politique du gouvernement dans le domaine de la santé publique, de la population et du VIH/SIDA. Il est également chargé de coordonner, contrôler et évaluer les activités des services qui concourent à la mise en œuvre de cette politique, définir les stratégies sanitaires et assurer la gestion de toutes les ressources humaines, financières et techniques.

Le niveau intermédiaire comprend sept régions sanitaires (RS) correspondant aux régions administratives du pays. Il est rattaché à la Direction de Cabinet du Ministère de la Santé et de la Population. Ce niveau assure le relais entre l'autorité centrale et le niveau périphérique.

Le niveau périphérique est composé de 35 districts sanitaires dont 3 à Bangui (Région Sanitaire N°7) et 32 districts à l'intérieur du pays. Le District Sanitaire, niveau opérationnel du système de santé, est chargé de la mise en œuvre

<sup>116</sup> Plan d'urgence pour la réduction de la mortalité, MSP – OMS – 2018.

des activités de manière intégrée.

Le défi majeur du système de santé en Centrafrique concerne surtout la réduction de la mortalité maternelle et infanto-juvénile.

### *VI.2.2. Contexte de la morbidité et de la mortalité materno-infantile.*

Les problèmes de santé en général et ceux de la mère et de l'enfant en particulier, notamment la réduction de la morbidité et de la mortalité materno-infantile, ont constitué les principales préoccupations de la communauté internationale et des pays Africains pendant de nombreuses années.

Les Objectifs de Développement Durable (ODD), adoptés en 2015 après les OMD, fournissent les objectifs généraux que les différents pays engagés cherchent à atteindre d'ici 2030. Il s'agit essentiellement de :

- La réduction du taux de mortalité maternelle à moins de 70 pour 100.000 naissances vivantes ;
- La réduction du taux de mortalité des moins de cinq ans à au moins 25 pour 1.000 naissances vivantes ;
- La réduction du taux de mortalité néonatale à au moins 12 pour 1.000 naissances vivantes ;
- L'assurance d'un accès universel aux services de santé sexuelle et reproductive ;
- La réalisation d'une couverture de santé universelle ;
- La réalisation d'objectifs fixés au niveau international en matière de retard de croissance et d'émaciation.

La République centrafricaine à l'instar des autres pays ayant souscrit à ces recommandations, s'est engagée à améliorer la santé du couple mère et enfant. En 2015, le Ministère de la Santé avec l'appui de l'OMS, a procédé à la revue de la feuille de route initiale. Cette revue a permis d'identifier les principaux problèmes suivants :

- la faiblesse dans la gouvernance et le leadership du ministère en charge de la santé, en matière de coordination et de la planification ;
- l'insuffisance du financement de la SMN avec une faible allocation budgétaire, l'insuffisance dans la mobilisation et la difficulté de décaissement des fonds alloués ;
- la faible organisation du partenariat, de la collaboration intra et intersectorielle, y compris la faible implication de la communauté ;
- la mauvaise répartition des RH avec leur faible disponibilité qualitative et quantitative ;
- la faible qualité des soins avec les insuffisances du plateau technique matériel et humain, et le non-respect des normes et standards ;
- l'insuffisance de la communication et de la mobilisation sociale dans les FOSA et milieu communautaire ;
- la faible disponibilité des médicaments, contraceptifs, intrants et autres fournitures de qualité ;
- l'insuffisance du suivi avec l'absence des plans de S&E, la non-détermination des indicateurs, la non-réalisation des évaluations et revues, l'insuffisance des supervisions et actualisation insuffisante des informations stratégiques (études, enquêtes, etc.).

Par ailleurs, le pays est caractérisé par une forte fécondité dont les principales causes sont la précocité et la tardiveté. Selon les résultats de l'enquête MICS4 (2010), une femme centrafricaine met au monde en moyenne 6,2 enfants avant la fin de sa vie procréatrice. Les filles âgées de 12 à 19 ans donnent en moyenne naissance à environ un enfant vivant à la fin de leur adolescence. Ce qui les expose à des risques de morbi-mortalité maternelles (Fistules Obstétricales par exemple).

Selon les résultats de l'enquête MICS de 2010 : le taux de grossesses précoces et non désirées chez les filles est de 36 % et ces grossesses finissent généralement par des interruptions volontaires, souvent pratiquées dans des conditions inappropriées mettant en danger la vie de ces jeunes mères.

Les femmes enceintes ayant suivi au moins 4 visites prénatales représentent 38,1% des cas et, celles ayant bénéficié de l'assistance d'un personnel qualifié au moment de l'accouchement représentent 53,8% des cas.



La prévalence contraceptive moderne est passée de 6,9% en 2000 à 9,3% en 2010. La couverture la plus élevée en 2010 a été observée à Bangui (30%) et la plus faible dans la préfecture de la Basse-Kotto (1%).

La prévalence de l'infection à VIH/SIDA dans la population générale est de 4,9% ; elle est de 3,7% chez les femmes enceintes, et le taux de Transmission mère-enfant (TME) est de 12% selon MICS 2010 et de 7,8% en 2016 selon les données de suivi du programme.

La spirale de violence que connaît la RCA a également affecté le système de santé de ce pays aussi bien au niveau au niveau de la disponibilité que de l'accessibilité, qu'il a du mal à s'en sortir. En 2010, 86% de la population centrafricaine n'a pas accès aux services de santé<sup>117</sup>. Cette tendance n'a pas changé avec le temps. En effet, les centres de santé et les hôpitaux sont en nombre insuffisants et la couverture parfois inexistante dans certaines zones, en raison, notamment, de la fuite du personnel qualifié pendant la crise. Beaucoup de structures de santé locales sont détruites ou obsolètes et les personnels de santé n'ont pas toujours eu accès à une formation complète de qualité. Bien que le pays ait défini un Paquet Minimum d'Activités (PMA) par niveau et par type de formation sanitaire (FOSA), ce PMA reste encore très théorique dans son application car, beaucoup d'activités prévues ne sont pas effectivement menées faute de plateau technique conséquent<sup>118</sup>. En 2015, l'enquête HeRAMS a révélé que la RCA dispose de 1008 FOSA dont 94% sont de type communautaire. Ces infrastructures sont inégalement réparties dans les régions. L'analyse de la répartition des infrastructures de santé du secteur public selon la densité sur un rayon de 1000 km<sup>2</sup>, montre que certaines régions ont moins de 1 infrastructure (régions 5 et 6), d'autres ont entre 1 et 2 infrastructures (Régions 1, 2, 3 et 4), la région 7 compte à elle seule 567 infrastructures<sup>119</sup>. Actuellement, 34% des structures sanitaires sont non ou peu fonctionnelles. En plus de leur rareté dans certaines régions, l'accessibilité des FOSA est également rendue difficile par le mauvais état des routes et l'insécurité. Actuellement, 34% de ces structures sanitaires sont non ou peu fonctionnelles<sup>120</sup>.

En ce qui concerne la santé de femme, la mortalité maternelle qui était estimée à 850 pour 100 000 naissances vivantes en 2010 s'est aggravée avec le conflit, cet indicateur est passé à 880 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2018. Ce taux représente le 2<sup>ème</sup> taux le plus élevé au niveau mondial (UNICEF 2018). A cause du conflit, l'accès aux services sanitaires a diminué dans les zones insécurisées, augmentant ainsi les risques de décès pour les accouchements difficiles. En 2013 il y avait 890 décès par 100 000 naissances vivantes, et dans les milieux ruraux seuls 36% des femmes enceintes étaient assistées par un personnel qualifié<sup>121</sup>.

Le taux de couverture en contraceptifs était de 17, 8% en 2018<sup>122</sup>. 29 % des femmes ayant un niveau d'éducation secondaire et plus affirment utiliser une méthode moderne de PF contre 14 % pour celles qui n'ont que le niveau primaire et à peine 7 % chez les femmes non scolarisées.

Au niveau de la planification familiale (PF) MICS6-RCA 2018-2019 nous renseigne que, le taux d'utilisation est de 14,4% (dont 25,7 % en milieu urbain et 8,7% en milieu rural) pour les méthodes modernes, contre 3,5% (dont 3,1% en milieu urbain et 3,6%) pour les méthodes traditionnelles.

---

<sup>117</sup> DSPPC, 2010

<sup>118</sup> Plan national de développement sanitaire 2006-2015

<sup>119</sup> Idem

<sup>120</sup> Résultats préliminaires HeRAMS (Health Ressource Availability Mapping System) sur 974 structures sanitaires, aout 2015.

<sup>121</sup> MEPCI. CASEE, Suivi de la situation des enfants et des femmes, MISC-3, 2006. Bangui, 2007.

<sup>122</sup> ICASEES, 2021.

### VI.2.3. Genre et COVID 19

La COVID 19 est intervenue en RCA dans un contexte où il existait de nombreux sites de déplacés internes et une charge de morbidité élevée du fait de l'épidémie de rougeole, de la prévalence élevée de la malnutrition, de l'infection au VIH, de la tuberculose et du paludisme.

Depuis le premier cas de coronavirus déclaré sur le territoire centrafricain le 14 mars 2020, le nombre de personnes infectées n'a cessé d'augmenter pour atteindre le pic de 4875 personnes infectées vers octobre 2020. Face à l'évolution de la pandémie, le gouvernement centrafricain a pris un certain nombre de mesures pour endiguer la pandémie notamment, le confinement avec pour conséquence l'arrêt de certaines activités économiques et le ralentissement d'autres. Les femmes ont été moins infectées par cette pandémie que les hommes (623 femmes infectées contre 4252 hommes entre avril et octobre 2020)<sup>123</sup>. Cependant, le confinement a affaibli le soutien aux survivantes des VBG et une augmentation des charges de travail des femmes pour s'occuper des malades, des personnes âgées et des enfants. On a également constaté une diminution de la fréquentation des hôpitaux par ces dernières à cause de la peur de se faire contaminer, ce qui a limité l'accès au niveau des services de santé, de la maternité et du planning familial<sup>124</sup>.

### VI.3. Genre et VIH /SIDA

Dans un contexte de crise humanitaire aiguë qui les expose aux abus de toutes sortes, les femmes centrafricaines sont victimes d'autres problèmes de santé comme les maladies sexuellement transmissibles et VIH/SIDA. En 2018, selon l'ONUSIDA<sup>125</sup>, la prévalence de l'infection VIH était estimée à 4,2% chez les femmes de 15 à 49 ans et de 2,9% chez les hommes de même âge. Chez les jeunes de 15 à 24 ans, la prévalence était de 0,6%, plus élevée chez les jeunes filles que chez les garçons (1,68% contre 1,04%). En 2019, la prévalence de l'infection à VIH chez les femmes enceintes était de 5,0%.

Au niveau de la prévention, l'on a noté un faible accès aux services d'informations sur la santé de la reproduction : 32,9% des jeunes (34,9% des filles vs 31,2% des garçons) ont déclaré n'avoir reçu aucune information sur le VIH/Sida. Les femmes sont donc plus vulnérables que les hommes en raison de leurs connaissances limitées sur les moyens de prévention et de leurs difficultés à exiger une protection en cas de rapport sexuel.

La santé de la femme constitue un enjeu pour la perpétuation de la relation de pouvoir de l'homme sur la femme. En RCA, il appartient généralement à l'homme de décider si on doit utiliser une méthode de planning familial ou non, un préservatif pour éviter les MST/SIDA ou non. Les normes et valeurs de « Genre » que la société centrafricaine donne à la femme entraînent des inégalités au niveau de la santé qui perpétuent les maladies, les handicaps et sont les causes de décès. Pourtant, le regard de la femme sur tout ce qui touche à sa santé et à la vie est un droit fondamental et inaliénable pour tout Homme. La promotion de l'égalité de genre consistera alors à promouvoir des changements dans la société afin que la femme puisse décider de sa propre vie génésique.

Durant la crise humanitaire, l'augmentation du phénomène de la prostitution des femmes et des filles et le nombre élevé des viols, les expose davantage au VIH/Sida.

---

<sup>123</sup> Rapport national « Impact socio économique de la COVID 19 ».2021.

<sup>124</sup> Les discussions de groupe effectuées avec les groupes de femmes dans la zone de Bangui et de Bégoua, ont fait ressortir que durant le confinement, les charges de travail des femmes ont augmenté. De plus, la majorité des femmes interrogées avaient peur de se rendre à l'hôpital durant le confinement, par crainte d'être infectée ou alors d'être considérée comme une personne infectée.

<sup>125</sup> CNLS (2020), « Plan Stratégique National du VIH SIDA en République centrafricaine ».

#### VI.4. Violences basées sur le Genre

Comme de nombreux pays dans le monde, les populations de la RCA notamment les filles et les femmes souffrent des conséquences désastreuses des VBG, fléau qui ravage plusieurs personnes au sein des communautés. De plus, dans une situation de conflit la femme est vulnérable, du fait de son statut social et de son sexe, son corps est souvent utilisé comme arme de guerre pour prendre le dessus sur son adversaire. C'est ainsi qu'elle subit souvent des viols collectifs, ce qui l'expose à l'esclavage, aux grossesses précoces et indésirées, aux MST/SIDA, et même à la stérilisation forcée par destruction de son appareil génital. Cela revient à dire que la femme ne décide pas toujours pour ce qui touche directement à son corps et à ses choix, et donc à son droit fondamental d'être humain. En 2018, les acteurs signataires du Protocole de Partage des Information (P.P.I) du Système de Gestion des Informations liées à la Violence Basée sur le Genre (GBVIMS)<sup>126</sup>, ont enregistré au total 10 055 incidents de VBG/ VS, dont 20% des incidents relevant les violences sexuelles (Viol = 16% et Agression sexuelle = 4%), et 80% des incidents relevant les autres types de VBG (agression physique, violences psychologiques, déni de ressources et mariage précoce) dont 2% des mariages précoces, 92% des victimes étaient des filles contre 8% des garçons. Ces derniers ont également constaté une augmentation de 43% des cas de VS par rapport à l'année 2017.

Dans le total des cas de VBG rapportés (13 028 cas) en 2019<sup>127</sup>, les incidents de type VS étaient de 23% (viol = 19% et agression sexuelle = 4%) et 77% des incidents relevant les autres types de VBG (agression physique, violences psychologiques, déni de ressources et mariage précoce) dont 2% des mariages précoces, 94% des victimes étaient des femmes et filles contre 6% d'hommes et garçons. On a noté une augmentation des cas de VS de 49% par rapport à l'année 2019.

En 2020, on a noté une diminution des cas de VBG. En effet sur les 9 216 cas de VBG rapportés en 2020<sup>128</sup>, les incidents de type VS étaient de 24% (viol = 20% et agression sexuelle = 4%), 76% représentant des autres types de VBG (agression physique, violences psychologiques, déni de ressources et mariage précoce) dont 1% de mariage précoce, 93% des victimes étaient des femmes et filles contre 7% d'hommes et garçons. Cependant par rapport à l'année 2019, on a noté une baisse des cas de VS de 25,3%.

Ces situations nous montrent l'ampleur de la survenance des incidents de VBG même si ces données statistiques ne sont pas représentatives de l'incidence totale ou la prévalence de la violence basée sur le genre (VBG) dans ce pays. De plus, les femmes elles-mêmes, plus de 80% dans certaines régions, légitiment la violence faite à leur égard par leurs conjoints<sup>129</sup>. Les VBG se manifestent également dans le milieu du travail où harcèlement sexuel et les autres formes de violences psychologiques sur le lieu du travail sont les plus observées, mais aucune étude n'a jusqu'ici été faite en RCA pour évaluer son ampleur et ses effets sur les femmes.

La prise en charge des survivants s'appuie sur un modèle qui est inspiré des principes identifiés dans les bonnes pratiques et les standards internationaux reconnus par la République centrafricaine et qui est défini dans la « Stratégie Centrafricaine d'aide légale 2021-2022 ». Cette stratégie qui prend en compte une vision large de l'accès à la justice, tel que préconisé par les Principes et Lignes Directrices des Nations Unies<sup>130</sup> et tend à faire le lien entre l'accès au droit et l'accès au juge comme vecteur de développement humain et de lutte contre la pauvreté, tel que mis en avant par les Objectifs de développement durable (ODD) est mise en œuvre par les partenaires humanitaires en collaboration avec les services de santé publique. Pour faciliter la prise en charge holistique<sup>131</sup> des survivantes, un centre dédié à la santé des victimes de violence sexuelle a été créé au sein d'un hôpital public de

<sup>126</sup> Rapport annuel des statistiques de VBG (Janvier-Décembre 2018).GBVIMS-RCA.

<sup>127</sup> Rapport annuel des statistiques de VBG (Janvier-Décembre 2019).GBVIMS-RCA.

<sup>128</sup> Rapport annuel des statistiques de VBG (Janvier-Décembre 2020).GBVIMS-RCA.

<sup>129</sup> Sur 17 discussions de groupe effectuées avec les femmes et les jeunes filles durant la période allant du 27 au 30 janvier 2021, il s'est dégagé un consensus sur la légitimation de la violence vécue dans 14 groupes, reconnaissant que dans certaines régions, lorsqu'une femme commet une faute, elle doit être punie par châtement corporel par son mari.

<sup>130</sup> Les Principes et lignes directrices des Nations unies sur l'accès à l'assistance judiciaire dans le système pénal (2012) qui viennent compléter les Principes de base relatifs au rôle du barreau (1990) et la Déclaration et le Plan d'action de Lilongwe sur l'accès à l'assistance judiciaire dans le système de justice pénale (2004).

<sup>131</sup> Cette prise en charge repose sur quatre piliers : médical, psychologique, juridique et socio-économique.

Bangui. Cependant, la couverture médicale pour la prise en charge spécifique des survivantes de viol reste très faible sur toute l'étendue du territoire de la Centrafrique. En effet sur les 625 personnes survivantes de viol ayant rapporté leur cas aux acteurs GBVIMS en 2018, soit 39% des 1 621 cas de viol ont eu accès aux services de prise en charge médicale dans un délai de 72 heures. Les raisons de la faible prise en charge des survivantes sont les suivantes : faible maîtrise du protocole de prise en charge clinique des cas de viol par certains personnels soignants, le niveau de pauvreté extrême de la majorité des survivantes<sup>132</sup>, l'utilisation des kits destinés à la prise en charge des VBG à d'autres fins et la non-gratuité de la délivrance du certificat médical aux survivantes de VBG dans les FOSA publics.

Plusieurs initiatives ont été mises en place par le gouvernement avec l'appui des partenaires au développement pour protéger la population des VBG notamment celle de l'UMIRR<sup>133</sup> dont la compétence s'étend sur toute l'étendue du territoire. Cependant, aucune disposition pratique n'a été mise en place pour la protection des survivantes contre de nouvelles agressions, les exposants à des risques de sévices plus grands, étant donné la proximité régulière des auteurs de VBG dans le cercle familial des personnes survivantes. La présence des victimes de viol en famille entraîne plutôt une dégradation du climat social générant un fort taux de violences et de tensions dans les foyers.<sup>134</sup> Cependant malgré une diminution globale des VBG entre 2019 et 2020<sup>135</sup>, on a observé une augmentation de VGB/VS au cours du 2<sup>ème</sup> trimestre 2020 comparativement au 2<sup>ème</sup> trimestre de l'année 2019<sup>136</sup>. Ce qui se justifierait par la dégradation de la situation sécuritaire sur presque toute l'étendue du territoire d'une part, mais aussi par l'effet de la COVID-19 avec la restriction des déplacements et le confinement partiel des populations d'autre part.

La cible 3<sup>137</sup> de l'ODD5 a retenu 2 indicateurs pour mesurer l'évolution des VBG en RCA. En 2018 les ODD531 (Proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans qui étaient mariées ou en couple avant l'âge de 15 ans ou de 18 ans) et ODD532 (Proportion de filles et de femmes âgées de 15 à 49 ans ayant subi une mutilation ou une ablation génitale, par âge) retenus pour la RCA étaient de 70,02 % et 24%<sup>138</sup>. Cependant, ces deux indicateurs mesurés par MICS6-RCA, 2018-2019 donnent des valeurs de 61 % pour l'ODD 531 et 21,6% pour l'ODD532. Ces résultats très positifs montrent l'ampleur du travail effectué par les partenaires intervenant dans la lutte contre les VBG pour éliminer d'ici 2030, toutes les pratiques préjudiciables à l'épanouissement des femmes et des filles.

## VI.5. Genre, environnement et changements climatiques

Comme beaucoup d'autres pays, la RCA à travers son Gouvernement s'est engagée dans plusieurs initiatives touchant la protection de l'environnement et de la lutte contre le changement climatique.

Au niveau International, elle a adhéré à plusieurs Normes Environnementales que Sociales à l'exemple de la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique et bien d'autres accords multilatéraux sur l'Environnement etc. La RCA a préparé et présenté ses Contributions Prévues déterminées au niveau national (CPDN) en septembre 2015 au Secrétariat de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), en prélude à l'adoption de l'accord de Paris intervenue lors de la 21<sup>ème</sup> session de la Conférence des Parties (CdP) à ladite convention. Après l'adoption et l'entrée en vigueur de cet accord, les engagements de la RCA ont été confirmés comme étant ceux contenus dans les Contributions Déterminées au

---

<sup>132</sup> La majorité des survivantes sont incapables de payer les frais médicaux exigibles par le personnel médical pour bénéficier des soins.

<sup>133</sup> La mission de cet organe comprend : la mise en place des mesures préventives contre les VBG et les violations des droits de l'enfant, l'application et la vulgarisation des outils et principes standards en matière de prise en charge des victimes, la contribution à la chaîne pénale dans la répression des VBG et des violations des droits de l'enfant.

<sup>134</sup> Entretien avec le WPE Program Coordinator Gender and GBV Specialist de IRC

<sup>135</sup> Voir Rapport annuel des statistiques de VBG (Janvier-Décembre 2019 et 2020).GBVIMS-RCA.

<sup>136</sup> Voir Rapport national « Impact socio-économique de la COVID 19 ».2021.

<sup>137</sup> Il s'agit d'éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine.

<sup>138</sup> Voir Rapport National volontaire de suivi de la mise en œuvre des ODD (2019).

niveau National (CDN).

Au niveau National plusieurs lois relatives à l'exploitation et la protection de l'environnement ont été promulguées par le gouvernement centrafricain. Cependant leur mise en application ne profite pas beaucoup aux femmes qui en souffrent des conséquences. Par exemple :

- Le code forestier (Loi : 08.022 du 14 Novembre 2008) autorise : Section 3 de l'exploitation artisanale du domaine forestier permanent à ses Articles 23 à 28, mais moins de 2% des femmes prennent part à cette activité ;
- Le code de l'environnement (Loi : 07/018 du 28 Décembre 2007) à son Chapitre 2 : les principes fondamentaux de gestion de l'environnement, l'on constate que moins de femmes ne bénéficient d'une attention particulière dans les études de faisabilité ainsi que l'exécution des projets, pourtant prévus par la loi.

Dans le cadre de la révision actuelle de la CDN de la RCA, une analyse sera effectuée dans les secteurs de l'agriculture, des ressources en eau, de l'énergie et de la foresterie et des critères et indicateurs climatiques sensibles au genre à l'usage des acteurs sectoriels seront développés afin d'assurer la prise en compte du genre dans les CDN révisées.

Avec une pluviométrie qui varie entre 800 mm au Nord et 1600 mm au Sud et une température moyenne annuelle oscille entre 15 °C au Sud et 38 °C au Nord<sup>139</sup>, le pays ressent déjà les effets de changements climatiques avec l'augmentation et l'irrégularité des précipitations dans le Sud et les sécheresses prolongées dans le Nord. En effet, la RCA est à cheval sur deux grandes zones climatiques, sahélienne au Nord et équatoriale au Sud et dispose de deux bassins hydrographiques au nord relié au lac Tchad par le fleuve Chari et au sud relié au fleuve Congo par l'Oubangui, le tout souffrant des effets de la détérioration des conditions climatiques. Il possède un massif forestier qui est un prolongement de celui de bassin du Congo et des ressources minières immenses.

Plusieurs facteurs directs ou indirects sont responsables de ces changements climatiques au niveau de la RCA. En premier lieu, nous avons l'agriculture sur brûlis. Selon le ministère de l'Environnement et de l'Ecologie (MEE 2011), le taux de déforestation au profit de l'agriculture en RCA est estimé à 0,40 % par an. La production du bois d'énergie constitue le second facteur de déforestation. Le bois reste la principale source d'énergie pour les ménages centrafricains. D'après MICS6-RCA 2018-2019, 90,2% des ménages en RCA utilisent du bois de chauffe et du charbon de bois comme combustibles pour la cuisine dont 79,5% en milieu urbain et 96,1% en milieu rural. L'exploitation des minerais notamment le diamant est le troisième facteur de dégradation de l'environnement et constitue une menace pour les forêts ripicoles et la flore aquatique. Enfin, l'exploitation du bois d'œuvre et des PFNL constitue le quatrième facteur de dégradation de l'environnement.

En plus de cela, les femmes souffrent d'une manière disproportionnée de la pauvreté car elles sont d'autant plus vulnérables lorsque les conditions climatiques causent une augmentation de sécheresse et d'inondation dans des zones rurales qu'urbaines, surpeuplées ou non augmentant ainsi le quotient de la pauvreté entre l'homme et la femme. En effet, la majorité des femmes de la RCA vivent de l'exploitation, la transformation et de la commercialisation des ressources naturelles, et sont les premières victimes de ces changements climatiques. Ceci étant, la vulnérabilité au changement climatique chez la femme est aussi pressante et peut être atténuée si les femmes étaient directement impliquées ou associées dans les prises de décision comme chez les hommes en dépit de leur statut social qui les prouve trop fragiles et sévèrement touchées par le changement climatique. Souvent elles sont responsables de la production alimentaire, de l'approvisionnement en eau et en énergie domestique.

---

<sup>139</sup> CPDN (Contribution Prévues Déterminées au niveau National), 2015.

**Tableau 27 :** Ressources énergétiques utilisées par les ménages pour la cuisson au niveau national et par milieu de résidence (pourcentage des ménages qui utilisent la ressource)

	Bois	Charbon de bois	Résidus Agricoles / herbes-pailles	Pétrole
Milieu urbain	79,5	18	1	0,1
Milieu rural	96,1	1,5	0,4	00
National	90,2	7,4	1,4	0,1

Source : ICASEES, 2021

Au niveau politique un Code forestier et un autre minier fixant les modalités d'exploitation des ressources forestières et minières ont été promulgués par le gouvernement mais ces documents ne font aucune discrimination entre les droits des femmes et ceux des hommes pourtant les femmes qui sont impliquées dans ces secteurs subissent des discriminations multiples comme l'accès à la terre.

Dans un pays où l'agriculture emploie 70% de la population active parmi lesquels 80% femmes, ces dernières sont les plus touchées par les changements climatiques. En effet, la résistance des systèmes d'exploitation agricole aux changements et à la variabilité climatiques dépend de la fertilité des sols. Malheureusement, beaucoup d'agriculteurs et particulièrement les femmes rurales centrafricaines, ne disposent pas assez de moyens financiers, technologiques, de bétail et de temps nécessaires pour entretenir leurs terres comme elles le souhaitent. Or, les sols infertiles produisent peu, ce qui aggrave encore la pauvreté. Les effets directs et/ou indirects des changements climatiques constituent des menaces sur les rendements agricoles en RCA, mettant en danger les moyens de subsistance de plus des 2/3 de la population dont les femmes et qui va aggraver leur niveau de vulnérabilité déjà très fragile.

Les femmes ne doivent pas être présentées comme des victimes seules mais des agents essentiels du changement et leur leadership est important face à leur compréhension trop juste, de leur expérience en tant que gestionnaires principales et gardiennes des ressources naturelles (eau, forêts, biodiversité, fertilité du sol, etc.) ainsi qu'à leur implication directe et plus forte en lien avec le climat (agriculture, etc.). La complémentarité entre le savoir, les compétences, les pratiques et les priorités des hommes et femmes ne doit pas être négligée si l'on veut concevoir et mettre en œuvre des initiatives inclusives, efficaces et durables d'adaptation et d'atténuation du changement climatique, qui répondent aux besoins spécifiques de chacun et assurent que tout individu, quel que soit son genre, puisse bénéficier et contribuer équitablement au processus du développement.

## VI.6. Genre, Eau, Hygiène/Assainissement

L'eau et l'assainissement demeurent la préoccupation journalière et majeure des ménages, surtout des femmes, ainsi que de nombreuses structures qui en font usage. L'accès à l'eau potable est très limité : 18% de la population en 2015 (1,2 % de la population rurale et 42,8 % de la population urbaine), contre 33,1% en moyenne pour l'Afrique subsaharienne<sup>140</sup>.

A Bangui et dans l'arrière-pays, l'emploi du temps de la femme et des jeunes filles en général réserve une part très importante à l'approvisionnement des familles en eau. Le principal fournisseur en eau potable est la SODECA dont le nombre des abonnés est sans cesse croissant. Beaucoup de ménages n'ont cependant pas accès à l'eau courante distribuée par la SODECA. Ainsi, la recherche de l'eau devient une corvée surtout pour les femmes et filles, qui y investissent une grande partie de leur temps.

<sup>140</sup> Base de données du [Programme Conjoint de monitoring en Eau, d'Assainissement et d'Hygiène](#) de l'Organisation Mondiale de la Santé/Fonds des Nations Unies pour l'enfance, consultée en 10/2019.



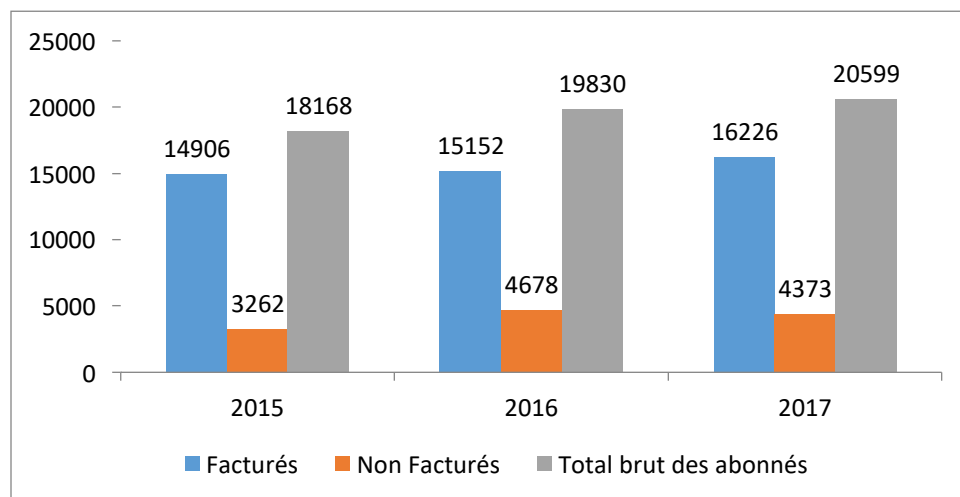
La recherche de l'eau pour le ravitaillement des ménages a un impact très négatif sur la scolarisation de filles en zones rurales. La distribution artisanale d'eau pure aux ménages dans les zones urbaines constitue une AGR pour les jeunes distributeurs, ce qui soulage un peu les femmes dont les revenus permettent de s'en procurer.

La RCA est arrosée par un vaste réseau hydrologique qui facilite la disponibilité de l'eau douce. La République centrafricaine dispose d'un potentiel en ressources renouvelables en eau capable de desservir la population estimée à 5,2 millions<sup>141</sup>. Cependant, fort est de constater que de couverture en eau potable et en assainissement de la RCA reste l'un des plus faible d'Afrique, pourtant, les objectifs ODD relatifs à l'eau de boisson sont beaucoup plus ambitieux que les OMD et visent diversement à assurer l'accès universel aux services de base (ODD 1.4) et réaliser l'accès universel aux services gérés avec sécurité (ODD 6.1). Mais, l'accès aux services d'approvisionnement en eau potable et à l'assainissement est extrêmement limité dans le pays. En effet, la destruction et le pillage des infrastructures de la Société de Distribution de l'Eau en Centrafrique (SODECA) en lien avec les crises récurrentes, a accentué l'accès limité à l'eau potable dans les centres secondaires.

Le taux d'accès à l'eau potable est estimé à moins de 30% dont à 31,8 % en milieu urbain et 27,6% en milieu rural<sup>142</sup>. Les données fournies par l'UNICEF confortent cette estimation : 30% seulement de la population totale a eu accès à l'eau potable entre 2017 et 2018. Dans la ville de Bangui, le taux est de 36,5% et de 27% dans les zones rurales<sup>143</sup>. D'un autre côté, le taux de couverture national au service d'assainissement de base reste inférieur à 30 % en 2018.

Cette insuffisance de la disponibilité en eau a des conséquences négatives sur les activités des femmes et des jeunes filles. De plus, le temps consacré à la collecte par jour est d'environ 30 minutes pour 55 % de personnes habituellement responsable de la collecte de l'eau, de 31 minutes à 1 heure pour 21,9 % de personnes affectées à cette tâche et plus d'une heure à 3 heures pour 17,2 % de personnes responsables de la collecte de l'eau<sup>144</sup>. De ce fait, elles doivent parcourir de longue distance pour obtenir de l'eau nécessaire aux besoins du ménage, ce qui est non seulement pénible, mais cela prend assez de temps et les empêche de vaquer à d'autres activités génératrices de revenu.

**Graphique 5 :** Evolution du nombre d'abonnés à la société d'exploitation des eaux (SODECA) de 2015 à 2017



Source : Service de Facturation et Service Clientèle (SODECA)

<sup>141</sup> Voir le rapport de suivi de la mise en œuvre des ODD publié par le PNUD en 2019.

<sup>142</sup> WSP, 2015

<sup>143</sup> JIM et UNICEF, 2017 dans : Rapport de suivi de la mise en œuvre des ODD publié par le PNUD en 2019.

<sup>144</sup> ICASEES, 2021

**Tableau 28 :** Répartition de la consommation en eau de la SODECA (en m3) 2015 - 2017

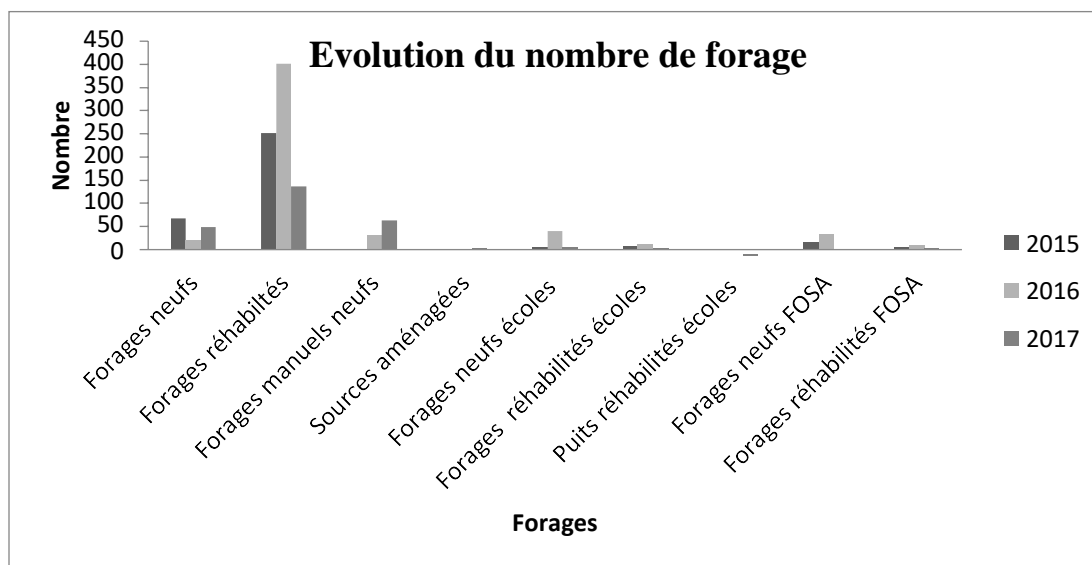
Quantité d'eau consommée (en m3)	2015	2016	2017	Consommation moyenne	Pourcentage moyen de la consommation (%)
<b>Total Ménages</b>	1 548 533	1 669 022	1 793 157	1 670 237	14,1
<b>Total Entreprises</b>	1 819 661	1 860 772	1 845 801	1 842 078	15,6
<b>Total Administration publiques</b>	1 091 041	1 286 244	1 505 118	1 294 134	10,9
<b>Total Quantité d'Eau Consommée</b>	4 459 235	4 816 038	5 144 076	4 806 450	40,7
<b>Total quantité d'eau perdue</b>	7 362 217	7 436 856	6 240 186	7 013 086	59,3
<b>Total quantité d'eau distribuée</b>	11 821 452	12 252 894	11 384 262	11 819 536	

**Source :** Service de Facturation et Service Clientèle (SODECA)

Selon la SODECA, en 2017, 136 forages ont été réhabilités contre 401 en 2016 et 251 en 2015. En 2017, 49 forages ont été nouvellement construits contre respectivement 20 et 68 en 2016 et 2015. Ce nombre a connu cette année une légère évolution avec les différentes interventions en forages de l'après crise d'eau de 2019. Malgré cela, les besoins en eau potables restent toujours très élevés dans certaines zones rurales et urbaines.

Selon le « Diagnostic du suivi-évaluation de l'eau potable, de l'hygiène et de l'assainissement par les institutions publiques en République centrafricaine, DGH juin 2017 », en 2015 en RCA 68% de la population utilise des sources d'eau améliorées.

**Graphique 6 :** Évolution du nombre de forages disponibles



**Source :** Service de Facturation et Service Clientèle (SODECA)

L'accès aux services de WASH dans les structures éducatives et dans les formations sanitaires est encore faible : En effet, 73% des écoles et 27% des formations sanitaires (FOSA) n'ont pas accès à l'eau.

L'alimentation en eau potable est caractérisée par des disparités non seulement entre les régions, mais aussi entre le milieu rural et le milieu urbain. En 2016, le taux d'accès à l'eau potable en République centrafricaine est estimé à 68.5% dont respectivement 89.6% en milieu urbain et 54.4% en milieu rural.

**Tableau 29 : Infrastructure d'eau, énergie et télécommunications par région**

	Eau salubre (SODEC A ou pompe)	Électricité (ENERCA)	Couverture de téléphonie mobile	Réception radio internationale	Réception radio nationale	Réception télévision nationale	Accès à Internet
Région 1	36	18	55	95	50	9	14
Région 2	24	0	50	97	6	0	15
Région 3	28	0	35	74	2	0	7
Région 4	60	0	33	83	3	0	3
Région 5	50	0	33	92	25	0	25
Région 6	17	3	37	97	0	0	17
Région 7	88	100	100	100	100	100	100
RCA	36	12	43	89	15	6	16

**Source :** Rapport Monographie communale, ICASEES 2016

La répartition des tâches au sein des ménages devrait être revue afin de responsabiliser plus les hommes et garçons dans la recherche de l'eau, et permettre ainsi aux femmes/filles de continuer à mieux accomplir les autres tâches.

### Disponibilité de latrines et d'ouvrages d'assainissement

La disponibilité des latrines dans les foyers, les lieux publics, les lieux de travail, dans les écoles et dans structures sanitaires demeurent un grand problème de société en matière d'insalubrité et de dignité. Si les hommes ont plus de facilité pour uriner à l'air libre en absence de toilettes grâce à la morphologie de leurs appareils urinaires, il n'en demeure pas moins que les contacts des mains avec les organes sexuels pour uriner constituent un danger public en absence de lavage des mains après l'usage. Dans les zones rurales les projets de promotion des toilettes n'ont pas connu d'appropriation de la part des communautés qui persistent à déféquer à l'air libre, occasionnant la contamination des eaux avec les ruissellements d'eaux de pluies.

Selon le « Diagnostic du suivi-évaluation de l'eau potable, de l'hygiène et de l'assainissement par les institutions publiques en République centrafricaine, DGH juin 2017 », en 2015 en RCA, en matière d'assainissement communautaire, 29% de la population pratique la défécation à l'air libre et seulement 20% des ménages disposent d'un lieu pour se laver les mains.

Aussi, selon ce diagnostic, 35% seulement ont accès à des ouvrages d'assainissement adéquats. La disponibilité des latrines dans les écoles demeure une préoccupation du genre car 41 % n'ont pas de latrines.

La situation est encore plus sévère en assainissement de base dont les taux sont de 21.8% en général, 43.6% en milieu urbain et seulement 7.2% en milieu rural<sup>145</sup>.

<sup>145</sup> Diagnostic du suivi-évaluation de l'eau potable, de l'hygiène et de l'assainissement par les institutions publiques

## VII. AUTRES PILIERS IMPORTANTS DU RELEVEMENT

### VII.1. Transformation de l'agriculture et développement de l'industrie

En Centrafrique, à la suite des différentes crises qui ont ébranlé le maigre tissu industriel du pays, les quelques firmes agricoles qui existaient jusque vers les années 2000 telles que la SOCADA, l'UCATEX, la CETAC, la CENTRAPALM, ACDA, etc. ont presque toutes disparu.

Pour une économie essentiellement agricole, tout reste encore à faire pour mettre en place un socle de tissu industriel susceptible de relancer de manière durable le développement socio-économique du pays.

Quant à la production agricole, elle est relativement insuffisante par rapport à l'immensité des potentialités agroécologiques nationales, qui sont favorables aux besoins des plantes, garantissant une diversification des types de productions.

En effet, le potentiel des sols est estimé à 15 millions d'hectares, contre seulement 0,7 million exploité annuellement. La végétation très diversifiée est constituée de vastes pâturages pour l'élevage transhumant, de domaines à vocation cynégétique et d'importantes réserves forestières<sup>146</sup>. On y distingue des systèmes vivrier-élevage, coton-vivrier-élevage, forêt-café et cynégétique- tourisme. Malgré ces énormes potentialités, les résultats de l'activité agricole sont mitigés et le développement de ce secteur semble compromis pour des raisons d'ordre technique, technologique, politique et sociologique.

Les solutions possibles à la résolution de ces problèmes sont liées à l'exploitation de thèmes de recherche centrés sur : la gestion de l'espace et des conflits agriculteurs/éleveurs, l'amélioration de la performance des exploitations, l'intégration de l'élevage à l'agriculture, les études des pratiques sociales occultes et l'adoption du conseil de gestion comme méthode de vulgarisation.

C'est dans un cadre de partenariat recherche-développement où les thèmes de recherche doivent résulter des problèmes posés par les agriculteurs qu'on peut élaborer des solutions susceptibles de sortir progressivement le développement agricole Centrafricain de l'impasse.

En dépit de sa faible performance, l'agriculture demeure le premier secteur de développement de l'économie centrafricaine, car il contribue à hauteur de 45% du PIB et occupe 70% de la population active (81,3% de la main-d'œuvre féminine).

Les femmes jouent un rôle prédominant par rapport aux hommes dans l'agriculture. En effet, elles participent dans les cultures de rente (café et coton) et sont les principales productrices des cultures vivrières, tout en assurant le contrôle des activités d'élevage domestique et la gestion du terroir.

Cependant, la faiblesse des revenus, la pauvreté de la population rurale, et la féminisation de la pauvreté dans l'agriculture sont particulièrement visibles et s'expliquent par :

- les difficultés d'accès des femmes à la terre ;
- l'étroitesse de la superficie des exploitations ;
- les difficultés d'accès aux facteurs de production ;
- le faible niveau d'instruction des femmes ;
- la difficulté d'accès aux prises de décision à tous les niveaux ;
- le mauvais état des routes et l'enclavement des exploitations qui aggravent la pénibilité des tâches des

---

en République centrafricaine, DGH juin 2017.

<sup>146</sup> Problématique de développement agricole en République centrafricaine et perspectives de recherche, Henri Ouikon – Avril 2007.

femmes par rapport à l'écoulement des produits vers les principaux centres de commercialisation.

En outre, selon le droit coutumier, l'accès à la terre se fait par héritage et privilège généralement l'homme par rapport à la femme.

La pratique de la gestion foncière, en particulier à Bangui, se caractérise par une dualité entre le coutumier et le formel. Cependant, la situation diffère selon le milieu concerné, et la nature du terrain.

En milieu rural, par la nature patrimoniale du foncier, les responsables coutumiers (chefs de villages et/ou chefs de terre) ont le pouvoir de disposer de la terre et de l'affecter. La notion de chef de terre exclut les femmes du pouvoir de posséder ou d'attribuer des terres. De plus, les services de cadastre n'étant pas toujours présents sur le terrain, surtout en zone rurale, une part importante des terres disponibles fait l'objet « d'occupation sans titre », avec un risque de déguerpissement à tout moment. En effet, elles s'acquièrent en raison des travaux de défrichement puis d'exploitation individuelle, ou sont gérées par les responsables coutumiers, ce qui pose le problème de leur aménagement et de leur mise en valeur. La primauté des règles coutumières sur le droit foncier conduit à une occupation non réglementée des terres pour les activités agricoles.

Dans les grands centres urbains, les litiges et conflits fonciers se multiplient avec la poussée démographique. Obtenir un titre foncier pour un terrain en ville est possible mais financièrement difficile pour la plupart des Centrafricains, indépendamment du sexe. Pour l'attribution officielle d'un terrain, le prix varie de 500 francs CFA et à 5.000 francs CFA le m<sup>2</sup>, auquel il faudra ajouter les dépenses relatives à l'enregistrement au cadastre, aux timbres fiscaux, aux frais de bornage, aux taxes et divers frais supplémentaires. Après l'acquiescement de ces frais, le Ministère de la Reconstruction des édifices publics délivre un extrait cadastral et un arrêté d'attribution, valable pour quatre ans pour la mise en valeur du terrain. Une fois passé ce délai, le terrain est repris par l'État. Un permis de construire complète le document et la construction doit démarrer dans les six mois qui suivent la délivrance du permis. Ainsi, le prix de revient d'un terrain en ville devient exorbitant, et sa mise en valeur contraignante. Dans ces conditions, par manque de ressources financières, les femmes sont exclues de la propriété foncière.

Des dispositions pratiques devraient être prises pour favoriser l'accès des couches sociales les plus pauvres, dont les femmes, en vue d'une plus grande équité entre hommes et femmes dans l'accès au foncier rural et au crédit, contribuant finalement au renforcement de la sécurisation foncière et du pouvoir économique des femmes. A cet effet, un projet de loi foncière proposé par le Ministère du Développement rural est en cours de validation.

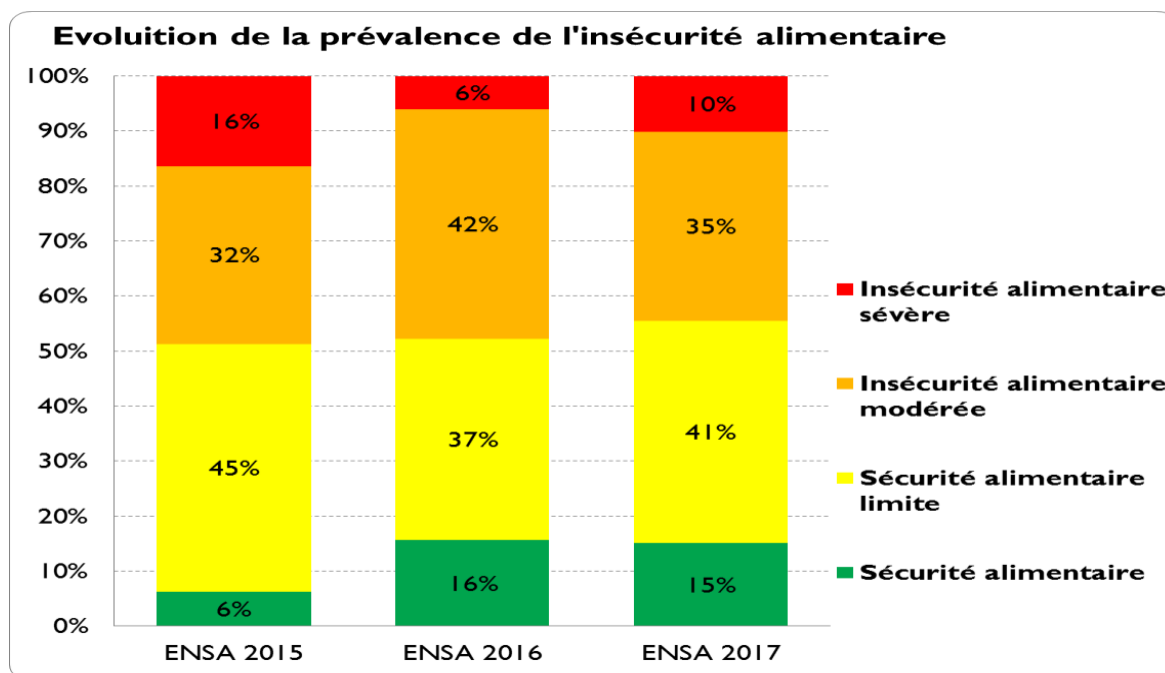
La stricte application de la loi est une autre dimension de la problématique du foncier. Elle nécessite d'importantes actions de plaidoyer et de communication auprès des chefs coutumiers, des hommes, des femmes, et de la population rurale en général.

Actuellement, le faible rendement du secteur agricole, combiné aux effets néfastes des récentes crises, entraîne l'insécurité alimentaire et la malnutrition. Au niveau national, 35% des ménages sont en insécurité alimentaire modérée et 10% en insécurité alimentaire sévère<sup>147</sup>.

---

<sup>147</sup> ICASEES : Tableau de bord social, 2018.

Graphique 7 : Evolution de la prévalence globale de l'insécurité alimentaire



**Source :** TBS 2018, ICASEES.

Parmi les initiatives prises par le Gouvernement et ses partenaires pour relever le défi de la sécurité alimentaire et relever le niveau de participation des femmes, on peut citer les interventions de la FAO qui, à travers son cadre de programmation Pays (CPP), cible 4 domaines prioritaires : *Programme d'appui à l'amélioration de l'environnement de la production*, le *Programme de développement du secteur rural et d'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle*, le *Programme de prévention et de gestion des crises alimentaires, des risques de catastrophes naturelles et des urgences humanitaires*, le *Programme de développement de la coopération sous régionale et régionale pour assurer une relance continue du développement agricole*.

## VII.2. Développement du secteur privé et de l'entrepreneuriat féminin

Depuis 2016, l'économie centrafricaine semble avoir retrouvé un souffle nouveau, avec le taux de croissance qui oscille autour de 4% par an<sup>148</sup>. Cependant, en 2017 et 2018, la croissance de cette économie encore moribonde, peine à franchir le cap prévisionnel de 5%, en raison des contraintes essentiellement liées aux conséquences à l'insécurité ambiante (une bonne partie du territoire étant encore occupée par des groupes armés), qui empêche la masse paysanne à mener paisiblement leurs activités agricoles. Ce climat d'insécurité a également occasionné le report de certains investissements privés internationaux qui devraient soutenir davantage la relève de l'économie centrafricaine.

De ce fait, l'environnement des affaires demeure l'un des moins attractifs d'Afrique, le secteur privé centrafricain étant encore embryonnaire et uniquement constitué de petites et moyennes entreprises qui opèrent essentiellement dans l'économie informelle.

Le rapport « Doing Business » 2018 de la Banque mondiale classe la RCA au 184<sup>ème</sup> rang parmi les 190 pays<sup>149</sup>, ce qui représente un gain d'une place par rapport à 2016.

L'insuffisance notoire des infrastructures d'énergie (électricité) et de communication (NTIC), le faible niveau de couverture des taxes fiscales, les nombreux retards constatés dans l'exécution des contrats de travaux, les nombreux cas de malversations financières, l'accumulation des arriérés internes de paiement à l'endroit des entrepreneurs locaux et le sentiment généralisé d'impunité qui empêche l'avènement de la justice et de la paix, sont autant de contraintes majeures auxquelles le pays se trouve confronté, le rendant moins attractif et peu compétitif vis-à-vis des opérateurs économiques internationaux.

L'adoption récente d'un plan national de relance du secteur privé, qui a réorganisé la structure de concertation entre le secteur privé et l'État, pourrait constituer un cadre favorable à la promotion du secteur privé.

De même, le démarrage des travaux d'installation de la fibre optique constitue une véritable opportunité pour la promotion des entreprises du secteur des NTIC. Des réflexions stratégiques devront être menées en vue de promouvoir l'implication des femmes et des jeunes dans la réalisation des différents travaux, de même que pour la création des petites et moyennes entreprises du secteur des NTIC.

La Stratégie Nationale de Promotion et de Développement de l'Entrepreneuriat Féminin en RCA, élaborée en novembre 2010 grâce à l'appui technique et financier du PNUD, a fait ressortir :

- les créneaux d'AGR susceptibles d'être mis en œuvre et développés par des femmes ;
- les activités pouvant être proposées aux femmes des ex-zones de conflit et une stratégie pour leur réinsertion ;
- un programme de développement de services non financiers adaptés aux femmes entrepreneures établies ou potentielles ;
- des pistes d'utilisation de la Microfinance pour développer l'Entrepreneuriat Féminin ;
- la typologie sommaire des entreprises ou unités économiques dirigées par des femmes;
- les conditions de constitution d'un Patronat de femmes ;
- et les possibilités pour les jeunes filles diplômées de l'enseignement supérieur de se lancer dans l'entrepreneuriat.

<sup>148</sup> Perspectives économiques en Afrique, 2018.

<sup>149</sup> Groupe de la BAD : Document de Stratégie Pays (DSP 2017 – 2021).



Cette stratégie nationale avait pour vision « d'amener les femmes urbaines et rurales à initier, créer, gérer et développer des activités génératrices de revenus et des entreprises viables dans les créneaux porteurs de l'économie centrafricaine », à travers les 4 axes stratégiques suivants :

- Axe stratégique 1 : Information/sensibilisation sur l'activité entrepreneuriale et l'accès au marché ;
- Axe stratégique 2 : Promotion de l'accès pérenne des femmes aux services non financiers ;
- Axe stratégique 3 : Promotion et pérennisation de l'accès des femmes aux financements ;
- Axe stratégique 4 : Amélioration de la réglementation, du cadre institutionnel et des infrastructures en faveur de l'entrepreneuriat féminin.

Aujourd'hui, après environ 10 années de mise en œuvre de cette stratégie, il s'avère indispensable de procéder à son évaluation, afin d'en mesurer les progrès réalisés et d'identifier les différents obstacles qui freinent encore le développement de l'entrepreneuriat féminin en Centrafrique.

## VIII. CONCLUSIONS

La RCA dispose de l'arsenal juridique nécessaire et favorable à la prise en compte du genre dans les différents secteurs stratégiques pour le développement du pays. Ces dernières années, plusieurs initiatives ont été engagées et réalisées par le gouvernement de la République dans le cadre politique, institutionnel et juridique en vue d'améliorer le respect de l'égalité entre les hommes et les femmes et les droits humains. Cependant, malgré les avancées obtenues, la mise en œuvre de ces initiatives a été entravée par plusieurs blocages qu'il va falloir surmonter, en vue d'éliminer toutes les inégalités liées au sexe dans ce pays.

En dépit de certains freins liés à la crise politico-militaire que connaît la RCA depuis 2012, l'évolution de la situation en ce qui concerne l'intégration du Genre dans les politiques, programmes et projets du pays est relativement non satisfaisante. En effet au regard de la volonté politique affirmée, les moyens déployés dans les programmes de promotion de la femme et les initiatives d'appui à l'intégration du genre dans les stratégies nationales et sectorielles n'ont pas toujours été à la dimension des résultats recherchés. De plus, le retard pris dans la mise en œuvre de certaines de ces initiatives et le manque de suivi des autres ont fortement réduit l'évolution des réformes en matière d'élimination des inégalités liées au Genre dans les politiques sectorielles du pays.

Ces inégalités de genre persistantes ont un impact négatif sur les résultats de l'action gouvernementale pour la réalisation des Objectifs de Développement Durable, la croissance, l'équité sociale et la réduction de la pauvreté. Elles sapent les efforts de développement économique et social du pays.

L'intégration de l'égalité des femmes et des hommes dans tous les domaines de la vie politique, économique, social, culturel de la RCA constitue un objectif déterminant en matière des droits humains et un moyen pour concrétiser un réel développement durable. C'est un préalable pour atteindre un niveau de croissance soutenable qui bénéficiera à tous les citoyens.

## IX. RECOMMANDATIONS

En vue d'aider la République centrafricaine à avancer sur le chemin de l'égalité de genres et dans un souci d'établir le nexus genre-paix-humanitaire et développement, les recommandations suivantes ont été formulées à l'endroit des différents acteurs concernés par la conception, la mise en œuvre et le suivi des différentes dispositions relatives à cette problématique.

### Sollicitation de la volonté Politique

1. Promouvoir l'application effective du cadre juridique existant relatif à la protection des droits de la femme. Le gouvernement doit en effet prendre des mesures pour faire appliquer les lois qui ont été votées en faveur de la promotion de la femme et de ses droits. Il y a lieu de renforcer les capacités opérationnelles des acteurs publics et privés qui seront impliqués dans la surveillance des cas de violations desdites lois. Cette action visera à : (i) former les magistrats pour qu'ils appliquent les textes favorables à l'égalité, (ii) sensibiliser la société civile pour qu'elle repère, suive et dénonce les cas de non-application des textes sur l'égalité, (iii) réaliser une large diffusion des textes favorables à l'égalité, (iv) traquer les pratiques discriminatoires et faire traduire les auteurs en justice ;
2. Créer et rendre fonctionnel l'Observatoire du Genre et le doter de moyens d'action efficace en vue de mettre en application la loi sur la parité et rendre redevable les institutions gouvernementales et non gouvernementales en matière d'intégration du genre ;
3. Élaborer et mettre en œuvre des campagnes de plaidoyer et de lobbying pour encourager le respect des quotas destinés aux femmes par les partis politiques dans les listes de candidature aux élections futures en RCA (y compris par des changements au sein des systèmes électoraux pour une meilleure représentation des femmes en politique) ;

4. Sensibiliser les dirigeants des partis politiques, les décideurs gouvernementaux et les nouvelles autorités législatives et municipales sur l'importance de l'implication des femmes dans le processus de consolidation de la paix ;
5. Organiser des campagnes de plaidoyer et de lobbying pour faciliter l'obtention de l'acte de naissance grâce à la mise à disposition en quantité suffisante de cet important document dans les centres d'État civil de la RCA ;
6. Élaborer et mettre en œuvre des campagnes de plaidoyer et de lobbying sur l'accès des survivantes de viol aux soins de santé et particulièrement la gratuité du certificat médical pour ces dernières

#### Nécessité de poursuivre le renforcement du cadre institutionnel

7. Accélérer le processus de renforcement institutionnel du Ministère de la Promotion de la Femme, de la Famille et de la Protection de l'Enfant, à travers l'adoption de son texte organique, lui permettant de disposer de ressources humaines suffisantes pour la bonne conduite des activités au niveau national ainsi que l'élaboration d'un plan sectoriel pour la thématique ;
8. Appuyer le renforcement des capacités dans le domaine du genre avec des volets dédiés aux aspects suivants :
  - Renforcement des capacités du MPFFPE en matière d'intégration du genre et lutte contre les violences basées sur le genre et sur les violences basées sur le genre, les droits humains, dans le domaine de Femmes, paix et sécurité, pour mieux accompagner les cellules genre qui seront créées dans les autres Ministères techniques ;
  - Renforcement des capacités de l'Observatoire de la parité Homme/Femme pour qu'il puisse mieux assurer son rôle et atteindre ses objectifs ;
  - Renforcement des capacités des Ministères sectoriels, des comités techniques en charge des réformes, des groupes de travail préfectoraux chargés du genre, des coordonnateurs de projets, des organisations de la société civile, des cellules « genre » chargées de l'intégration du genre et des violences basées sur le genre dans les programmes et projets.
9. Mettre en place une Cellule genre au sein des Ministères techniques qui sera rattachée directement à l'Observatoire de la parité Homme/Femme pour favoriser la prise en compte des sexospécificités dans les politiques et programmes de ces différents départements ;
10. Faciliter la participation des femmes aux mécanismes de la CPS et CVJRR pour leur permettre d'obtenir justice ;
11. Investir dans des initiatives visant à renforcer le leadership féminin notamment via le renforcement des capacités personnelles et de l'estime de soi chez les femmes ;
12. Réaliser des études approfondies afin de disposer de données détaillées et désagrégées par sexe qui faciliteraient la lecture de la participation des femmes à la consolidation de la paix. Exploiter les résultats pour mieux intégrer les femmes dans le processus ;
13. Réaliser des études pour évaluer le niveau réel de la prise en compte du genre dans les plans, programmes et projets d'investissements de la RCA et pour assurer une programmation efficace dans le nexus paix-humanitaire-développement.

### Travail au niveau des organisations et de la Communauté à la base

14. Procéder à la vulgarisation de la loi sur la parité, et de la politique nationale de promotion de l'égalité et de l'équité, en vue de garantir la promotion du genre au niveau national ;
15. S'impliquer davantage dans des actions d'information, de sensibilisation et de formation sur la connaissance et l'exercice des droits des femmes, dont le droit de participer à la vie publique ;
16. Renforcer les capacités des femmes à la base, en matière de consolidation de la paix ;
17. Appuyer la mise en place des programmes d'appui à l'entrepreneuriat féminin comportant notamment les volets : i) fonds de garantie pour le financement des micros entreprises dont les femmes et jeunes filles sont promotrices; ii) fonds de soutien à la formation entrepreneuriale, technique et professionnelle de femmes; iii) appui au développement de filières de production où sont impliquées généralement les femmes et jeunes filles (production vivrière, maraîchage, etc.); iv) promotion de microprojets communautaires sensibles au genre et profitant aux femmes entrepreneures ; v) mise en place des institutions bancaires spécialisés dans le financement des AGR effectuées par les femmes.
18. Mettre en place des programmes d'éducation sexuelle et de santé de la reproduction en faveur des jeunes, pour faire face aux grossesses non désirées et aux infections sexuellement transmissibles et au VIH/SIDA ;
19. Réduire les obstacles socioculturels et économiques à l'éducation des filles, via un mécanisme d'appel à propositions de projets innovants sur la question, la création des écoles professionnelles des filles au niveau des régions et/ ou la création de foyers communautaires d'hébergement des jeunes filles et des centres d'apprentissage de la femme/fille ;
20. Procéder à la mise en œuvre cohérente du programme DDDR et renforcer la présence des FSI et FACA y compris des femmes dans les principales zones d'insécurité afin de mieux protéger la population, lui permettant de vaquer librement à ses activités, pour l'amélioration de la productivité agricole et des conditions de vie de la population.

## X. BIBLIOGRAPHIE

AFD (2016), « Profil Genre Cameroun »

Avocat Sans Frontière (ASF) (2018), « perspectives de déploiement de la profession d'avocat sur le territoire centrafricain ».

BAD (2011), « Profil Genre de la République centrafricaine »

BAD (2015), « profil genre pays : République de la Côte D'ivoire »

BAD et ONU FEMMES (2015), « Country gender profile : Guinea-Bissau ».

Banque Mondiale (2012), « *Etude diagnostique sur la situation du genre en République Centrafricaine* ».

Banque Mondiale (2018), « Cahier Economique de la République centrafricaine : Briser le cycle des conflits et de l'instabilité ».

BIT (2012) « Relèvement économique local en situation post-conflit ». Programme de réponse aux crises et pour la reconstruction (OIT/CRISE). [https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed\\_emp/---emp\\_ent/---ifp\\_crisis/document](https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_emp/---emp_ent/---ifp_crisis/document).

Buss D., Rutherford B., Hinton J et al (2017), « Le genre et l'exploitation minière artisanale et à petite échelle en Afrique centrale et de l'Est : bénéfices et barrières ». Institut for the study of international development (ISID).

CNLS (2020), « Plan Stratégique National du VIH SIDA en République centrafricaine ».

DCAF et ISSAT, (2018) « Rapport d'évaluation à mi-parcours du projet conjoint d'Appui à la Cour Pénale Spéciale (CPS) en République Centrafricaine ».

Direction Générale de la Statistique, des Études Économiques et Sociales (2005), « La RCA en Chiffres : Résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitation Décembre 2003 ».

FAO, (2018), « Profil national genre des secteurs de l'agriculture et du développement rural : TOGO ».

GMSA (2019), « Connect Women : Rapport 2019 sur les inégalités entre hommes et femmes dans la téléphonie mobile ».

Haut-Commissariat des Nations Unies pour les droits de l'homme (2019), « **l'intégration d'une perspective fondée sur le genre dans les enquêtes sur les droits de l'homme** : Guide pratique ». [https://www.ohchr.org/Documents/Publications/IntegratingGenderPerspective\\_FR.pdf](https://www.ohchr.org/Documents/Publications/IntegratingGenderPerspective_FR.pdf).

Helena Murseli, (2019), « L'Éducation en situation de conflit en République centrafricaine : les Espaces Temporaires d'Apprentissage en question ».

International Legal Assistance Consortium (ILAC) (2017) « Rapport d'évaluation de l'état de droit : République centrafricaine 2017 ».

Justino., (2012), « Les femmes et le relèvement : impact de l'emploi des femmes sur la qualité de vie familiale et communautaire après un conflit ». Recueil d'informations d'ONU Femmes consacré aux femmes, à la paix et à la sécurité, 2012.

Ken Matthysen & Iain Clarkson (2013), « L'or et les diamants de la République centrafricaine : Le secteur minier et les problèmes sociaux, économiques et environnementaux y afférents ». Coraid, IPIS et Aciton Aid.

LESRA., OXFAM et al., (2018) « Etude de la participation des femmes à la consolidation de la paix en milieu communautaire en République centrafricaine : cas de Batangafo, Bria, Bangui-Begoua et Paoua ».

ICASEES. 2010, MICS3-RCA Enquête par grappes à indicateurs multiples Rapport final des résultats de l'enquête. Bangui, République centrafricaine : ICASEES.

ICASEES. 2021, MICS6-RCA Enquête par grappes à indicateurs multiples 2018-2019, Rapport final des résultats de l'enquête. Bangui, République centrafricaine : ICASEES.

OCHA (2016), « Considération liées au genre dans la réponse humanitaire en RCA ».

OIM (2003), « Le rôle des femmes dans la reconstruction nationale et le développement économique au Rwanda ».[https://publications.iom.int/system/files/pdf/lerole\\_rwanda.pdf](https://publications.iom.int/system/files/pdf/lerole_rwanda.pdf).

OIM (2014), « Les Dimensions de la Crise en République centrafricaine : Considérations à court, moyen et long terme ».

ONU FEMMES (2012), « Genre et gouvernance post conflit : comprendre les défis à relever ».<http://www.observacion.info/wp-content/uploads/2015/02/onufem-7.pdf>.

ONU FEMMES (2018)., « Mapping des partis politique » Programme pour la promotion du leadership et la participation des femmes dans la vie politique et publique en République centrafricaine (RCA) 2017-2021.

PDDA (2007)., « Etude Socio démographique des exploitants de diamant artisanal dans les zones pilotes du PDDA en République centrafricaine »

PNUD (2020), « Rapport sur le développement humain 2020 : République Centrafricaine ».

PNUD (2021), Rapport National « Impact socioéconomique de la COVID 19 » République centrafricaine, (en cours de publication).

PNUD (2009), « Guide de la planification, du suivi et de l'évaluation axés sur les résultats du développement ».<http://www.undp.org/eo/handbook>.

PNUD et Gouvernement de la RCA (2019), « Rapport national volontaire de suivi de mise en œuvre des objectifs du développement durable en 2019.

PNUD, IRC, Ministère de la Promotion de la Femme et al., (2019), « rapport de profil genre de la République Centrafricaine ».

PNUD., (2019) « RNDH 2018 : Gérer les ressources naturelles pour promouvoir le développement humain durable en République Centrafricaine ».

UE (2014), « Profil Genre de la Tunisie ».

UNFPA (2020), Rapport sur les pratiques néfastes en Centrafrique.

UNFPA et ONU FEMMES (2019), « Plan d'action opérationnel de la stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le genre ».

UNICEF (2018), « Stratégie de cluster : République Centrafricaine 2019-2021 ».

Wecef International et Women 2030 (2018), « Outil d'évaluation et de suivi de l'impact genre ».

WFP et al (2019), « Évaluation Nationale de la Sécurité Alimentaire (ENSA) en RCA 2019 ».

### **Colloques et séminaires**

Université de Paris 8, UNESCO et UE (2019), Compte-rendu du Colloque Genre et Post-Conflict : Comment promouvoir le rôle des femmes dans la reconstruction post-conflit 22 juin 2011. [https://www.iknowpolitics.org/sites/default/files/gender\\_confreport\\_22062011\\_pdf\\_fr.p](https://www.iknowpolitics.org/sites/default/files/gender_confreport_22062011_pdf_fr.p)

### **Lois et règlements**

#### **International**

Cadre et lignes directrices sur les politiques foncières en Afrique, Union Africaine, 2010.

La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme du 10 décembre 1948.

La Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'égard des Femmes (CEDEF) adoptée en 1979.

La Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples de 1981.

La Convention relative aux Droits de l'Enfant (CDE).

La Déclaration et le Programme d'action issus de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement du Caire.

La Déclaration et la Plateforme d'action de Beijing sur les femmes.

Les Résolutions 1325 (2000), 1820 (2008), 1888 (2009), 1889 (2009), 1960 (2010), 2106 (2013), 2242 (2015), 2467 (23 avril 2019), 2493 (29 octobre 2019) sur les femmes, la paix et la sécurité.

Le Protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples relatif aux Droits des femmes en Afrique de 2003.

Les deux pactes internationaux de 1996, l'un relatif aux droits civils et politiques, l'autre relatif aux droits économiques et sociaux qui consacrent la norme générale de non-discrimination.

La « Vision minière africaine » de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique. Action Contre la Faim (2019)., « Analyse Genre et Agriculture », Bossangoa, République centrafricaine.

#### **National**

Loi N°1961.212 du 20 avril 1961 portant Code de la nationalité centrafricaine.

Loi n° 60.136 du 27 mai 1960, fixant le régime domanial et foncier de la République centrafricaine Loi N°63.441 du 09 Janvier 1964 relative au domaine national.

Loi N°09.004 portant Code du travail de la République centrafricaine. Loi N°97.013 portant Code de la famille en République centrafricaine.



Loi Bangayassi N° 06.032 du 27 décembre 2006, portant protection de la femme contre la violence en République centrafricaine.

Loi instituant la parité entre les Hommes et les Femmes en RCA (24 novembre 2016).

Loi n°9-005 du 29 avril 2009 portant Code minier en République centrafricaine.

Ordonnance n°67.023 du 18 avril 1967, fixant les modalités d'attribution des terrains domaniaux dans la commune de Bangui.

Ordonnance n°71.015 du 11 février 1971, fixant la procédure d'attribution des terrains domaniaux. Ordonnance n° 72.022 du 17 mars 1971, complétant les dispositions de l'ordonnance n° 71.015 du 11 Février 1971 relative à la procédure d'attribution des terrains domaniaux et modifiant la composition du comité consultatif domanial.

Ordonnance n°76.01 du 08 janvier 1976, fixant le régime de la propriété foncière en République centrafricaine.

Code pénal de 1961 révisé par la 4<sup>ème</sup> législature qui prend en compte les dispositions pénales contre les auteurs des violences faites aux femmes.

Ordonnance n° 66/16 du 22 février 1966 portant abolition de la pratique de l'excision.

Code de la famille adopté en novembre 1997 et entré en vigueur en novembre 1998.

Loi n°06. 032 du 15 décembre 2006 portant protection de la femme contre les violences en RCA. ;

Loi n° °19-0012 portant Code électoral de la RCA 20 août 2019.

## XI. ANNEXES

### Annexe 1. Liste des personnes rencontrées

Organisation	Nom de la personne ressource	Fonction
Ministère de la Promotion de la Femme	Mme Aline Gisèle PANA	Ministre de la Promotion de la Femme, de la famille et de la Protection de l'Enfant
	Mr. Théodore KOINAM	Directeur Général de la Direction Générale de la Promotion du Genre
Ministère du travail	Mme Augustine DAMALA	Inspecteur Principal du Travail, chargé de la Protection sociale
Ministère de l'agriculture	Abel KPAWILINA	Chef de Mission Agriculture
Ministère des mines	Jean François Thalo	Président de l'ONG APDC
Ministère de la Promotion de la Femme	Théodore KOINAM	DGPG
Ministère de la justice	Mr. Thierry MOSKIT	Pdt. Tribunal pour Enfant V.
	Mme Lucille Euréka MAZANGUET	Vice-Présidente Tribunal pour Enfant
	Mr Benoit Narcisse FOUKPIO	1 <sup>er</sup> Avocat Général du Procureur de la République
Ministère de la santé	Dr. Aimé DODANE	Expert National Genre SENI
FAO RCA	Etienne NGOUNIO	Chargé de Programme
RCO	Mme Kay SCHWENDINGER	Chef du Bureau de la Coordinatrice Résidente
	Leopold Kouandongui	Economiste RCO
PNUD RCA	Mme Christine Meta Mpinda	Spécialiste Genre
	Dominique Malo	Spécialiste de Programme Gouvernance
UNFPA	Mr Raymond Goula	Assistant du Représentant Résident
IRC	Mme Elisabeth MEKOUYOU OBAMA	Spécialiste Genre
ONUSIDA	Thomas TCHETMI	Strategic Information Adviser

ONU FEMMES	Mr. Ulrich Martial SANDY	Chargé de Programme Elimination violences faites aux femmes
IRC	Mme Elisabeth MEKOUYOU OBAMA	Spécialiste Genre
War Child	Innocent Mbaitoubam	
Organisations des femmes agricultrices	NDODET Brigitte Bernadette	Présidente Association des Femmes pour la Réinsertion Socio- Économique (AFERSE)
Organisation des femmes productrices	TOUAGUENE Marthe	Responsable Unité de transformation alimentaire
Réseau pour le leadership de la femme centrafricaine (RELEFCA)	Mme Lina EKOMO	Présidente RELEFCA
Organisation des femmes de Centrafrique (OFCA)	Mme Marguerite RAMADAN	Présidente OFCA Ministre Conseillère à la Primature

## Annexe 2 : Liste des tableaux

<b>Numéro</b>	<b>Page</b>
<b>Tableau 2</b> : Nombre total de personnes enquêtées.	76
<b>Tableau 3</b> : Réactivité de la mission par rapport aux défis rencontrés	12
<b>Tableau 4</b> : Personnes déplacés internes et réfugiés centrafricains (31 janvier 2021)	16
<b>Tableau 5</b> : Indicateur IDH et IDG (Indice de développement du genre) en RCA en 2016	21
<b>Tableau 6</b> : Représentation des femmes dans le secteur de la justice en 2018	26
<b>Tableau 7</b> : Représentation des femmes à la Cour pénale Spéciale (CPS)	27
<b>Tableau 8</b> : Représentation féminine dans les instances publiques de décision.	30
<b>Tableau 9</b> : Représentation féminine dans les délégations spéciales des Communes et dans l'administration locale.	31
<b>Tableau 10</b> : Représentativité des hommes et des femmes dans la fonction publique.	32
<b>Tableau 11</b> : Répartition du salaire du personnel soignant par sexe en 2020	33
<b>Tableau 12</b> : Contribution des hommes et des femmes et par secteur d'activité à la force de travail en RCA (2019)	33
<b>Tableau 13</b> : Représentativité des femmes parmi le personnel salarié recruté en 2018	34
<b>Tableau 14</b> : Représentativité des femmes par catégorie professionnelle (personnel recruté en 2019)	34
<b>Tableau 15</b> : Enseignement Fondamental 1 (Public + Privé)	46
<b>Tableau 16</b> : Evolution du nombre d'établissements+	47
<b>Tableau 18</b> : Taux de couverture au Préscolaire	47
<b>Tableau 19</b> : Taux Brut et Taux Net d'Admission /Taux brut et Taux net de scolarisation au Fondamental 1	48
<b>Tableau 21</b> : Taux brut d'Admission en première année du Fondamental 2	48
<b>Tableau 22</b> : Taux Brut de Scolarisation et Taux d'Achèvement au Fondamental 2 et ETP cycle court	50
<b>Tableau 23</b> : Taux Brut d'Admission au Secondaire Général et ETP cycle long	50
<b>Tableau 24</b> : Taux Brut de Scolarisation et Taux d'achèvement au Secondaire Général et ETP cycle long	50
<b>Tableau 25</b> : Taux brut et taux net de scolarisation en 2012, 2016, 2017 et 2018	51
<b>Tableau 26</b> : Proportion d'écoles disposant de latrines séparées Filles/Garçons ; Enseignants/Enseignantes	53
<b>Tableau 27</b> : Ressources énergétiques utilisées par les ménages pour la cuisson au niveau national et par milieu de résidence (pourcentage des ménages qui utilisent la ressource)	60
<b>Tableau 28</b> : Répartition de la consommation en eau de la SODECA (en m3) 2015 - 2017	61
<b>Tableau 29</b> : Infrastructure d'eau, énergie et télécommunications par région	63

## Annexe 3 : Liste des graphiques

<b>Numéro</b>	<b>Page</b>
<b>Graphique 1</b> : Répartition de la valeur ajoutée par secteur d'activité au cours de l'année entre 2016 et 2018	17
<b>Graphique 2</b> : PIB réel par habitant en PPA en RCA, CEMAC et ASS (base 100 en 1990)	17
<b>Graphique 3</b> : Taux de croissance annuel du PIB réel de la RCA, 1960 – 2018	24
<b>Graphique 4</b> : Indicateur e l'IDH en 2016 selon la région et le sexe	20
<b>Graphique 5</b> : Evolution du nombre d'abonnés à la société d'exploitation des eaux (SODECA) de 2015 à 2017	61
<b>Graphique 6</b> : Evolution du nombre de forages disponibles	63
<b>Graphique 7</b> : Evolution de la prévalence globale de l'insécurité alimentaire	66